Quatre-vingt-cinquième année. — N° 234. Le Numéro : 15 francs. Samedi 3 Octobre 1953.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Liste des candidats admis à suivre le stage de préparation au brevet des hautes études d'administration musulmane (p. 8686).

Liste des candidats admissibles à la préparation du brevet des hautes études d'administration musulmane (rectificatif) (p. 8686).

Ministère des affaires étrangères.

Décrets du 30 septembre 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8686).

Arrêtés du 1er août 1953 portant fixation de la composition de commissions consultatives pour l'application de la loi n° 53-89 du 7 février 1953, tendant à la réparation des préjudices de carrière subis par certains fonctionnaires (p. 8688).

Ministère de la défense nationale et des forces armées

Arrêté portant désignation des membres du comité scientifique de l'office national d'études et de recherches aéronautiques (p. 8688).

Arrêtés portant nominations et détachement (administration centrale de l'air et commissariat de la marine) (p. 8689).

Liste des étudiants en médecine, en pharmacie et en art dentaire reçus aux cycles « réduit » ou « normal » de préparation militaire supérieure spéciale (service de santé) (additif) (p. 8689).

Liste des candidats reçus aux cycles « normal » ou « réduit » de préparation militaire supérieure et service vétérinaire (additif) (p. 8689).

Tableau de départ colonial du 1er octobre 1953 (p. 8689).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 53-990 du 30 septembre 1953 portant rétablissement de droits de douane d'importation (p. 8695).

Décrets du 30 septembre 1953 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8695).

Arrêtés portant nominations, mutations, détachements et cessation de fonctions :

Administration centrale des finances (p. 8695).

Conseillers et attachés commerciaux (p. 8695).

Institut national de la statistique et des études économiques (p. 8696).

Services extérieurs (p. 8696).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil de l'ordre du Mérite artisanal (p. 8696).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 29 septembre 1953 relatif à l'agrément et à la prestation de serment des agents de contrôle des caisses mutuelles d'allocations familiales agricoles et des caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles (p. 8697).

Arrêté du 30 septembre 1953 modifiant l'article 3 de l'arrêté du 26 juillet 1928 concernant la nomination d'une commission de surveillance des étalons (p. 8697).

Arrêté du 30 septembre 1953 modifiant l'arrêté du 28 avril 1938 réglementant les concours de pouliches et de poulinières (p. 8697).

Arrêté du 2 octobre 1953 relatif au prix des pommes à cidre et de poires à poiré de la récolte 1953 (p. 8697).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant promotions et mises en position de mission :

Administrateurs (p. 8698).

Géologues (p. 8698).

Transmissions (p. 8698).

Décisions portant inscriptions au tableau d'avancement et promotions (office de la recherche scientifique outre-mer) (p. 8700).

Ministère de la reconstruction et du logement.

Décret n° 53-880 portant règlement d'administration publique relatif à l'épargne-construction (rectificatif) (p. 8701).

Arrêtés du 1er octobre 1953 portant homologation de coefficients d'adaptation départementaux du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis (p. 8701).

Arrêté du 1er octobre 1953 portant délégation permanente aux préfets en matière de remembrement urbain dans les communes sinistrées (p. 8701).

Arrêté du 2 octobre 1953 portant transfert de crédits (p. 8702).

Arrêté modifiant l'arrêté du 16 mars 1953 relatif aux primes à la construction (rectificatif) (p. 8702).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret n° 53-829 portant création d'un ordre du Mérite combattant (rectificatif) (p. 8702).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Réunion de commission du vendredi 2 octobre 1953 (p. 8702).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions et de la conférence des présidents (p. 8702).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour (p. 8702).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 8703).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs et aux exportateurs et *avis* n° 483 de l'office des changes relatif aux importations et aux exportations de marchandises en provenance et à destination de l'étranger (p. 8703).

Avis n° 565 de l'office des changes modifiant l'avis n° 545 relatif aux relations financières entre la zone franc et la Suisse (p. 8706).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de seigle (p. 8706).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (30e semaine de 1953) (p. 8707).

Annonces (p. 8708).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Liste des candidats admis à suivre le stage de préparation au brevet des hautes études d'administration musulmane.

Par arrêté du 2 octobre 1953, sur proposition de la commission des études du centre de hautes études d'administration musulmane fonctionnant suivant les articles 7, 8, 9, 11, 12 et 13 du décret n° 46-731 du 16 avril 1946, sont admis à la préparation du diplôme les candidats suivants ayant satisfait aux épreuves orales, classés par ordre alphabétique:

1° MM.

Armand (René), secrétaire interprète principal en Algérie.
Berenguier (Hippolyte), capitaine des services spéciaux du Maroc.
Bergé (Gérard), administrateur des services civils de l'Algérie.
Bernier (Tudy), capitaine d'infanterie coloniale.
Bertaud (Michel), magistrat de la France d'outre-mer.
Bertholle (Pierre), administrateur du gouvernement tunisien.
Busson de Janssens (Gérard), administrateur civil des finances.
Cinquin (Jean), inspecteur de l'élevage au Maroc.
Delval (Raymond), administrateur de la France d'outre-mer.
Dubecq (Jacques), administrateur des services civils de l'Algérie.
Dupont (Yves), contrôleur civil au Maroc.
Duret (André), capitaine des affaires sahariennes.
Fervel (Jacques), médecin capitaine en Algérie.
Gaud (Pierre), capitaine des affaires militaires musulmanes.
Guena (Yves), contrôleur civil au Maroc.
Hornac (Jean), administrateur de la France d'outre-mer.
Jouffrault (Frédéric), capitaine d'artillerie.
Lange (Olivier), contrôleur civil au Maroc.
Lecointre (Jean), capitaine des affaires sahariennes.
Lecomte (Robert), administrateur de la France d'outre-mer.
Le Guen (André), administrateur de la France d'outre-mer.
Le Prieur (Louis), capitaine d'infanterie.
Leroux (Henri), administrateur de la France d'outre-mer.
Liger (Paul), ingénieur des services agricoles de l'Algérie.
Lombard (Henri), contrôleur civil adjoint au Maroc.
De Luze (Hervé), chef de bataillon d'infanterie coloniale.
Magnes (Bernard), administrateur adjoint de la France d'outre-mer.
Miralles (Manuel), administrateur des services civils de l'Algérie.
Nollet (Robert), capitaine d'infanterie.
Peguin (François), inspecteur du travail en Tunisie.
Prestat (Gérard), administrateur de la France d'outre-mer.
Romieu (Jacques), capitaine des services spéciaux du Maroc.
Tercé (Jacques), lieutenant-colonel d'infanterie.

2° Les candidats admissibles en 1950, 1951 et 1952 qui, n'ayant pu rejoindre, se sont présentés aux épreuves orales en 1953:

MM.

Coquereaux (Robert), administrateur de la France d'outre-mer.
Davy (Pierre), administrateur de la France d'outre-mer.
Guilmant (André), commissaire de police spéciale en Tunisie.
Le Borgne (Claude), capitaine d'infanterie coloniale.
Varnier (Guy), ingénieur des eaux et forêts du Maroc.
Wagner (Henri), contrôleur civil adjoint de Tunisie.

Liste des candidats admissibles à la préparation du brevet des hautes études d'administration musulmane.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 juillet 1953: page 6175, après: « Bernier (Tudy) », lire: « Bertaud (Michel), magistrat de la France d'outre-mer », au lieu de: « Bertrand (Michel) ».

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décrets du 30 septembre 1953 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 30 septembre 1953, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, et vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 14 août 1953 portant que la promotion comprise dans le présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu commandeur de l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Edouard-Marie-René de Bardon de Segonzac, administrateur de sociétés à Bruxelles (Belgique). Officier du 6 juillet 1919.

Par décret du Président de la République en date du 30 septembre 1953, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, et vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 14 août 1953 portant que la promotion comprise dans le présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu officier de l'ordre national de la Légion d'honneur à titre exceptionnel:

M. Maurice Justin, préfet des Pyrénées-Orientales, délégué permanent de la France en Andorre. Chevalier du 25 décembre 1945.

Décrets du 30 septembre 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 30 septembre 1953, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, et vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 14 août 1953 portant que les promotions et nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les personnalités françaises résidant au Maroc ou en Tunisie, dont les noms suivent:

I. — *Au grade d'officier.*

MM.

Laurent-François-Emile Bertin, agriculteur à Fès (Maroc). Chevalier à titre militaire: 8 novembre 1920.

Henri-Joseph Vacherand, négociant importateur à Meknès (Maroc). Chevalier à titre militaire: 5 novembre 1931.

Fernand-Pierre-Bertrand Carrère, directeur adjoint des contrôles civils à la résidence générale à Tunis. Chevalier: 1er janvier 1939.

Pascal Tanti, directeur de banque, en retraite, à Tunis. Chevalier: 31 janvier 1937.

Georges-François Gillet, ingénieur des arts et manufactures, entrepreneur de travaux publics à Casablanca (Maroc). Chevalier: 29 juin 1939.

II. — *Au grade de chevalier.*

MM.

Maurice-Léandre Barbet, sous-directeur, chef du service de l'administration générale, à Rabat (Maroc); 35 ans de services.

Jean Carel, industriel à Mogador; plus de 45 ans de services.

Ernest-Agnan Fernandez, directeur de banque, président de la chambre française de commerce et d'industrie de Fès (Maroc); 38 ans de services.

Jules-Eugène Jobert, agriculteur et industriel à Moulay-Idriss, Meknès (Maroc); 42 ans de services.

Charles Sanguy, docteur en médecine, directeur adjoint de la santé et de la famille à Rabat (Maroc).

Marcel-Alexandre Sesini, docteur en médecine, médecin à Casablanca (Maroc); 25 ans de services.

François Vesine de La Rue, chef des services municipaux honoraire à Marrakech (Maroc); plus de 40 ans de services.

Georges-Henri-Nicolas Pujol, contrôleur civil, chef de commandement territorial supérieur, chef du cercle des Zemmours, à Khemisset (Maroc); 30 ans de services.

Jean Fines, contrôleur civil, chef de commandement territorial supérieur, chef du cabinet du résident général à Rabat (Maroc); plus de 25 ans de services.

Maurice-Henri-Charles Guiramand, contrôleur civil, chef de commandement territorial supérieur, adjoint au ministre plénipotentiaire, délégué à la résidence générale à Rabat (Maroc); 22 ans de services.

Louis-Albert Brunet, propriétaire agriculteur, président d'honneur de la chambre d'agriculture française et de l'association des colons de Pont-du-Fahs (Tunisie); 30 ans de services.

Mlle Georgette Cordier, administrateur du gouvernement tunisien, directrice de l'institut d'Arloing à Tunis; 40 ans de services.

Raoul Dana, docteur en médecine, médecin chef de service à l'hôpital de la Libération à Tunis; 33 ans de services.

Marcel Gozland, négociant en textiles, vice-président de la chambre de commerce française de Tunis; 32 ans de services.

Eugène-Edmond Martin, inspecteur hors classe honoraire des contributions indirectes à Tunis; 44 ans de services.

Paul-Marie-Louis Mackiewicz, propriétaire agriculteur à Bordj-Toum (Tunisie); 28 ans de services.

Robert-Fernand-Philippe-Gaston-Marie Girardet, ingénieur des arts et manufactures, ingénieur en chef de l'énergie électrique du Maroc; 28 ans de services.

René-Etienne Laborde, ingénieur des arts et manufactures, directeur de la Société marocaine des produits pétroliers à Casablanca (Maroc); 25 ans de services.

Par décret du Président de la République en date du 30 septembre 1953, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, et vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 14 août 1953 portant que les promotions et nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les personnalités françaises résidant à l'étranger ou ayant servi la cause française à l'étranger dont les noms suivent:

I. — *Au grade d'officier.*

MM.

Raoul-Gustave Blondeau, consul en retraite, chargé de l'agence consulaire de France à Philadelphie (Etats-Unis). Chevalier: 11 janvier 1927.

Henry Bloch, président de l'association des anciens combattants français du Mexique. Chevalier: 16 décembre 1937.

Alfred Fichelle, professeur à l'école nationale des langues orientales vivantes, président de la fédération des professeurs français à l'étranger. Chevalier: 7 août 1931.

Paul-Joseph-Louis Haudüroy, professeur à la faculté de médecine de Lausanne (Suisse). Chevalier: 8 juillet 1937.

Paul-Marie-Emmanuel Lancrenon, ingénieur en chef des mines, industriel. Chevalier à titre militaire: 16 juin 1920.

Henri-Marie-Victor Leconte, directeur de l'office belge des compagnies françaises de navigation, président de l'association des grands invalides de guerre français en Belgique. Chevalier à titre militaire: 31 décembre 1939.

Louis-Félix-Gabriel-Maurice Legendre, directeur de la Casa Velasquez à Madrid (Espagne). Chevalier à titre militaire: 25 juillet 1918.

Gaston-Raoul Machavoine, président directeur général de la Banque parisienne pour le Maroc. Chevalier: 24 janvier 1934.

Marie-Pierre-Clinch Merillon, agriculteur-éleveur en Californie (Etats-Unis). Chevalier: 27 février 1936.

Henry-François-Albert d'Ornano (comte), agent consulaire de France à Manchester (Grande-Bretagne). Chevalier: 30 janvier 1937.

Georges-Louis Raillard, courtier et expert maritime à Newcastle (Grande-Bretagne). Chevalier: 29 mars 1935.

II. — *Au grade de chevalier.*

MM.

Gustave-Louis-Lucien Aucouturier, rédacteur en chef de l'agence France-Presse; 30 ans de services.

Edouard-Alphonse Berlan, proviseur du lycée franco-éthiopien à Addis-Abeba; 25 ans de services.

Paul-Marie-Henri-Edouard Blassel, président de la société de bienfaisance française de Beyrouth (Liban); 35 ans de services.

Pierre-Eugène Brodin, professeur, directeur du lycée français de New-York (Etats-Unis); 24 ans de services.

Léon-François Caron, ingénieur conseil, architecte du consulat général de France à Monaco; 50 ans de services.

Gabriel-André Chrétien, ingénieur civil des mines, industriel à Luxembourg; 29 ans de services.

R. P. Célestin Coyos, missionnaire de Corée; 25 ans de dévouement.

Henri-Gustave-Stéphane Crombe, industriel, délégué pour le Tournaisis de l'Union des Français de l'étranger; plus de 40 ans de services.

Mme Odile Fidao, en religion sœur Odile, fille de la Charité, supérieure de l'hôpital français à Damas (Syrie); 42 ans de dévouement, dont 40 en Orient.

Mme Isabelle Figus, en religion mère Pauline, provinciale de l'ordre de Saint-Paul de Chartres en Chine, à Hongkong et Macao; 50 ans de dévouement.

Mgr Louis-Marie Galibert, évêque de Sao Luiz de Caceres (Brésil); 50 ans d'apostolat.

William-James Giraud, industriel à Bornova (Turquie), membre du conseil d'administration de l'hôpital d'Izmir (Turquie); 28 ans de services.

Georges-Robert Gras, conseiller du commerce extérieur à Johannesburg (Afrique du Sud); 35 ans de services.

R. P. Marie-Etienne-Roland Guérin de Vaux, directeur de l'école biblique et archéologique française de Jérusalem (Palestine); 25 ans de services, dont 20 en Palestine.

Robert-Arthur-Eugène Hanotaux, administrateur de sociétés, président de la société française de bienfaisance de Milan; 35 ans de services.

Henri Hulot, artiste décorateur, président de l'association France-Canada à Toronto (Canada); 28 ans de services.

Etienne Jugie, en religion R. P. Martin, religieux des pères de l'Assomption à Rome (Saint-Siège); 50 ans de professorat à l'étranger.

Simon-Bernard Lando, directeur de l'institut français d'Haïti, attaché culturel et d'information près l'ambassade de France à Port-au-Prince (Haïti); 25 ans de services.

Robert-Emmanuel Lange, chargé de mission au cabinet du ministre des affaires étrangères, journaliste; 25 ans de services.

R. M. Anne-Marie de Lavallée, visitatrice générale des filles de la Charité pour le Moyen-Orient, en résidence à Beyrouth (Liban); 34 ans de dévouement au Liban et dans le Moyen-Orient.

Mme Le Campion, née Lina-Emilie Kegreiss, directrice du lycée de jeunes filles d'Alexandrie (Egypte); 38 ans de professorat, dont 31 en Egypte.

René Lehmann, représentant de société française au Japon; 30 ans de services.

Ernest-Gustave Lienard, industriel à Saint-Sébastien (Espagne); 45 ans de services dont 20 rendus aux œuvres de bienfaisance françaises.

Abbé Jean-Marie Marchadour, aumônier militaire en Allemagne; 40 ans d'apostolat dans le Proche-Orient, puis en Allemagne.

Georges-Alfred Marmin, administrateur de sociétés à Londres (Grande-Bretagne); 39 ans de services, dont 33 en Grande-Bretagne.

Etienne Muracciole, représentant de sociétés françaises à Montevideo (Uruguay), président du cercle français de Montevideo; 35 ans de services, dont 28 en Uruguay.

R. P. Dom Dominique-Pierre-Marie Nogues, ancien abbé général de l'ordre des trappistes; plus de 50 ans d'activité intellectuelle et religieuse, tant en France qu'à l'étranger. — Services de résistance.

Mme Marie-Eléonore Pachoud, en religion mère Rose-Marie de l'Enfant-Jésus, supérieure de l'ordre de l'Assomption pour les Philippines; se consacre depuis 50 ans à l'enseignement du français aux Philippines.

Mme Arseline Piallat, en religion sœur Marie-Arsène, supérieure générale des religieuses du Très-Saint-Sacrement de Valence (Drôme); 60 ans de rayonnement de la culture française à l'étranger.

Philippe-Raymond-Marie Poidatz, représentant de compagnies françaises d'assurances à Turin (Italie), président de l'association française de bienfaisance de Turin; 35 ans de services.

Erwin Ritter, journaliste, représentant de l'agence « France-Presse » aux Etats-Unis; 25 ans de services.

Albert-Louis-Jean Vellard, directeur de l'institut français d'études andines à Lima (Pérou); 25 ans de services.

Joseph-Nicolas Werner, directeur des chemins de fer de la Sarre; 25 ans de services.

Pierre-Jules-Emile Wœlfflin, directeur des services culturels et de l'enseignement à Sarrebruck (Sarre); 20 ans de services.

Décrets du 30 septembre 1953
portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 30 septembre 1953, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, et vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 14 août 1953 portant que la nomination comprise dans le présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est nommé chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur à titre exceptionnel:

M. Maurice Chanteloup, journaliste. Services exceptionnels rendus en Corée.

Par décret du Président de la République en date du 30 septembre 1953, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, et vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 22 septembre 1953 portant que la nomination comprise dans le présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommée chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur:

Mme Yvonne Demeusy, en religion sœur Eugénie, religieuse de l'ordre de Saint-Paul de Chartres, à l'orphelinat de Séoul (Corée); 25 ans de dévouement.

Fixation de la composition de commissions consultatives pour l'application de la loi n° 53-89 du 7 février 1953 tendant à la réparation des préjudices de carrière subis par certains fonctionnaires.

Le ministre des affaires étrangères,

Vu la loi n° 53-89 du 7 février 1953 tendant à la réparation des préjudices de carrière subis par certains fonctionnaires;
Vu la circulaire interministérielle du 24 avril 1953 relative à l'application de la loi du 7 février 1953 susvisée;
Vu l'ordonnance du 29 novembre 1944 concernant la réintégration des magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires révoqués, mis à la retraite d'office, licenciés ou rétrogradés;
Vu l'instruction générale du ministre des finances, en date du 2 décembre 1944, relative à l'application de l'ordonnance susvisée;
Vu le décret du 30 décembre 1920 créant l'office des biens et intérêts privés,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué à l'office des biens et intérêts privés une commission qui est chargée de donner au directeur de cet établissement un avis sur les recours formulés, en application de la loi du 7 février 1953, par les agents et anciens agents visés à l'ordonnance du 28 novembre 1944 qui estiment que le préjudice de carrière qu'ils ont subi n'a pas été réparé, n'a été réparé qu'imparfaitement ou a été, par la suite, aggravé.

Art. 2. — La composition de la commission est fixée comme suit:

Trois représentants de l'administration, savoir:
Un membre du conseil de direction de l'O. B. I. P., président.
Le directeur du cabinet du ministère des affaires étrangères.
Le chef du personnel de l'O. B. I. P.

Trois représentants du personnel, savoir:
Un sous-chef de section.
Un spécialiste et un secrétaire, représentant le personnel au sein des commissions administratives paritaires.

Le secrétariat de la commission est assuré par un agent de l'O. B. I. P.

Art. 3. — Les avis sont rendus à la majorité des voix. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.
Les séances de la commission ne sont pas publiques.

Art. 4. — Le directeur de l'office des biens et intérêts privés est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er août 1953.

Le ministre des affaires étrangères,
Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation:
Le directeur général du personnel et de l'administration générale,
RAYMOND BOUSQUET.

Le ministre des affaires étrangères,

Vu la loi n° 53-89 du 7 février 1953 tendant à la réparation des préjudices de carrière subis par certains fonctionnaires;
Vu la circulaire interministérielle du 24 avril 1953 relative à l'application de la loi du 7 février 1953 susvisée;
Vu l'ordonnance du 29 novembre 1944, concernant la réintégration des magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires révoqués, mis à la retraite d'office, licenciés ou rétrogradés;
Vu l'instruction générale du ministre des finances en date du 2 décembre 1944 relative à l'application de l'ordonnance susvisée,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué au ministère des affaires étrangères une commission qui est chargée de donner au ministre un avis sur les recours formulés, en application de la loi du 7 février 1953 par les agents et anciens agents ou par les ayants cause des agents décédés, visés à l'ordonnance du 29 novembre 1944 qui estiment que le préjudice de carrière qu'ils ont subi n'a pas été réparé, n'a été réparé qu'imparfaitement ou a été par la suite aggravé.

Art. 2. — Pour l'examen des recours formulés par des agents du corps des ministres plénipotentiaires, la composition de la commission est fixée comme suit:

Le directeur général du personnel et de l'administration générale, ou son représentant, président.
Le directeur du cabinet du ministre ou son représentant.
Le directeur général des affaires politiques ou son représentant.
Le directeur des affaires administratives et sociales ou son représentant.

En outre, pour l'examen des requêtes des ministres plénipotentiaires à la retraite, la commission est complétée par un ministre plénipotentiaire hors classe à la retraite désigné par le ministre.

Art. 3. — Pour l'examen des recours formulés par les agents d'un grade inférieur à celui de ministre plénipotentiaire, la composition de la commission est fixée comme suit:

Quatre représentants de l'administration, savoir:
Le directeur général du personnel et de l'administration générale ou son représentant, président.
Le directeur du cabinet du ministre ou son représentant.
Le directeur général des affaires politiques et économiques ou son représentant.
Le directeur des affaires administratives et sociales ou son représentant.

Quatre représentants du personnel, savoir:
Un ministre plénipotentiaire désigné par l'association syndicale des affaires étrangères C. F. T. C. ou son suppléant du même grade.
Un ministre plénipotentiaire désigné par le syndicat du personnel des affaires étrangères (C. G. T.-F. O.) ou son suppléant du même grade.
Les deux représentants titulaires du personnel ou leurs suppléants au sein des commissions administratives paritaires pour le grade auquel appartient chaque agent dont le recours est examiné.

En outre, pour l'examen des requêtes des agents à la retraite, la commission est complétée ainsi qu'il suit:

Un représentant de l'administration qui est un ministre plénipotentiaire hors classe à la retraite désigné par le ministre.
Un représentant du personnel qui est un ministre plénipotentiaire hors classe à la retraite désigné par l'association professionnelle des fonctionnaires et agents du ministère des affaires étrangères.

Le secrétariat de la commission est assuré par un fonctionnaire de la direction générale du personnel et de l'administration générale.

Art. 4. — Les avis sont rendus à la majorité des voix. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.
Les séances de la commission ne sont pas publiques.

Art. 5. — Sont abrogées toutes dispositions contraires antérieures et notamment l'arrêté du 10 novembre 1947.

Art. 6. — Le ministre plénipotentiaire, directeur général du personnel et de l'administration générale, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er août 1953.

GEORGES BIDAULT.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Désignation des membres du comité scientifique de l'office national d'études et de recherches aéronautiques.

Par arrêté en date du 22 septembre 1953, sont nommés membres du comité scientifique de l'office national d'études et de recherches aéronautiques:

MM.

Louis de Broglie, membre de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, professeur à l'institut Henri Poincaré.
Albert Caquot, membre de l'Institut, directeur général honoraire du ministère de l'air.
Joseph Peres, membre de l'Institut, professeur à la faculté des sciences de Paris.
Pierre Chevenard, membre de l'Institut, directeur technique aux aciéries d'Imphy.
Gustave Ribaud, membre de l'Institut, directeur du laboratoire des hautes températures.
Jean Gerardin, ingénieur militaire de l'air (active), chef du bureau de coordination des recherches scientifiques et techniques.

Administration centrale de l'air.

Par arrêté du 28 septembre 1953, Mme Cestre (Adrienne), secrétaire sténodactylographe, 4e échelon, à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air), est détachée au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme pour une nouvelle durée de cinq ans, à compter du 1er septembre 1953.

Commissariat de la marine.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 28 septembre 1953, sont nommés au grade d'aspirant de réserve du commissariat de la marine, pour compter du 1er octobre 1953:

MM. Bessard (Claude), Paubeze (Jacques-Maurice).

L'arrêté en date du 12 août 1953, portant nomination au grade d'élève-aspirant de réserve du commissariat de la marine, est rapporté en ce qui concerne MM. les élèves aspirants de réserve Clerc (Robert-Louis-Joseph) nommé élève commissaire de la marine par arrêté du 12 septembre 1953, et Bessard (Claude), ci-dessus désigné.

Liste des étudiants en médecine, en pharmacie et en art dentaire reçus au cycle réduit ou au cycle normal se terminant en 1953 de préparation militaire supérieure spéciale du service de santé, classés par ordre de mérite avec indication de leur recrutement d'origine.

Additif au *Journal officiel* du 19 septembre 1953, page 8225, 2e colonne, 58e ligne, entre Gabiano (Bernard-Ernest-Francis), Nancy; et Briard (René), Valenciennes, ajouter;

Mimi (André-Médard), Basse-Terre.
Parra (Joseph), Toulouse.
Jarguel (André), Oran.
Wullaert (Pierre-Léon-Emile), Rennes.
Portefaix (Pierre), Marseille.
Regnier (Jean-Marie), Poitiers.

Liste des candidats reçus au cycle normal 1951-1953 et au cycle réduit 1952-1953 de préparation militaire supérieure et service vétérinaire, avec indication de leur bureau de recrutement.

Additif au *Journal officiel* du 19 septembre 1953, page 8229:

Candidats incorporables avec le grade de vétérinaire auxiliaire de réserve.

Ajouter:

Le Guilloux (Michel), Rennes.
Buchet (Paul-Marie-Alexandre), Dijon.
Le Guyader (Jean-Guillaume), Rennes.
Corneille (Pierre), Toulouse.
Dapogny (Jean), Dijon.
Campenet (Serge), Paris.

Tableau de départ colonial du 1er octobre 1953

Dès parution du présent tableau, les chefs de corps et de services devront obligatoirement faire visiter tous les militaires y figurant et régulariser la situation des sous-officiers et hommes de troupe en instance de rengagement.

Ils adresseront d'urgence à la direction des troupes coloniales, et au plus tard le 10 octobre 1953, les certificats d'aptitude réglementaire « Etat modèle C » recto et verso. Il en sera de même pour les certificats de visite et de contre-visite des militaires dont l'inaptitude a été constatée.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir au département avant la date précitée, il y aura lieu de faire connaître, par télégramme, le résultat des visites.

Toute erreur qui aurait pu être relevée fera l'objet d'un compte rendu à transmettre dans les moindres délais.

NOTA. — Il est fait mention de la date de naissance des intéressés.

OFFICIERS

Infanterie coloniale.

Lieutenants-colonels.

MM.

Goasguen (Guillaume), 7 avril 1903, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — 11 juillet 1949

Bouteille (Louis), 19 novembre 1901, 9e région militaire (séjour interrompu). — 16 mars 1950.

Requin (Fernand), 13 octobre 1907, 9e région militaire. — 6 janvier 1951.

Lescuyer (Guy), 12 juin 1907, 1re région militaire. — 12 mai 1951.

Chefs de bataillon.

MM.

Chambon (Jacques), 3 novembre 1918, 1re région militaire « blindé ». — 26 juillet 1949.

Ecarlat (Jean), 13 août 1904, 1re région militaire. — 20 juillet 1951.

Thomas (Gaston), 6 août 1908, 10e région militaire. — 12 mai 1952.

Kuntz (Georges), 14 novembre 1908, 10e région militaire. — 5 juillet 1952.

Blanc (Jean-Georges), 28 mars 1905, 9e région militaire. — 9 juillet 1952.

Capitaines.

MM.

Lemaire (Michel), 1er janvier 1925, 3e région militaire (lieutenant au tableau). — 1er juillet 1949.

Fourre (Albert), 7 octobre 1919, 7e région militaire. — 10 octobre 1919.

Lambert (Jean), 12 février 1918, 1re région militaire. — 20 avril 1950.

De Penguern (Hervé), 11 avril 1920, 3e région militaire. — 28 juillet 1950.

Fusier (Maurice), 26 juin 1917, 1re région militaire. — 19 avril 1951.

Navarre (Pierre), 20 février 1920, 4e région militaire. — 23 juillet 1951.

Gardelia (Joseph), 6 novembre 1911, 9e région militaire. — 21 septembre 1951.

Mezghini (Fernand), 12 février 1913, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — 27 octobre 1951.

Hainzelin (Jacques), 16 novembre 1921, 1re région militaire. — 18 novembre 1951.

Masse (Ferdinand), 8 avril 1904, commandement supérieur des troupes du Maroc. — 1er mai 1952.

Binet (Louis), 1er septembre 1920, 1re région militaire « blindé ». — 12 juillet 1952.

Metivier (Jules), 15 avril 1910, 5e région militaire (séjour interrompu). — 4 septembre 1952.

Fabisch (Philippe), 2 novembre 1924, 10e région militaire (séjour interrompu). — 16 septembre 1952.

Besançon (Jean), 2 juillet 1917, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 3 octobre 1952.

Bernard (Georges), 3 janvier 1924, 10e région militaire. — 7 octobre 1952.

Bretaudeau (Georges), 29 mars 1918, commandement supérieur des troupes du Maroc. — 7 octobre 1952.

Thevenot (Albert), 10 novembre 1920, 9e région militaire. — 9 octobre 1952.

Morelli (Jean), 2 septembre 1911, 1re région militaire. — 10 octobre 1952.

Thoumazeau (Armand), 19 octobre 1910, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — 11 octobre 1952.

Chauvin (René), 28 janvier 1914, 10e région militaire. — 11 octobre 1952.

Le Blais (Henri), 31 décembre 1914, 3e région militaire. — 12 octobre 1952.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Denis (Jean), 18 juillet 1925, 3e région militaire. — 11 octobre 1950.

Veillon (Michel), 24 septembre 1924, 10e région militaire. — 27 mars 1952.

Le Mauff (Raymond), 15 mai 1923, 4e région militaire. — 19 juillet 1952.

Salaun (Emile), 4 juillet 1926, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 26 septembre 1952.

Remazeilles (Pierre), 28 avril 1923, 10e région militaire. — 11 décembre 1952.

Rossi (Jean), 5 octobre 1925, 3e région militaire. — 23 décembre 1952.

Plaisance (Camille), 9 août 1922, 1re région militaire. — 3 janvier 1953.

Le Bec (Jean), 19 juin 1923, 3e région militaire. — 7 janvier 1953.

Bourgeon (Fernand), 21 juin 1920, 9e région militaire. — 9 janvier 1953.

Bescond (Henri), 4 mars 1924, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 9 janvier 1953.

Blondel (Georges), 27 janvier 1921, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 15 janvier 1953.

Bertaux (Paul), 23 mars 1925, 10e région militaire. — 15 janvier 1953.

Riban (Paul), 19 juin 1918, 3e région militaire. — 21 janvier 1953.

Vigneron (Jean), 21 octobre 1911, 1re région militaire. — 31 janvier 1953.

Rosty (Paul), 26 novembre 1911, 10e région militaire. — 31 janvier 1953.

Le Cousturier de Courcy (Hubert), 12 septembre 1923, commandement supérieur des troupes du Maroc. — 1er février 1953.

Artillerie coloniale.

Lieutenant-colonel.

M. Maréchal (Robert), 3 novembre 1910, E. M. P. A. C, 1re région militaire. — 4 juillet 1950.

Chef d'escadron.

M. Lalie (Hermann), 17 mai 1910, 5e région militaire. — 15 février 1950.

Capitaines.

MM.
Rancon (Joseph), 17 mars 1915, 1re région militaire. — 25 février 1949.
Boudouresque (Pierre), 6 août 1924, 6e région militaire. — 25 avril 1951.
Aujoulat (Gaston), 5 mai 1912, 1re région militaire. — 5 mai 1951.
Cornet (Bernard), 26 novembre 1924, 3e région militaire (lieutenant au tableau d'avancement). — 18 mai 1951.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
Muller (Auguste), 16 avril 1930, 1re région militaire. — N'a jamais servi.
Mercier (Pierre), 1er février 1928, 6e région militaire. — N'a jamais servi.
Morbieu (Marie), 6 avril 1927, commandement supérieur de troupes du Maroc. — N'a jamais servi.
Dervin (Jean), 29 mars 1928, 3e région militaire. — N'a jamais servi.
Frank de Preaumont (Daniel), 4 septembre 1928, 5e région militaire. — N'a jamais servi.
Quemener (Raymond), 26 février 1927, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — N'a jamais servi.
Roux (Raymond), 12 avril 1923, 1re région militaire. — 9 juillet 1948.
Beauséjour (Camille), 3 août 1928, 5e région militaire. — 18 juillet 1948.
Schoelcher (Xavier), 2 février 1923, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 3 novembre 1948.
Daburon (Jacques), 5 février 1924, 6e région militaire (séjour interrompu). — 11 janvier 1950.
Lelong (Jacques), 5 octobre 1921, 6e région militaire. — 23 juillet 1951.
Bouly (Jacques), 22 avril 1920, 9e région militaire (titre S. M. B. C. autos-chars). — 20 février 1952.
Tretjack (Pierre), 1er octobre 1925, commandement supérieur des troupes de Tunisie (titre S. M. B. C. conducteur de travaux). — 17 mai 1952.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

A. — Comptables

Capitaine.

M. Laplanche (André), 2 janvier 1913, 9e région militaire. — 15 septembre 1951.

Lieutenants.

MM.
Nonce (Amédée), 26 décembre 1910, 9e région militaire. — 22 février 1951.
Dauphin (André), 24 décembre 1916, 1re région militaire. — 13 octobre 1951.

B. — Autos-chars

Lieutenant.

M. Marani (Vincent), 5 septembre 1913, 1re région militaire. — 6 septembre 1951.

C. — Conducteurs de travaux

Lieutenant.

M. Benel (Francis), 21 avril 1917, 1re région militaire. — 12 mai 1952.

D. — Matériel artillerie et D. C. A.

Lieutenant.

M. Daniel (Joseph), 21 mars 1910, 3e région militaire. — 1er mai 1952.

Intendance coloniale.

Officiers d'administration

Capitaines.

MM.
Fuchs (Robert), 4 décembre 1912, 1re région militaire. — 20 novembre 1951.
Rassinier (Robert), 12 juillet 1910, 9e région militaire. — 2 juillet 1953.
Huerynck (Jean), 30 septembre 1912, 9e région militaire (lieutenant au tableau d'avancement). — 14 juillet 1953.

Lieutenants.

MM.
Dernlaux (Jean), 22 octobre 1913, 1e région militaire. — 14 novembre 1951.
Chiche (Marcel), 30 avril 1915, 9e région militaire. — 11 juillet 1952.

Adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.

Capitaine.

M. Gillet (Aimé), 9 mars 1907, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — 27 juin 1950.

Lieutenants.

MM.
Ignasse (Jean), 26 juillet 1908, 9e région militaire. — 20 octobre 1949.
Daniel (Octave), 16 mars 1906, 1re région militaire. — 18 mai 1951.

Chancellerie coloniale.

Capitaine.

M. Bourget (Théodore), 23 juin 1909, 1re région militaire. — 26 mai 1952.

Lieutenant.

M. Lalanne (Pierre), 27 février 1911, 1re région militaire. — 25 mai 1951.

Service de santé colonial.

A. — Médecins

Colonel.

M. Hochstetter (Jacques), 22 avril 1902, 1re région militaire. — 9 juillet 1952.

Lieutenant-colonel.

M. Lafontaine (Jean), 15 janvier 1908, 1e région militaire. — 17 décembre 1952.

Commandants.

MM.
Robert (Alfred), 31 juillet 1909, 9e région militaire. — 7 avril 1952.
Bellon (Jean), 10 septembre 1912, 9e région militaire. — 29 août 1952.
Plumauzille (Jean), 5 janvier 1910, 1re région militaire. — 30 novembre 1952.
Besselge (Henri), 16 juillet 1916, 9e région militaire (détaché 1re région militaire). — 1er décembre 1952.
Lesnard (Lucien), 29 mai 1916, 9e région militaire. — 6 décembre 1952.
Hautin (Raymond), 24 décembre 1913, 9e région militaire. — 10 décembre 1952.
Breteau (Guy), 3 février 1911, commandement supérieur des troupes du Maroc. — 14 décembre 1952.
Lasvaladas (Jean), 2 juin 1912, 5e région militaire. — 19 décembre 1952.

Capitaines.

MM.
Mafart (Yves), 11 avril 1919, 9e région militaire. — 18 mai 1952.
De Jaureguiberry (Pierre), 27 octobre 1920, 9e région militaire. — 29 mai 1952.
Rostaing (Georges), 30 août 1917, 1re région militaire. — 15 juillet 1952.
Catala (Pierre), 7 décembre 1917, 9e région militaire. — 2 août 1952.
La Peyssonnie (Léon), 16 octobre 1915, 9e région militaire. — 8 août 1952.
Bernot (Joseph), 22 juin 1917, 9e région militaire. — 20 août 1952.
Ramanantsoa (Raymond), 4 avril 1913, 9e région militaire. — 20 septembre 1952.
Guillemeteau (René), 6 octobre 1918, 9e région militaire. — 23 octobre 1952.
Rit (Jean), 24 août 1922, 9e région militaire. — 13 novembre 1952.
Mathieu (Pierre), 30 mars 1923, 9e région militaire. — 3 décembre 1952.
Genet (Xavier), 18 mars 1915, 9e région militaire. — 3 décembre 1952.
Castorene (René), 8 septembre 1922, 3e région militaire. — 3 décembre 1952.
Seignard (Prosper), 11 mai 1920, 3e région militaire. — 5 décembre 1952.
Caille (Jean), 1er juillet 1918, 1re région militaire. — 6 décembre 1952.
Natter (Pierre), 7 mars 1923, commandement supérieur des troupes du Maroc. — 6 décembre 1952.
Barbie (Yves), 2 juillet 1920, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 17 décembre 1952.
Schmuck (Jean), 26 juin 1916, 6e région militaire (détaché 8e région militaire). — 19 décembre 1952.
Palanque (Albert), 20 avril 1916, 1re région militaire. — 23 décembre 1952.
Peluchon (Jean), 21 avril 1924, 9e région militaire. — 10 décembre 1952.

B. — Pharmaciens

Commandant.

M. Clary (Jean), 8 janvier 1911, 9e région militaire. — 12 mars 1952.

Capitaine.

M. Bozat (Raymond), 25 avril 1921, 1re région militaire. — 14 mai 1951.

C. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Commandant.

M. Joly (Pierre), 13 mars 1908, 9e région militaire (disposition 1e région militaire), 24 octobre 1952.

Capitaines.

MM.
Poli (Michel), 4 mai 1915, 1re région militaire. — 8 septembre 1952.
Scheid (Gustave), 3 août 1913, 9e région militaire. — 9 avril 1953.

Lieutenants.

MM.
Moreau (Pierre), 4 novembre 1908, 1re région militaire. — 4 mai 1951.
Mazuc (Irénée), 23 octobre 1920, 1re région militaire. — 26 novembre 1952.
Walter (Léonard), 6 novembre 1916, 9e région militaire. — 16 décembre 1952.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudants-chefs.

Jaussant (Pierre-Robert), 11 juillet 1919, 9e région militaire, B. E. de comptabilité. — 6 avril 1950.
Gilbert (Jean-Auguste), 16 juillet 1918, 1re région militaire, B. S. de comptabilité. — 18 avril 1951.
Perin (Jacques), 19 mars 1925, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 22 février 1952.
Brouste (René), 16 janvier 1917, 9e région militaire, B. C. S. — 30 mars 1952.
Lafitte (Jean), 6 avril 1917, 4e région militaire, B. E. d'arme. — 7 octobre 1952.
Sabiani (François), 2 novembre 1913, 9e région militaire, B. S. de comptabilité. — 3 février 1953.

Adjudants.

Lefrançois (Albert-Victor), 5 juin 1919, 10e région militaire, B. E. d'arme. — 11 mai 1950.
Menuet (Olivier), 20 mai 1923, 3e région militaire, B. S. d'arme. — 8 mars 1952.
Gerardin (Charles), 6 avril 1924, 1re région militaire, B. E. d'arme. — 12 juillet 1952.
Guenneau (Lucien-René), 11 août 1920, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 1er août 1952.
Broise (Marcel), 26 décembre 1919, 9e région militaire, B. E. d'arme. — 30 octobre 1952.
Perdriaud (Jacques), 11 juillet 1914, T. O. A., B. C. S. — 13 décembre 1952.
Aurore (Maurice), 16 mai 1920, 1re région militaire, B. E. d'arme. — 2 janvier 1953.
François (Jean), 27 novembre 1917, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 17 février 1953.
Jard (André-Marcel), 25 octobre 1920, 9e région militaire, B. E. d'arme. — 20 février 1953.
Rouxel (Jean-Louis), 27 juin 1920, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 20 février 1953.
Thiebaud (Raphaël), 11 juin 1921, 1re région militaire, B. E. d'arme. — 25 février 1953.
Francoual (Germain), 15 septembre 1919, 5e région militaire, B. C. S. — 3 mars 1953.
Laudet (Louis), 2 juillet 1919, 3e région militaire, C. A. T. d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Depuille (Paul), 10 mars 1926, 9e région militaire, B. C. S. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Gonzales (Soléro), 23 avril 1920, 9e région militaire, B. E. d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Pietrantoni (François), 18 janvier 1927, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 28 juin 1950.
Grego (Eugène), 16 avril 1923, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 25 avril 1951.
Diulein (Julien), 6 octobre 1921, 9e région militaire, B. E. d'arme et B. S. de moniteur chef d'éducation physique militaire. — 25 mai 1951.
Retrouve (Pierre-Désiré), 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 25 janvier 1952.
Deurweilher (Joseph), 30 mai 1925, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 26 avril 1952.
Fleurette (Jean), 23 juillet 1925, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 21 mai 1952.
Coquereau (Charles), 3 novembre 1917, 1re région militaire, B. E. de comptabilité. — 18 juin 1952.
Berthelier (Henri), 7 octobre 1925, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 26 juin 1952.
Charlot (Alphonse), 11 mars 1921, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 26 juin 1952.
Day (Marcel), 2 juin 1918, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 26 juin 1952.
Delon (Roger), 12 juin 1926, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme, — 26 juin 1952.
Farges (Pierre), 19 décembre 1925, 1re région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 26 juin 1952.
Le Goff (Joseph), 11 juillet 1923, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 26 juin 1952.
Dangremont (Michel), 28 novembre 1923, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 4 juillet 1952.
Sevigne (Raymond), 3 décembre 1922, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 5 juillet 1952.
Lefevre (Fernand-André), 30 novembre 1925, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 7 juillet 1952.
Bizard (Jean), 30 janvier 1921, 9e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 11 juillet 1952.
Valli (Barthélémy), 25 décembre 1921, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 12 juillet 1952.
Maillot (Jean), 11 mars 1926, 10e région militaire, B. E. d'arme. — 14 juillet 1952.
Blondeau (Marcel-Léonard), 20 février 1918, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 16 juillet 1952.
Dutech (André), 8 janvier 1926, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, — 16 juillet 1952.
Lacoste (Henri-Gilbert), 13 juin 1926, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 16 juillet 1952.
Frelat (Jean), 22 août 1926, Tunisie, B. E. d'arme. — 18 juillet 1952.
Carlini (Noël), 14 décembre 1921, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 21 juillet 1952.
François (André-Marc), 14 mars 1925, 5e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 22 juillet 1952.
Muller (Roger-Fernand), 10 mai 1920, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 23 juillet 1952.
Barthes (René), 15 juin 1926, 10e région militaire, B. E. d'arme. — 25 juillet 1952.
Uvergoels (Léon), 6 août 1922, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 25 juillet 1952.
Rocca (Louis-Hervé), 13 avril 1920, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 1er août 1952.
Thibault (Pierre), 12 juillet 1921, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 12 août 1952.
Sorbier (Roland), 10 février 1924, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 13 août 1952.
Lauret (Elie), 18 octobre 1920, 9e région militaire, B. E. de comptabilité. — 20 août 1952.
Donz (Marc), 7 mars 1923, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 23 août 1952.
Ladoue (Raymond-Louis), 20 février 1926, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Peresse (Guy-Jacques), 27 mars 1924, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Chonavel (Roger-Emile), 24 juillet 1925, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Bruneteau (Guy), 8 février 1925, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
André (Jean-Pierre), 24 avril 1927, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Escop (Yves), 6 février 1923, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Dierckens (Fleury), 18 novembre 1917, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Sergents.

Boyer (Bruno), 1er avril 1929, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Mariotti (Jean-Marc), 7 juillet 1934, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Balem (Joseph), 10 mai 1931, 3e région militaire, non certifié. — N'a jamais servi.
Breuillet (Jacques), 31 juillet 1928, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 21 avril 1950.
Dominici (Alphonse), 1er septembre 1925, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 9 juillet 1951.
Debray (Fernand), 17 septembre 1924, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme et de comptabilité. — 2 août 1951.
Fixaris (Pierre), 14 décembre 1924, 6e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 9 septembre 1951.
Retali (François), 23 décembre 1929, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 4 octobre 1951.
Chauvot (Marcel), 21 juin 1929, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme, — 8 janvier 1952.

Berrou (René), 27 juillet 1927, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 4 février 1952.
Gelisse (Gislain), 7 juillet 1925, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 4 février 1952.
Chaminaud (Christian), 28 novembre 1927, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 5 février 1952.
Chiron (Eugène), 28 octobre 1923, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 5 février 1952.
Obitz (Jean-Pierre), 6 mars 1926, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 6 février 1952.
Schelder (René), 14 juin 1927, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 6 février 1952.
Bonnet (René), 6 avril 1927, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 22 février 1952.
Clément (Robert), 1er août 1928, 5e région militaire, 151 trans. — 22 février 1952.
Godon (Louis), 24 novembre 1925, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 22 février 1952.
Jarrain (Romain), 9 août 1928, 9e région militaire, 251 trans. — 22 février 1952.
Plaisant (Jacques), 23 août 1926, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 22 février 1952.
Poli (Ange), 3 février 1926, Maroc, B. E. d'arme. — 22 février 1952.
Sainte-Catherine (Martial), 1er juillet 1926, 1re région militaire, C. A. T. 1 d'arme. — 22 février 1952.
Schaik (André), 21 février 1928, 9e région militaire, 131 trans. — 22 février 1952.
Venet (Paul), 25 juin 1927, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 22 février 1952.
Wagon (Georges), 9 juillet 1922, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 22 février 1952.
Moreau (Alexandre), 3 juillet 1924, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 24 février 1952.
Feyt (Georges), 22 avril 1925, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 25 février 1952.
Enzels (Louis), 29 octobre 1924, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 26 février 1952.
Sourimant (François), 15 juin 1923, 1re région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 28 février 1952.
Unia (Lucien), 17 août 1929, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Jibault (Charles), 6 novembre 1926, 1re région militaire, C. A. T. 2 autos-chars. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Maillot (Gaston), 13 février 1930, 5e région militaire, 261 trans. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Ruthon (Maurice), 7 août 1923, Tunisie, 251 trans. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Gordan (Albert), 4 mai 1921, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Fache (Georges), 30 avril 1927, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Schulmann (Maurice), 18 décembre 1925, 1re région militaire, C. A. T. 1 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Mention (Maurice), 23 mars 1921, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Dupont (Pierre), 23 juillet 1926, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Netry (Louis), 27 février 1930, 10e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Le Leony (Marcel), 18 décembre 1916, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Podsiedlik (Antoine), 23 mai 1923, 3e région militaire, non certifié. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Quistrebert (Marcel), 19 décembre 1924, 3e région militaire, B. E. d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Masselot (Jacques), 20 juin 1930, 1re région militaire, non certifié. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Urbaniak (Wladislas), 10 février 1930, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Lesdema (Fortuné), 18 novembre 1928, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Latour (Christophe), 11 août 1930, 1re région militaire, C. A. T. 1 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Galves (Jean), 1er avril 1930, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Bachelli (Emile), 11 septembre 1924, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Gourdon (Eugène), 12 mars 1928, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Valet (Gabriel), 18 juin 1928, 9e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Breugnot (André), 17 décembre 1919, 1re région militaire, 91 trans, chiffreur. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Smith (Albert), 7 février 1923, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Tavreau (Jean), 3 novembre 1925, 9e région militaire, C. A. T. 2 de mécanicien autos-chars. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Ferrier (Joseph), 9 novembre 1926, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Dieng-M'Baye (Ernest), 9 avril 1921, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Filloux (Jacques), 22 octobre 1925, 9e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

a) Spécialistes blindés coloniaux

Adjudant-chef.

Beringue (Adrien), 27 janvier 1920, 1re région militaire, B. E. d'arme. — 8 septembre 1951.

Sergents-chefs.

Seigle (Guy), 19 octobre 1922, T. O. A., C. A. T. 2 de l'arme blindée. — 26 janvier 1953.
Fourmy (Emile), 26 juin 1921, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 4 février 1953.
Lemaitre (Georges), 29 octobre 1920, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 5 février 1953.

Sergents.

Becard (Hubert-Jean), 2 janvier 1922, T. O. A., C. A. T. 2 de comptabilité. — 17 octobre 1950.
Krupa (Gaston), 14 octobre 1926, T. O. A., C. A. T. 2 de l'arme blindée. — 18 juillet 1951.
Lagoutte (Jean), 6 septembre 1927, T. O. A., C. A. T. 2 de l'arme blindée. — 22 février 1952.
Dewasmes (André), 1er septembre 1926, T. O. A., C. A. T. 2 de l'arme blindée. — 2 août 1952.
Carre (Jean-Gaston), 31 octobre 1929, T. O. A., C. A. T. 2 de dépanneur auto. — 12 août 1952.
Chaquin (Armand), 4 juin 1929, T. O. A., C. A. T. 2 de l'arme blindée. — 12 août 1952.
André (Louis), 18 septembre 1916, 9e région militaire, C. A. T. 2 de l'arme blindée. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Hospital (Jean-Alcide), 16 mars 1928, 9e région militaire, B. E. d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Duffay (Fernand-Roger), 12 janvier 1923, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Duluc (Robert), 20 août 1926, 9e région militaire, C. A. T. 2 de l'arme blindée. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

b) Télégraphistes coloniaux

Adjudants.

Bartolani (Philippe), 27 août 1913, 1re région militaire, B. S. exploitation radio. — 13 juin 1951.
Parent (Raymond-Yves), 5 avril 1921, Tunisie, B. C. S. exploitation radio. — 26 avril 1952.

Sergents-chefs.

Rippert (Paul), 25 décembre 1920, 9e région militaire, B. C. S. exploitation radio. — 8 mars 1952.
Leblanche (Louis), 6 décembre 1927, 4e région militaire, 261 trans. — 12 août 1952.
Regard (Georges), 5 mai 1925, 1re région militaire, B. C. S. technique fil. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Vitel (Yves), 11 mars 1923, 9e région militaire, 201 trans. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Sergents.

Chiappero (Jules), 8 décembre 1930, 5e région militaire, B. E. technique fil. — N'a jamais servi.
Savary (Guy), 19 février 1927, 9e région militaire, B. E. exploitation radio. — 26 août 1951.
Ribouchon (Eugène), 15 janvier 1930, 1re région militaire, 211 trans. — 3 septembre 1951.
Foucart (J.-Pierre), 13 novembre 1927, 1re région militaire, B. E. technique fil. — 28 avril 1952.
Petit (Denis-Benoît), 8 octobre 1923, 1re région militaire, 251 trans. — 28 avril 1952.
Mephon (Laure), 19 octobre 1927, 4e région militaire, 251 trans. — 26 mai 1952.
Marchand (Clet-Yves), 21 août 1929, 1re région militaire, B. E. technique radio. — 26 juin 1952.
Weber (Gérard), 4 décembre 1930, 4e région militaire, 251 trans. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Pilorguet (Guy), 10 juin 1929, 10e région militaire, C. A. T. 2 exploitation fil. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Large (Kléber), 6 janvier 1930, 1re région militaire, 293 trans. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Roumagne (Gilbert), 4 février 1925, 4e région militaire, 251 trans. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Marajo (Olivier), 29 mai 1929, 1re région militaire, 293 trans. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Schnieringer (Jean), 24 septembre 1931, 4e région militaire, B. E. exploitation radio. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Geiger (Claude), 5 janvier 1930, 9e région militaire, C. A. T. 2 des transmissions. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

B. — Artillerie coloniale.

Adjudants-chefs.

Pauchet (Jules), 16 mai 1918, 1re région militaire, B. E. d'arme. — 31 août 1952.
Cappelaere (Jean), 22 mai 1920, Tunisie, B. E. d'arme. — 30 septembre 1952.
Franc (Jean), 2 décembre 1920, T. O. A., B. S. d'arme. — 6 octobre 1952.
Wolfsperger (Oscar-Eugène), 7 décembre 1917, 1re région militaire, B. S. d'arme. — 27 octobre 1952.

Adjudants.

Cabiron (Clovis), 28 septembre 1918, 5e région militaire, B. E. d'arme. — 20 avril 1950.
Giovannetti (François), 16 janvier 1922, T. O. A., B. S. d'arme. — 2 janvier 1953.
Nguyen-Quac-Vinh (Henri), 30 mars 1919, 9e région militaire, B. E. d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Maréchaux des logis-majors et maréchaux des logis chefs.

Hauquin (Edmond), 12 janvier 1924, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 5 mai 1951.
Coulibaly (Ibrahim), 12 juillet 1920, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 25 juillet 1951.
Chabaud (Jean), 29 avril 1923, 5e région militaire, B. E. d'arme. — 19 août 1951.
De Hody (Jacques-Pierre), 20 novembre 1918, 6e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 5 septembre 1951.
Dupuy (Charles), 13 juillet 1918, 5e région militaire, B. E. de comptabilité. — 15 septembre 1951.
Theret (Raymond), 10 juillet 1920, 1re région militaire, B. S. d'arme. — 5 octobre 1951.
Cailliez (Marcel-Henri), 21 janvier 1925, 5e région militaire, B. E. de détection électro-magnétique. — 30 octobre 1951.
Privat (Richard-Gabriel), 3 avril 1922, 1re région militaire, B. E. de comptabilité. — 27 novembre 1951.
Guyon (Emile), 14 juin 1925, Tunisie, B. E. des transmissions. — 22 avril 1952.
Romey (Eugène), 27 juillet 1923, 3e région militaire, B. E. de comptabilité. — 25 avril 1952.
Chevrier (Henri), 10 août 1926, Tunisie, B. S. d'arme. — 25 avril 1952.
Dalier (Claude), 19 septembre 1926, Tunisie, B. E. d'arme. — 25 avril 1952.
Harand (Henri), 7 octobre 1924, Tunisie, B. S. d'arme. — 25 avril 1952.
Abet (Jean), 1er octobre 1923, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Neclaw (Charles-Adolphe), 26 février 1919, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Parmentier (Henri), 18 juin 1926, 6e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Maréchaux des logis.

Aide (Lucien-Florentin), 29 juin 1934, 5e région militaire, C. A. T. 2 de détection électro-magnétique. — N'a jamais servi.
Arsapin (Guy-Jean), 31 août 1932, 6e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Cuvier (Pierre-Marie), 1er novembre 1930, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Petit (Maurice-Georges), 1er juillet 1926, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Rault (Eugène-Ange), 6 août 1923, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Simon-Jean (François), 14 avril 1930, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Lhubert (Antoine-Pierre), 22 février 1922, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 17 octobre 1950.
Pinville (Jean), 6 mai 1920, 1re région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 14 janvier 1951.
Noth (Pierre), 7 avril 1929, 6e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 27 janvier 1951.
Jeanneret (Rémy), 11 décembre 1928, 1re région militaire, B. E. d'arme. — 3 août 1951.
Dejean (Pierre), 7 octobre 1930, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 9 novembre 1951.
Gline (Antoine), 27 juillet 1922, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 18 décembre 1951.
Pingon (Michel), 8 avril 1930, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — 18 décembre 1951.
Havet (Charles-Paul), 2 décembre 1921, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 31 décembre 1951.
Delamare (Guy-Lucien), 21 avril 1928, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 18 janvier 1952.
Thévenin (Michel-Maurice), 11 avril 1929, 5e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 29 janvier 1952.
Segor (Cyriaque), 15 mars 1926, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 6 mars 1952.
Fae (Sylvain), 1er février 1927, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 26 mars 1952.
Charpentier (André-Hippolyte), 4 janvier 1921, Maroc, C. A. T. 2 d'arme. — 1er avril 1952.
Babillaud (Guy-André), 16 avril 1928, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 2 avril 1952.
Robert (François), 10 décembre 1921, 1re région militaire, B. E. de comptabilité. — 2 avril 1952.
Devillers (Robert-Paul), 22 juillet 1929, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 27 avril 1952.
Janny (Arthur-Aimable), 16 août 1926, Tunisie, 251 trans. — 28 avril 1952.
Gavoille (Roger-Jules), 28 novembre 1929, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 6 mai 1952.
Le Breton (Marcel), 26 décembre 1922, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme. — 14 mai 1952.
Mari (Raphaël), 23 février 1930, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 23 mai 1952.
Richard (Roger), 21 janvier 1920, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — 19 juin 1952.
Cadet (Helmont), 1er février 1928, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme — 26 juin 1952.
Aubaret (Maxime), 12 octobre 1925, 3e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 26 juin 1952.
Abrate (Roger), 29 juin 1924, T. O. A., C. A. T. 2 de comptabilité. — 26 juin 1952.
Sapin (Rémy-Léon), 12 décembre 1929, 9e région militaire, 251 trans. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Mephane (René), 11 novembre 1919, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Bonnans (Lucien-Louis), 5 février 1930, Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Louis (Etienne), 9 janvier 1926, 6e région militaire, B. E. d'arme et C. A. T. 2 de comptabilité. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Perroud (Robert), 22 mars 1930, 6e région militaire, 251 trans. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Fournier (Robert-François), 18 mars 1926, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Violette (Marceau-Louis), 6 décembre 1924, Tunisie, C. A. T. 2 auto. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Razafindranaly (Marcellin), 6 février 1923, 6e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Thiébault (Roger-René), 18 décembre 1929, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Noak (Pierre-Charles), 14 novembre 1929, 9e région militaire, B. E. d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

COMPTABLES

Adjudant.

Larribe (Jean), 4 septembre 1921, 1re région militaire, B. E. de comptabilité. — 17 mai 1950.

Maréchaux des logis.

Hutin (Jules-Maurice), 16 décembre 1926, 9e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 5 mai 1951.
Cornu (Jean-Adrien), 17 mai 1924, 9e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 20 juin 1951.

AUTOS-CHARS

Adjudant-chef.

Parrot (Jean), 1 février 1907, 9e région militaire, B. S. auto. — 8 mars 1950.

Maréchal des logis-major et maréchal des logis chef.

Delaval (Louis-Joseph), 12 juin 1927, 1re région militaire, B. E. auto. — 20 novembre 1951.
Faynot (André-Auguste), 27 octobre 1927, 9e région militaire, C. A. T. 2 auto. — 19 décembre 1951.

Maréchaux des logis.

Jacob (Louis), 9 janvier 1930, 9e région militaire, C. A. T. 2 auto. — N'a jamais servi.
Cezard (Michel-Paul), 2 janvier 1928, 9e région militaire, C. A. T. 2 auto. — 30 octobre 1951.

ARMEMENT ET OPTIQUE

Adjudant-chef.

Dubas (Bertrand), 26 juillet 1913, 9e région militaire, B. E. d'artificier. — 21 décembre 1950.

Maréchal des logis chef.

Friedrich (Roger), 12 août 1924, 9e région militaire, B. E. de mécanicien d'artillerie. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Maréchaux des logis.

Dubillot (Paul), 10 mars 1931, 9e région militaire, B. S. d'armurier. — N'a jamais servi.
Béguin (Maurice), 13 août 1931, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'armurier. — N'a jamais servi.
Esther (Albert), 5 décembre 1928, 9e région militaire, C. A. T. 2 de mécanicien d'artillerie. — N'a jamais servi.
Mary (René), 22 février 1934, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'armurier. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

ATELIERS GÉNÉRAUX

Maréchal des logis chef.

Marchegay (André), 28 novembre 1925, 9e région militaire, B. S. d'ouvrier à bois. — 7 juillet 1950.

Maréchaux des logis.

Grison (Elie), 19 octobre 1932, 3e région militaire, C. A. T. 2 d'ajusteur serrurier. — N'a jamais servi.
Lelias (Louis), 7 octobre 1932, 9e région militaire, C. A. T. 2 de menuisier. — N'a jamais servi.
Coutancin (Pierre-Albert), 8 novembre 1924, 1re région militaire, B. E. de mécanique générale. — 17 décembre 1951.

CONSTRUCTIONS

Adjudant-chef.

Pigeon (Maurice), 4 novembre 1914, 4e région militaire, B. E. de surveillant de travaux. — 3 juillet 1950.

Maréchal des logis-major et maréchal des logis chef.

Peverelly (Jean-André), 14 octobre 1924, 1re région militaire, B. E. de monteur frigoriste. — 5 avril 1953.
Gilbert (Georges), 16 mai 1918, 9e région militaire, C. A. T. 2 de maçon. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Maréchal des logis.

Lobylle (Raphaël), 13 mars 1914, 1re région militaire, B. E. de surveillant de travaux. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

D. — **Agents de corps de troupe coloniaux.**

Adjudants-chefs.

Truchassoux (Louis), 22 août 1914, 1re région militaire, B. S. de comptabilité. — 5 mars 1950.
Sablo (Dumas), 25 juin 1915, 5e région militaire, B. S. de comptabilité. — 4 avril 1950.
N'Diaye (Mathurin), 4 avril 1915, 9e région militaire, B. S. de comptabilité. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Sergents-chefs.

Phaure (Jean-Yves), 26 juin 1926, 1re région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 5 mai 1951.
Giffard (Louis-Raphaël), 27 septembre 1920, 9e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 25 mai 1951.
Marcel (Hector), 19 avril 1922, 9e région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — 8 août 1952.
Maillot (Joseph), 13 février 1919, Maroc, B. E. de comptabilité. — 9 août 1952.

Sergent.

Mariannie (Alexis), 15 septembre 1916, 1re région militaire, C. A. T. 2 de comptabilité. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

E. — **Chancellerie coloniale.**

Adjudant-chef.

Bertault (Gérard), 14 octobre 1918, 1re région militaire, B. S. de chancellerie. — 21 juin 1951.

Adjudant.

Herbeth (Paul), 10 octobre 1914, 1re région militaire, B. E. de chancellerie. — 19 mai 1951.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Jouchoux (Henri), 20 octobre 1923, 1re région militaire, B. E. de chancellerie. — 13 janvier 1951.
Bernard (Jean), 11 novembre 1918, 1re région militaire, B. E. de chancellerie. — 11 février 1951.
Rouquier (Jean), 26 décembre 1922, T. O. A., C. A. T. 2 de chancellerie. — 18 mai 1951.
Codeyelle (Jacques), 6 novembre 1924, 1re région militaire, C. A. T. 2 de chancellerie. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Sergent.

Valentini (Jean), 1er janvier 1925, 1re région militaire, B. E. de chancellerie. — 11 juillet 1951.

F. — **Intendance coloniale.**

Adjudant-chef.

Reynier (René), 12 juin 1917, 9e région militaire, B. S. Bureaux. — 9 juin 1952.

Adjudant.

Razafindranibe (Falsen), 21 novembre 1921, 1re région militaire, B. S. Bureaux. — 27 mai 1951.

Sergents.

Frey (Marcel-Odile), 10 février 1931, 9e région militaire, C. A. T. 2 Bureaux. — N'a jamais servi.
Perrin (Roger), 20 juin 1926, 1re région militaire, B. E. Bureaux. — 27 mai 1951.
Momier (Albert-Louis), 8 décembre 1927, 9e région militaire, C. A. T. 2 Bureaux. — 12 juin 1951.
Lanceron (Yves), 15 août 1920, 4e région militaire, B. E. Bureaux. — 9 juillet 1951.
Sylva (Joseph), 11 novembre 1924, 9e région militaire, C. A. T. 2 Exploitation. — 4 octobre 1951.
Doriot (Jacques), 22 juillet 1927, 9e région militaire, C. A. T. 2 Exploitation. — 26 mai 1952.
Techer (Marcel), 7 janvier 1920, 1re région militaire, B. E. Bureaux, Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

TAILLEURS

Sergents-majors et sergents-chefs.

Iracabal (Jean), 6 janvier 1909, 4e région militaire, brevet de maître ouvrier spécialiste tailleur. — 6 juillet 1950.
Bellves (Marcel), 29 juin 1910, 1re région militaire, brevet de maître ouvrier spécialiste tailleur. — 24 juillet 1950.
Pietri (Toussaint), 16 août 1908, 9e région militaire, brevet de maître ouvrier spécialiste tailleur. — 11 août 1950.

Sergent.

Guidoni (Dominique), 15 juillet 1910, 9e région militaire, C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

CORDONNIERS

Sergents-majors et sergents-chefs.

Tocquard (Lucien), 22 mars 1912, 3e région militaire, brevet de maître ouvrier spécialiste cordonnier. — 5 novembre 1949.
Brunet (Gabriel), 13 février 1915, 10e région militaire, brevet de maître ouvrier spécialiste cordonnier. — 27 décembre 1949
Mori (Pierre), 2 février 1912, Maroc, brevet de maître ouvrier spécialiste cordonnier. — 21 avril 1950.

Caporal-chef

Cochard (François), 27 décembre 1928, 3e région militaire, C. A. d'ouvrier spécialiste cordonnier. — 31 juillet 1951.

G. — Service de santé colonial.

Adjudants-chefs.

Angeli (Hyacinthe), 19 septembre 1911, 1re région militaire, B. E. d'infirmier. — 23 mars 1951.
Stubert (Robert), 21 septembre 1914, 9e région militaire, B. S. d'infirmier. — 17 octobre 1952.
Culat (Eugène-Joseph), 21 novembre 1908, 9e région militaire, B. S. de secrétaire comptable. — 1er mars 1953.

Adjudants.

Allegrini (Antoine), 11 octobre 1912, 9e région militaire, B. E. d'infirmier. — 18 octobre 1951.
Menetrier (Aimé), 16 novembre 1915, 9e région militaire, B. S. d'infirmier. — 1er avril 1952.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Gay (Robert-Antoine), 15 avril 1927, 9e région militaire, B. S. de secrétaire comptable. — 7 mars 1952.
Guibert (Barthélémy), 24 juin 1922, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier. — 11 mars 1952.
Rageot (Georges), 20 août 1920, 9e région militaire, B. E. de secrétaire comptable. — 30 juin 1952.
Ropers (Félicien), 5 mars 1922, 3e région militaire, B. E. d'infirmier. — 10 octobre 1952.
Batrin (Jules), 10 octobre 1917, 9e région militaire, B. E. d'infirmier. — 13 octobre 1952.
Ribert (Philippe), 7 octobre 1924, 1re région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier. — 25 octobre 1952.
Tesseire (Henri-François), 11 mars 1922, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier. — 29 octobre 1952.

Sergents.

Jacques (Patrice), 16 mars 1929, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier. — N'a jamais servi.
Buet (René), 20 février 1924, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier. — 21 mai 1952.
Fontaine (Yvon), 28 juillet 1921, 9e région militaire, B. E. de secrétaire comptable. — 19 juin 1952.
Chauvet (Pierre), 6 septembre 1923, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier. — 10 octobre 1952.
De Cecco (Raymond), 14 décembre 1924, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier. — 29 octobre 1952.
Holer (René-Pierre), 24 juillet 1929, 9e région militaire, C. A. T. 2 d'infirmier. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Lorin (Noël), 22 avril 1927, 9e région militaire, B. E. d'infirmier. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 53-990 du 30 septembre 1953 portant rétablissement de droits de douane d'importation.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'agriculture, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'ordonnance du 8 juillet 1944 relative au régime douanier et fiscal des importations;

Vu l'arrêté du 16 décembre 1947 portant modification du tarif des droits de douane d'importation et les textes subséquents qui l'ont modifié ou complété, notamment l'arrêté du 10 septembre 1949;

Vu le code des douanes,

Décrète:

Art. 1er. — Les droits de douane d'importation applicables aux œufs en coquilles, frais ou conservés par le froid ou tout autre procédé licite, autres (n° Ex 33 A du tarif douanier), qui étaient provisoirement perçus au taux de 10 p. 100, seront perçus au taux de 20 p. 100 inscrit au tarif des droits de douane d'importation.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et entrera immédiatement en vigueur en vertu des dispositions de l'article 2 (§ 2) du décret du 5 novembre 1870 relatif à la promulgation des lois et décrets.

Fait à Paris, le 30 septembre 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
BERNARD LAFAY.

Décret du 30 septembre 1953 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 30 septembre 1953, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a été promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, le conseil des ministres entendu:

Au grade de commandeur.

M. Worms (Edouard), président directeur général de société. Officier du 4 novembre 1931.

Décret du 30 septembre 1953 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 30 septembre 1953, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a été nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, le conseil des ministres entendu:

Au grade de chevalier.

M. Simon (Moïse-Maurice), administrateur délégué gérant de société; 24 ans 4 mois d'activité professionnelle. Titres exceptionnels.

Administration centrale des finances.

Par arrêtés du 28 septembre 1953, ont été nommés chefs de service à l'administration centrale des finances:

M. Simon (Martial-Etienne-Prosper), administrateur civil de 1re classe, 3e échelon, sous-directeur à l'administration centrale des finances, en remplacement de M. Ferrand, appelé à d'autres fonctions.

M. Aimé (Jean-François-Joseph-Edmond), administrateur civil de 1re classe, 3e échelon, contrôleur des dépenses engagées de 2e classe, 2e échelon, en remplacement de M. Bertrand, appelé à d'autres fonctions.

Conseillers et attachés commerciaux.

Par arrêté du 30 décembre 1952, les mutations suivantes ont été prononcées dans le personnel de l'expansion économique à l'étranger:

M. Miot, conseiller commercial, a été chargé d'une mission d'information en Extrême-Orient, avec siège à Singapour.

M. Viriot, conseiller commercial, a été affecté à l'administration centrale.

M. Coste, attaché commercial de 1re classe, a été affecté à Téhéran pour y exercer les fonctions de chef des services d'expansion économique en Iran.

M. Moltessier, conseiller commercial, a été affecté à New-York pour y exercer les fonctions de son grade sous l'autorité de M. Jean Richard, conseiller commercial, chef des services d'expansion économique aux Etats-Unis.

M. Chaumet, conseiller commercial, a été affecté à New-Delhi pour y exercer les fonctions de chef des services d'expansion économique dans l'Union indienne.

Par arrêté du 31 décembre 1952, M. Pons, attaché commercial de 2e classe, a été affecté à Lisbonne pour y exercer les fonctions de son grade sous l'autorité de M. Fallourd, conseiller commercial.

Par arrêté du 3 février 1953, M. P. Vialatte, attaché commercial de 2e classe, a été affecté à l'administration centrale.

Par arrêté du 10 février 1953, M. Pierre Lefort, attaché commercial de 1re classe, a été affecté à Tanger.

Par arrêté du 18 mars 1953, les mutations suivantes ont été prononcées dans le personnel de l'expansion économique à l'étranger:

M. Beaujard, conseiller commercial, est affecté à l'administration centrale.

M. Louis Richard, conseiller commercial, est affecté à Karachi pour exercer les fonctions de chef des services d'expansion économique au Pakistan.

L'affectation à Prague de M. Chaumont, attaché commercial, et le détachement de M. Gudin du Pavillon, attaché commercial, auprès du ministère des affaires étrangères, pour exercer des fonctions à la résidence générale de France à Rabat, sont rapportés.

Par arrêté du 31 mars 1953, les mutations suivantes ont été prononcées dans le personnel de l'expansion économique à l'étranger:

M. Fougère, attaché commercial, est affecté à Madrid pour exercer les fonctions de son grade sous l'autorité du conseiller commercial chef des services d'expansion économique en Espagne.

M. Gudin du Pavillon, attaché commercial, est affecté à Rio-de-Janeiro pour y exercer les fonctions de son grade sous l'autorité du conseiller commercial chef des services d'expansion économique au Brésil.

M. Lacoste, attaché commercial de 2e classe, est affecté à Madrid pour y exercer les fonctions de son grade sous l'autorité du conseiller commercial chef des services d'expansion économique en Espagne.

Par arrêté du 10 avril 1953, M. Grimaud, attaché commercial de 1re classe, est chargé des fonctions de conseiller commercial à Hong-Kong.

Par arrêté du 22 avril 1953, M. Diemer, conseiller commercial, est affecté à Helsinki pour exercer les fonctions de chef des services d'expansion économique en Finlande.

Par arrêté du 30 avril 1953, M. P.-E. Régnier, conseiller commercial, est affecté auprès de l'ambassade de France à San-José de Costa-Rica.

Par arrêté du 5 juin 1953, M. Robert Richard, attaché commercial, est affecté au Caire et spécialement chargé de missions itinérantes dans les pays de la mer Rouge, sous l'autorité du conseiller commercial en Egypte.

Par arrêté du 25 juin 1953, les mutations suivantes ont été prononcées dans le personnel de l'expansion économique à l'étranger:

M. Gavoty, attaché commercial, est affecté au poste de Milan, pour exercer les fonctions de son grade sous l'autorité du conseiller commercial, chef des services d'expansion économique en Italie.

M. Barthe-Mique, attaché commercial, est affecté à Londres pour exercer les fonctions de son grade sous l'autorité du conseiller commercial, chef des services d'expansion économique en Grande-Bretagne.

Par arrêté du 31 août 1953:

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 31 mars 1953 portant affectation à Rio-de-Janeiro de M. Gudin du Pavillon, attaché commercial de 1re classe à Madrid, sont rapportées.

M. Gudin du Pavillon, attaché commercial de 1re classe, est affecté à Bogota pour y exercer les fonctions de chef des services d'expansion économique en Colombie.

M. Grière, attaché commercial de 1re classe, est affecté à Lima pour y exercer les fonctions de chef des services d'expansion économique au Pérou.

La résidence de M. Courtemanche, attaché commercial de 2e classe, affecté à New-Delhi auprès du conseiller commercial, chef de l'expansion économique aux Indes, par arrêté du 9 mars 1951, en est fixée à Bombay.

Par arrêté en date du 9 septembre 1953, les mutations suivantes sont prononcées dans le personnel de l'expansion économique à l'étranger:

M. Philippe Regnier, attaché commercial de 1re classe, est affecté à Sao-Paulo pour y exercer les fonctions de son grade sous l'autorité du conseiller commercial, chef des services d'expansion économique au Brésil.

M. Lorand, conseiller commercial, est affecté à la Haye en qualité de chef de nos services d'expansion économique aux Pays-Bas.

M. Malgrat, conseiller commercial de classe exceptionnelle, est affecté à Ankara en qualité de chef de nos services d'expansion économique en Turquie.

M. Saillens, conseiller commercial hors classe, est affecté à l'administration centrale du département, à Paris.

Ces arrêtés prennent effet à compter de la date d'arrivée des intéressés dans leurs nouvelles résidences ou, en ce qui concerne les agents affectés à l'administration centrale du département, à partir de la date d'expiration de leurs congés.

Par arrêtés en date du 24 septembre 1953:

Il est mis fin, à la date du 30 septembre 1953, aux fonctions de conseiller commercial auxquelles M. de Boissieu (Michel), conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes, a été nommé par arrêté du 25 septembre 1950.

Il est mis fin, à la date du 30 septembre 1953, aux fonctions d'attaché commercial de 1re classe auxquelles MM. Sorasio (Edmond) et Colomb de Daunant (Philippe), administrateurs civils, ont été nommés par arrêté du 25 septembre 1950.

MM. Sorasio (Edmond) et Colomb de Daunant (Philippe), administrateurs civils de 2e classe, sont remis, à la même date, à la disposition de la direction de l'administration générale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

M. Altmayer (François) est nommé attaché commercial de 2e classe, 1er échelon, et titularisé dans le grade correspondant à compter du 1er octobre 1953.

Institut national de la statistique et des études économiques.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Blanc (Robert), administrateur de 3e classe à l'institut national de la statistique et des études économiques, est placé en service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, en qualité d'administrateur de 3e classe au service des statistiques des territoires d'outre-mer, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er février 1953.

Services extérieurs.

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Micheau (Marcel), percepteur de 2e classe (2e échelon), en service détaché auprès du secrétariat d'Etat à la présidence du conseil chargé des relations avec les Etats associés, est maintenu dans cette position pour la période du 4 février au 22 octobre 1952, en vue de lui permettre de continuer à exercer des fonctions à la paierie générale de France en Indochine (régularisation).

Par arrêté du 28 septembre 1953, M. Trapet (René-Jean), chef de contrôle des hypothèques de 1re classe, en service détaché auprès du ministère de l'industrie et du commerce (centre national de la cinématographie), est maintenu dans cette position pour la période du 1er janvier 1952 au 31 janvier 1953 inclus (régularisation).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Nomination d'un membre du conseil de l'ordre du Mérite artisanal.

Par arrêté du 29 septembre 1953, est nommé membre du conseil de l'ordre du Mérite artisanal, en remplacement de M. Jean Ravail: M. Claude Cournot, chef de cabinet du secrétaire d'Etat au commerce.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Agrément et prestation de serment des agents de contrôle des caisses mutuelles d'allocations familiales agricoles et des caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret n° 53-907 du 26 septembre 1953 relatif au contrôle de l'application des lois sociales en Agriculture,

Arrête:

Art. 1er. — L'agrément des agents de contrôle nommés par les caisses mutuelles d'allocations familiales agricoles et par les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles dans les conditions prévues par le décret susvisé du 26 septembre 1953, est donné pour une période de cinq ans; il est renouvelable; il peut être retiré à tout moment.

Art. 2. — L'agrément ne peut être donné aux agents susvisés que s'ils remplissent les conditions suivantes:

1° Satisfaire aux conditions imposées pour l'accès aux fonctions publique par les règlements en vigueur;
2° Jouir de leurs droits civils et civiques;
3° Avoir satisfait, en ce qui concerne les contrôleurs du sexe masculin, aux obligations de la loi sur le recrutement de l'armée;
4° Présenter les garanties de moralité et de bonne tenue nécessaires;
5° Etre âgés de vingt-cinq ans révolus.

Art. 3. — Toute demande d'agrément doit être formée par le président ou par le directeur de la caisse intéressée et adressée au préfet du département où la caisse a son siège.

Art. 4. — La demande d'agrément établie sur papier timbré doit être accompagnée des pièces suivantes:

a) Une note signée du candidat indiquant ses nom et prénoms, lieu et date de naissance, nationalité, sa situation de famille, les études auxquelles il s'est livré, ses titres universitaires, ses domiciles successifs, la nature de son activité et, le cas échéant, de ses activités antérieures;
b) Un extrait de l'acte de naissance;
c) Un extrait du casier judiciaire;
d) Un certificat de nationalité française;
e) Un état signalétique et des services militaires de l'intéressé ou, si le candidat n'a pas servi sous les drapeaux, un certificat de situation militaire;
f) Copie certifiée conforme des diplômes universitaires.

Les pièces *b*, *c* et *e* doivent avoir moins de trois mois de date.

Art. 5. — Le préfet soumet la demande à une enquête portant notamment sur les antécédents, la moralité et les capacités professionnelles du candidat. Il accorde ou refuse l'agrément et informe de sa décision le ministre de l'agriculture ainsi que le président du conseil d'administration de la caisse intéressée.

Art. 6. — Le candidat agréé, préalablement à son entrée en fonction, et dans les trois mois de son agrément, prête serment devant le préfet du département où la caisse dont il dépend a son siège, de ne rien révéler des secrets de fabrication et en général des procédés et résultats d'exploitation dont il pourrait prendre connaissance dans l'exercice de ses missions et d'accomplir ces missions avec exactitude et probité en exécutant fidèlement les ordres que sa caisse lui donnera, soit d'elle-même, soit à la demande des autorités administratives et notamment du contrôleur des lois sociales de la circonscription.

Cette prestation de serment sera renouvelée à l'occasion de tout renouvellement d'agrément; elle sera enregistrée par le préfet et notifiée par ses soins au ministre de l'agriculture.

Art. 7. — L'arrêté du 31 décembre 1942 relatif à l'agrément et à la prestation de serment des agents de contrôle des caisses professionnelles d'allocations familiales agricoles et d'assurances sociales agricoles est abrogé.

Art. 8. — Le directeur des affaires professionnelles et sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 septembre 1953

PHILIPPE OLMI.

Modification de l'article 3 de l'arrêté du 26 juillet 1928 concernant la nomination d'une commission de surveillance des étalons.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 14 août 1885 sur la surveillance des étalons, modifiée par la loi du 8 mars 1923;

Vu l'arrêté du 26 juillet 1928;

Vu l'article 123 de la loi de finances du 31 mars 1932;

Vu le décret n° 53-912 du 26 septembre 1953,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 3 de l'arrêté du 26 juillet 1928 est modifié comme suit:

« Tous les ans, dans chaque département, le préfet nommera une commission de surveillance des étalons. Elle devra s'assurer qu'ils sont indemnes des affections ou tares les rendant indignes de faire la monte et qu'ils possèdent les qualités de modèle leur permettant tout au moins de maintenir la race.

« Cette commission sera composée comme suit:

« Le directeur des haras de la circonscription ou son délégué, président.
« Le vétérinaire départemental, directeur des services vétérinaires.
« Le vétérinaire du dépôt d'étalons dans le département ou existe un dépôt ou, à défaut, un vétérinaire particulier.
« Deux personnes qualifiées pour représenter l'élevage hippique de la région, présentées par le directeur des haras de la circonscription.

« En cas d'empêchement de l'un des vétérinaires, le président pourvoira d'office à son remplacement. »

Art. 2. — L'inspecteur général, chef du service des haras, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 septembre 1953.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BRACONNIER.

Modification de l'arrêté du 28 avril 1938 réglementant les concours de pouliches et de poulinières.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'arrêté du 28 avril 1938 réglementant les concours de pouliches et de poulinières;

Vu l'arrêté du 14 mai 1946 modifiant la composition du jury,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 14 de l'arrêté du 28 avril 1938 est modifié comme suit:

« Les programmes des concours chevalins et mulassiers seront préparés par les directeurs de circonscription des haras, conformément aux directives du ministre de l'agriculture. Ils seront soumis à l'approbation du préfet avant d'être livrés à la publicité.
« Un exemplaire de chaque programme sera transmis au ministre (service des haras).
« Toutefois, les programmes des concours centraux et régionaux demeureront soumis à l'approbation du ministre de l'agriculture. »

Art. 2. — L'article 15 de l'arrêté du 28 avril 1938, modifié par l'article 1er de l'arrêté du 14 mai 1946, est de nouveau modifié comme suit:

« Le jury chargé de la distribution des primes sera nommé par le préfet.
« Il se composera, indépendamment de l'inspecteur général des haras ou de son délégué, président, du directeur départemental des services vétérinaires et de deux membres non fonctionnaires représentant l'élevage, choisis sur une liste de quatre personnes présentée par l'inspecteur général des haras de l'arrondissement. Deux membres suppléants, également non fonctionnaires, peuvent être prévus pour le cas d'absence des membres titulaires représentant l'élevage.
« Toutefois, les jurys des concours centraux et régionaux continueront à être nommés par le ministre de l'agriculture. Le nombre des représentants de l'élevage pourra être augmenté.
« Les fonctions de tous les membres du jury sont gratuites. Aucune indemnité ne peut être allouée sur les fonds de l'Etat.
« La présidence effective et la direction des opérations appartiendront au fonctionnaire des haras. »

Art. 3. — L'inspecteur général, chef du service des haras, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 septembre 1953.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BRACONNIER.

Prix des pommes à cidre et de poires à poiré de la récolte 1953.

Le ministre de l'agriculture, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'article 371 du code général des impôts;
Vu le décret n° 52-990 du 22 août 1952 relatif à l'organisation du marché des fruits à cidre ou à poiré et de leurs dérivés, et notamment l'article 4;
Vu le décret n° 52-989 du 22 août 1952, relatif au régime économique de l'alcool et portant organisation d'un plan sucrier, et notamment l'article 22;
Vu l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le prix d'achat minimum payé aux producteurs de pommes à cidre est fixé ainsi qu'il suit:

a) Jusqu'au 30 septembre 1953..... 2.800 F.
b) Du 1er octobre au 30 novembre 1953..... 3.100
c) Après le 30 novembre 1953..... 3.400

Ces prix s'entendent nets de toute taxe, par tonne de pommes chargées sur wagon rendu à la gare la plus proche de l'utilisateur, ou sur embranchement particulier, ou livrées chargées sur charrettes ou camions dans la cour de l'utilisateur.

Art. 2. — Les prix des poires à poiré sont fixés aux deux tiers des prix indiqués à l'article précédent.

Art. 3. — Le directeur général des impôts, le directeur du service des alcools au secrétariat d'Etat au budget, le directeur général des prix et des enquêtes économiques au secrétariat d'Etat aux affaires économiques et le directeur de la production agricole au ministère de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 octobre 1953.

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
BERNARD LAFAY.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administrateurs.

Par arrêté du 10 septembre 1953, M. Leproux (Jean), administrateur adjoint, 3e échelon, placé dans la position de mission dans la métropole par les arrêtés susvisés nos 123 du 30 avril 1953, 641 du 24 juin 1953 et 698 du 26 juillet 1953, pour compter du 2 mars 1953 et jusqu'au 31 août 1953, pour étudier, en liaison avec le département, diverses questions administratives intéressant le territoire de la Haute-Volta, est maintenu dans la même position pour compter du 1er septembre 1953 et pour une durée maximum de deux mois.

Géologues.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 septembre 1953, l'arrêté n° 768 en date du 29 juillet 1953 plaçant dans la position de mission en Afrique du Nord M. Barbeau (Jacques), géologue de 4e classe de la France d'outre-mer, a été modifié comme suit:

Au lieu de:

« *Art.* 1er. — M. Barbeau (Jacques), géologue de 4e classe de la France d'outre-mer, actuellement en service en Afrique équatoriale française, a été placé dans la position de mission en Afrique du Nord, à compter du 21 août jusqu'au 14 septembre 1952, pour représenter le territoire du Cameroun au congrès international de géologie d'Alger »,

Lire:

« M. Barbeau (Jacques), géologue de 4e classe de la France d'outre-mer, actuellement en service en Afrique équatoriale française, a été placé dans la position de mission en Afrique du Nord, à compter du 21 août jusqu'au 14 septembre 1952, pour représenter le territoire de l'Afrique équatoriale française au congrès international de géologie d'Alger. »

Transmissions.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 21 septembre 1953, les fonctionnaires du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer dont les noms suivent ont été promus pour compter des dates indiquées ci-après (deuxième semestre 1953) tant au point de vue de la solde qu'en ce qui concerne l'ancienneté:

I. — PERSONNEL SUPERIEUR

A. — Branche administrative

A la 1re classe du grade de directeur.

(Pour compter du 17 novembre 1953.)

M. Bergeron (Maurice). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 16 décembre 1953.)

M. Mondie (Henri). Rappels pour services militaires conservés: néant.

A la 1re classe du grade d'inspecteur principal.

(Pour compter du 1er juillet 1953.)

M. Rabichon (Honoré). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Cadiet (Pierre). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Pajon (André). Rappels pour services militaires conservés: néant.

Au grade de chef de section de 3e classe.

(Pour compter du 1er octobre 1953.)

M. Lelouche (Roger). Rappels pour services militaires conservés: néant.

A la 2e classe du grade d'inspecteur rédacteur.

(Pour compter du 1er juillet 1953.)

M. Dosseh (Benjamin). Rappels pour services militaires conservés: 5 ans 10 mois 29 jours, dont 2 ans non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons.

A la 3e classe du grade d'inspecteur rédacteur.

(Pour compter du 1er décembre 1953.)

M. Leberre (Jacques). Rappels pour services militaires conservés: 2 ans 5 mois 8 jours.

A la 4e classe du grade d'inspecteur rédacteur.

M. Stienhault (Victor). Rappels pour services militaires conservés: 3 jours.

A la 5e classe du grade d'inspecteur rédacteur.

(Pour compter du 1er août 1953.)

M. Boazis (Léon). Rappels pour services militaires conservés: 7 mois.

B. — Direction des services techniques

A la 2e classe du grade d'ingénieur en chef.

(Pour compter du 15 décembre 1953.)

M. Lalung-Bonnaire (Paul). Rappels pour services militaires conservés: néant.

A la 2e classe du grade d'ingénieur principal.

(Pour compter du 1er octobre 1953.)

M. Enaud (Lucien). Rappels pour services militaires conservés: néant.

A la hors-classe du grade d'ingénieur.

(Pour compter du 1er juillet 1953.)

M. Guimbal (Georges). Rappels pour services militaires conservés: 5 mois.

A la 3e classe du grade d'ingénieur.

(Pour compter du 1er juillet 1953.)

M. Foucault (Michel). Rappels pour services militaires conservés: néant.

Au grade d'ingénieur de 4e classe.

(Pour compter du 1er juillet 1953.)

M. Huyghes des Etages (Jean). Rappels pour services militaires conservés: 6 mois.

A la 1re classe du grade d'ingénieur adjoint.

(Pour compter du 1er juillet 1953.)

M. Arnaud (Lucien). Rappels pour services militaires conservés: néant.

A la 2e classe du grade d'ingénieur adjoint.

(Pour compter du 1er juillet 1953.)

M. Metayer (Yvon). Rappels pour services militaires conservés: néant.

II. — PERSONNEL PRINCIPAL

A. — Branche de l'exploitation postale

A la 1re classe du grade de chef de section.

(Pour compter du 1er juillet 1953 [ancienneté].)

M. Lajus (Georges). Rappels pour services militaires conservés: 1 mois 17 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons.

A la 1re classe du grade d'inspecteur.

(Pour compter du 1er juillet 1953.)

M. Istria (Jean). Rappels pour services militaires conservés: néant.
M. Jollivet (Albert). Rappels pour services militaires conservés: néant.
M. Jeamblanc (Albert). Rappels pour services militaires conservés: néant.
M. Laharrague (René). Rappels pour services militaires conservés: néant.
M. Moulin (Albert). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 18 septembre 1953.)

M. Bouthemy (Emile). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 1er décembre 1953.)

M. Dumont (Honoré). Rappels pour services militaires conservés: 3 mois 20 jours.

Au grade d'inspecteur de 2e classe.

(Pour compter du 1er juillet 1953.)

M. Roboth (Claude). Rappels pour services militaires conservés: 5 mois 12 jours.
M. Theon (Albert). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 4 mois 2 jours.

(Pour compter du 16 décembre 1953.)

M. Gasne (Léonce). Rappels pour services militaires conservés: néant.

A la 1re classe du grade d'inspecteur adjoint.

(Pour compter du 1er juillet 1953.)

M. Prevot (Marcel). Rappels pour services militaires conservés: néant.
M. Pineau (Albert). Rappels pour services militaires conservés: néant.
M. Dubourg (Ismaël). Rappels pour services militaires conservés: 8 mois 23 jours.
M. Abchée (Michel). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 9 octobre 1953.)

M. Mermet (René). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 3 décembre 1953.)

M. Zimmermann (Maurice). Rappels pour services militaires conservés: néant.

A la 2e clause du grade d'inspecteur adjoint.

(Pour compter du 1er juillet 1953.)

M. Doumenc (Pierre). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 16 novembre 1953.)

M. Roy (André). Rappels pour services militaires conservés: néant.

A la 3e classe du grade d'inspecteur adjoint.

(Pour compter du 9 août 1953.)

M. Billaud (Louis). Rappels pour services militaires conservés: 1 an.

D. — Branche radioélectrique

Installations radioélectriques.

A la 1re classe du grade de chef de section.

(Pour compter du 1er juillet 1953.)

M. Barrault (André). Rappels pour services militaires conservés: néant.

A la 2e classe du grade de chef de section.

A l'ancienneté.

(Pour compter du 1er juillet 1953.)

M. Pinel (Francis). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 5 mois 23 jours non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons.

A la 1re classe du grade d'inspecteur.

(Pour compter du 1er juillet 1953.)

M. Chaton (Jacques). Rappels pour services militaires conservés: néant.

Au grade d'inspecteur de 2e classe.

(Pour compter du 1er juillet 1953.)

M. Locart (Camille). Rappels pour services militaires conservés: 3 mois 1 jour.
M. Lamarque (Roland). Rappels pour services militaires conservés: 3 mois 9 jours.

(Pour compter du 16 juillet 1953.)

M. Perret (Pierre). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 16 novembre 1953.)

M. Billon (Jacques). Rappels pour services militaires conservés: 5 ans 2 mois 10 jours.

A la 1re classe du grade d'inspecteur adjoint.

(Pour compter du 1er juillet 1953.)

M. Bellouard (Pierre). Rappels pour services militaires conservés: néant.
M. Breton (Maurice). Rappels pour services militaires conservés: néant.

A la 3e classe du grade d'inspecteur adjoint.

(Pour compter du 16 novembre 1953.)

M. Mustière (Jean). Rappels pour services militaires conservés: néant.
M. Audibert (François). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 27 décembre 1953.)

M. Cezard (Jean). Rappels pour services militaires conservés: néant.

C. — Branche des centraux

A la 2e classe du grade d'inspecteur adjoint.

(Pour compter du 1er juillet 1953.)

M. Redier (Christian). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 10 mois 15 jours.

(Pour compter du 21 novembre 1953.)

M. Segura (Georges). Rappels pour services militaires conservés: néant

D. — Branche des installations techniques des postes, télégraphes et téléphones

A la 2e classe du grade d'inspecteur adjoint.

(Pour compter du 1er juillet 1953.)

M. Labarre (Robert). Rappels pour services militaires conservés: néant.

III. — PERSONNEL DE CONTROLE ET DE MAITRISE

A. — Branche de l'exploitation postale

A la 2e classe du grade de contrôleur principal.

(Pour compter du 5 octobre 1953.)

M. Rigollier (Raymond). Rappels pour services militaires conservés: néant.

A la 3e classe du grade de contrôleur.

A l'ancienneté.

(Pour compter du 29 décembre 1953.)

M. Ratrimoarivony. Rappels pour services militaires conservés: néant.

B. — Branche radioélectrique

a) Exploitation.

A la 1re classe du grade de chef de centre.

(Pour compter du 1er juillet 1953.)

M. Sauvage (Edmond). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 25 septembre 1953.)

M. Duval (Georges). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 27 septembre 1953.)

M. Ceres (Francis). Rappels pour services militaires conservés: néant.

A la 1re classe du grade de chef de poste.

(Pour compter du 1er juillet 1953.)

M. Gabianno (Roland). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Michaux (Joseph). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 1er décembre 1953.)

M. Bachelart (Jacques). Rappels pour services militaires conservés: 4 ans 6 mois 1 jour.

A la 2e classe du grade de chef de poste.

(Pour compter du 8 juillet 1953.)

M. Bonnardot (Pierre). Rappels pour services militaires conservés: 2 ans.

(Pour compter du 1er août 1953.)

M. Sainly (Henri). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 19 novembre 1953.)

M. Mahy (Gilbert). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 5 mois.

Au grade de chef de poste de 3e classe.

(Pour compter du 1er juillet 1953.)

M. Minier (Paul). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 2 mois 21 jours.

M. Guillaume (Roger). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 4 jours.

b) Installations radioélectriques.

Au grade de contrôleur principal de 3e classe.

(Pour compter du 1er juillet 1953.)

M. Larrat (André). Rappels pour services militaires conservés: 8 mois.

C. — Installations techniques des postes, télégraphes et téléphones

A la 3e classe du grade de vérificateur principal.

(Pour compter du 8 août 1953.)

M. Hourdin (André). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 6 novembre 1953.)

M. Malgorn (Yves). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Salliou (Roger). Rappels pour services militaires conservés: néant.

A la 2e classe du grade de vérificateur.

(Pour compter du 23 juillet 1953.)

M. Le Scour (Jean-Jacques). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 4 mois 23 jours.

D. — Service des lignes

A la 2e classe du grade de conducteur.

(Pour compter du 1er juillet 1953.)

M. Cauvin (Jean). Rappels pour services militaires conservés: néant.

A la 1re classe du grade de chef d'équipe principal.

(Pour compter du 11 juillet 1953.)

M. Rouzes (Jules). Rappels pour services militaires épuisés.

A la 2e classe du grade de chef d'équipe principal.

(Pour compter du 1er juillet 1953.)

M. Fromage (André). Rappels pour services militaires conservés: néant.

A la 3e classe du grade de chef d'équipe principal.

(Pour compter du 14 décembre 1953.)

M. Sogner (Georges). Rappels pour services militaires conservés: néant.

Office de la recherche scientifique outre-mer.

Par décision du 5 août 1953:

Sont titularisés à compter du 1er août 1953:

MM. Bachelier (Georges), Berthelot (Roger), Colmet-Daage (François), Godivier (Raymond), Rancurel (Paul), Remiot (René), Tauflieb (Roger).

Est établi comme suit le tableau d'avancement pour l'année 1953:

Pour le 1er échelon d'inspecteur général de recherches.

M. Bugnicourt (Francis), directeur de recherches de 4e échelon.

Pour le 2e échelon de directeur de recherches.

M. Schuberth (Boris), directeur de recherches de 1er échelon.

Pour le 1er échelon de directeur de recherches.

M. Durand (Jean), maître de recherches de 4e échelon.

Pour le 3e échelon de maître de recherches.

M. Paulian (Renaud), maître de recherches de 2e échelon.

Pour le 2e échelon de maître de recherches.

MM. Bonnet-Dupeyron (François), Cohic (François), Laplante (André), Maignien (Roger), Miege (Jacques), Riquier (Jean), Segalen (Pierre), maîtres de recherches de 1er échelon.

Pour le 1er échelon de maître de recherches.

MM. Brugière (Jean-Marie), Aime (Jacques), Guiart (Jean), Claisse (Guy), Cachan (Pierre), Réal (Pierre), Metzger (Joseph), Dadant (Roger), Dabin (Bernard), Magne (Clément), Mercier (Paul), chargés de recherches de 3e échelon.

Pour le 3e échelon de chargés de recherches.

MM. Berrit (Georges), Hamon (Jacques), Maymard (Jean), Saref (Marcel), Tercinier (Gabriel), Rossignol (Martial), chargés de recherches de 2e échelon.

Pour le 2e échelon de chargé de recherches.

MM. Bachelier (Georges), Berthelot (Roger), Colmet-Daage (François), Godivier (Raymond), Rancurel (Paul), Remiot (René), Tauflieb (Roger), chargés de recherches stagiaires.

Par décision du 5 août 1953:

Est promu au 1er échelon d'inspecteur général de recherches à compter du 1er août 1953:

M. Bugnicourt (Francis), directeur de recherches de 4e échelon.

Est promu au 2e échelon de directeur de recherches à compter du 1er janvier 1953:

M. Schuberth (Boris), directeur de recherches de 1er échelon.

Est promu au 1er échelon de directeur de recherches à compter du 13 août 1953:

M. Durand (Jean), maître de recherches de 4e échelon.

Est promu au 3e échelon de maître de recherches à compter du 1er janvier 1953:

M. Paulian (Renaud), maître de recherches de 2e échelon.

Sont promus au 2e échelon de maître de recherches, les maîtres de recherches de 1er échelon suivants:

MM. Bonnet Dupeyron (François), à compter du 1er mars 1953.
Cohic (François), à compter du 1er juin 1953.
Laplante (André), à compter du 1er juin 1953.
Magnien (Roger), à compter du 1er août 1953.
Miege (Jacques), à compter du 1er janvier 1953.
Riquier (Jean), à compter du 15 mars 1953 avec prélèvement de 4 mois 15 jours de rappel pour service militaire (R. S. M. épuisé).
Segalen (Pierre), à compter du 1er juillet 1953.

Sont promus au 1er échelon de maître de recherches les chargés de recherches de 3e échelon suivants:

MM. Brugière (Jean-Marie), à compter du 1er janvier 1953.
Aime (Jacques), à compter du 1er août 1953.
Guiart (Jean), à compter du 1er août 1953.
Claisse (Guy), à compter du 1er janvier 1953.
Cachan (Pierre), à compter du 1er janvier 1953.
Real (Pierre), à compter du 1er janvier 1953.
Metzger (Joseph), à compter du 1er janvier 1953.
Dadant (Roger), à compter du 1er janvier 1953.
Dabin (Bernard), à compter du 1er août 1953.
Magne (Clément), à compter du 1er janvier 1953.
Mercier (Paul), à compter du 1er janvier 1953.

Sont promus au 3e échelon de chargé de recherches les chargés de recherches de 2e échelon suivants:

MM. Berrit (Georges), à compter du 1er août 1953.
Hamon (Jacques), à compter du 1er août 1953 avec prélèvement de 1 an de rappel pour service militaire (R. S. M. épuisé).
Maymard (Jean), à compter du 6 mars 1953 avec prélèvement de 1 an 4 mois 24 jours de rappel pour service militaire (R. S. M. épuisé).
Soret (Marcel), à compter du 1er janvier 1953 avec prélèvement de 7 mois 3 jours de rappel pour service militaire (R. S. M épuisé).
Tercinier (Gabriel), à compter du 1er août 1953.
Rossignol (Martial), à compter du 7 novembre 1953 avec prélèvement de 8 mois 23 jours de rappel pour service militaire (R. S. M. épuisé).

Sont promus au 2e échelon de chargé de recherches à compter du 1er août 1953 les chargés de recherches stagiaires suivants:

MM. Bachelier (Georges), Berthelot (Roger), Colmet-Daage (François), Godivier (Raymond), Rancurel (Paul), Remiot (René), Tauffleb (Roger).

M. Remiot (René), chargé de recherches de 2e échelon à compter du 1er août 1953 est promu, à compter de la même date, chargé de recherches de 3e échelon avec prélèvement de 2 ans pour service militaire (R. S. M. conservé, 1 mois 17 jours).

Par décision du 5 août 1943, est titularisé à compter du 1er août 1952: M. Rossignol (Martial).

M. Rossignol (Martial) est promu au 2e échelon de chargé de recherches à compter du 1er août 1952 pour l'ancienneté, et du 2 juin 1953, date à laquelle il a eu à effectuer une année de séjour outre-mer, pour la solde.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Décret n° 53-880 portant règlement d'administration publique relatif à l'épargne-construction.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 septembre 1953: page 8381, 2e colonne, article 12, 2e ligne, au lieu de: « à l'article 14,... », lire: « à l'article 13,... »

Homologation de coefficients d'adaptation départementaux du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 1er octobre 1953, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour le département du Puy-de-Dôme, affectés du coefficient de base 16.80, établi en valeur mai 1953.

Ce coefficient sera, jusqu'à une date qui sera indiquée dans le prochain arrêté fixant un nouveau coefficient d'adaptation départemental de base, revalorisé par l'index pondéré départemental mensuel, pour la détermination des coefficients d'adaptation départementaux du mois de juillet 1953 et des mois suivants.

Jusqu'au mois de juin 1953, le coefficient fixé par l'arrêté du 8 août 1952, rajusté à l'aide des index pondérés départementaux mensuels, restera en vigueur.

Les coefficients géographiques annexés à l'arrêté du 28 décembre 1948 restent inchangés.

Les coefficients d'importance de travaux fixés par l'arrêté du 28 décembre 1948 sont modifiés comme suit, à compter de la date d'application du coefficient d'adaptation départemental de juillet 1953:

MONTANT DES TRAVAUX PAR TRANCHES en valeur Seine 1939.	COEFFICIENTS D'IMPORTANCE de travaux.
De 0 à 2 millions.....	1.00
De 2 à 5 millions.....	0.98
Au-dessus de 5 millions.....	0.95

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 1er octobre 1953, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour le département de la Seine-Inférieure, affectés du coefficient de base 19.80, établi en valeur janvier 1953.

Ce coefficient sera, jusqu'à une date qui sera indiquée dans le prochain arrêté fixant un nouveau coefficient d'adaptation départemental de base, revalorisé par l'index pondéré départemental mensuel, pour la détermination des coefficients d'adaptation départementaux du mois d'août 1953 et des mois suivants.

Jusqu'au mois de juillet 1953, le coefficient fixé par l'arrêté du 19 décembre 1952, rajusté à l'aide des index pondérés départementaux mensuels, restera en vigueur.

Délégation permanente aux préfets en matière de remembrement urbain dans les communes sinistrées.

Le ministre de la reconstruction et du logement,

Vu l'article 19 de l'ordonnance n° 45-610 du 10 avril 1945;

Vu l'artice 12 de l'ordonnance n° 45-772 du 21 avril 1945;

Vu le décret n° 53-841 du 18 septembre 1953 relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement;

Vu la loi validée des 11 octobre 1940, 12 juillet 1941 relative à la reconstruction des immeubles d'habitation partiellement ou totalement détruits par suite d'actes de guerre, modifiée les 8 novembre 1941, 7 octobre 1942, 16 mai 1946, 18 août 1948 et 29 novembre 1952;

Vu l'arrêté interministériel du 11 octobre 1946 relatif à la constitution et au fonctionnement des associations syndicales de remembrement;

Vu les arrêtés ministériels en date des 16 octobre 1947 et 7 août 1948 portant délégation permanente de pouvoirs aux préfets en matière de remembrement,

Arrête:

Art. 1er. — Les arrêtés ministériels des 16 octobre 1947 et 7 août 1948 sont rapportés.

Art. 2. — Délégation permanente est donnée aux préfets pour prendre, sur proposition des agents chargés de la direction des services départementaux du ministère de la reconstruction et du logement, les arrêtés ou décisions visés ci-après concernant les associations syndicales de remembrement.

Dispositions générales applicables à toutes les associations.

Art. 3. — Les préfets décident l'ouverture de l'enquête sur les projets de périmètre et de statuts des associations, prévue par l'article 2 de l'arrêté interministériel du 11 octobre 1946.

Art. 4. — Les préfets peuvent autoriser les propriétaires cédants ou expropriés à faire partie de l'association dans le périmètre de laquelle se trouvent compris leurs terrains cédés ou expropriés dans les conditions fixées par l'article 11 de la loi validée des 11 octobre 1940, 12 juillet 1941.

Art. 5. — Les préfets peuvent attribuer immédiatement des terrains situés à l'intérieur du périmètre d'une association aux collectivités ou services publics et aux associés, dans les conditions fixées par l'article 2 de la loi n° 52-1256 du 29 novembre 1952.

Art. 6. — Les préfets peuvent prendre les arrêtés portant cession aux associations syndicales de remembrement des terrains de compensation acquis ou expropriés par l'Etat pour les besoins de ces associations, ainsi que les arrêtés portant transfert de propriété des terrains formant l'assiette de la voirie départementale et communale.

Dispositions spéciales applicables aux associations de 200 parcelles au plus.

Art. 7. — Les préfets prennent, pour les associations de 200 parcelles au plus, l'arrêté de constitution prévu par l'article 5 de l'arrêté interministériel du 11 octobre 1946.

Art. 8. — Les préfets fixent les prix des terrains et immeubles acquis par les associations de 200 parcelles au plus, ainsi que les prix des terrains attribués par elles, conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi validée des 11 octobre 1940-12 juillet 1941.

Art. 9. — Les préfets autorisent les associations de 200 parcelles au plus à verser des indemnités compensatrices prévues par l'article 2 de la loi du 16 mai 1946. Ils fixent le montant de ces indemnités conformément aux dispositions de cet article.

Art. 10. — Les préfets prononcent la clôture des opérations de remembrement et arrêtent le plan de remembrement des associations de 200 parcelles au plus dans les conditions fixées par l'article 31 de l'arrêté interministériel du 11 octobre 1946.

Art. 11. — Les préfets, le directeur général de l'aménagement du territoire, les agents chargés de la direction des services départementaux du ministère de la reconstruction et du logement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er octobre 1953.

MAURICE LEMAIRE.

Transfert de crédits.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, le ministre de la reconstruction et du logement, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'ordonnance n° 45-609 du 10 avril 1945, relative aux travaux préliminaires à la reconstruction, modifiée et complétée par la loi n° 53-322 du 15 avril 1953;

Vu la loi n° 53-57 du 3 février 1953 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Reconstruction et urbanisme) et notamment son article 3;

Vu la loi n° 53-58 du 3 février 1953 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Anciens combattants et victimes de la guerre),

Arrêtent:

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts au ministre des anciens combattants et victimes de la guerre par la loi n° 53-58 du 3 février 1953, une somme de 111.200.000 F est définitivement annulée au titre du chapitre 46-51 « Office national des anciens combattants et victimes de la guerre. — Dépenses sociales ».

Art. 2. — Il est ouvert au ministre de la reconstruction et du logement, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 53-57 du 3 février 1953, une somme de 111.200.000 F applicable au chapitre 37-24 nouveau « Gestion des constructions provisoires édifiées en application de l'ordonnance n° 45-609 du 10 avril 1945 ».

Art. 3. — Le directeur du budget au secrétariat d'Etat au budget, le directeur de l'administration générale au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre et le directeur de la construction au ministère de la reconstruction et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 octobre 1953.

Le ministre de la reconstruction et du logement,
MAURICE LEMAIRE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
ANDRÉ MUTTER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Modification de l'arrêté du 16 mars 1953 relatif aux primes à la construction.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 septembre 1953: page 8585, 2e colonne, date, au lieu de: « Fait à Paris, le 26 août 1953 », lire: « Fait à Paris, le 26 septembre 1953 ».

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret n° 53-829 portant création d'un ordre du Mérite combattant.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 septembre 1953, page 6112, dans l'intitulé du décret, au lieu de: « Décret n° 53-829 du 4 septembre 1953 », lire: « Décret n° 53-829 du 14 septembre 1953 ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du mardi 6 octobre 1953.

1. — Nomination, par suite de vacances, d'un membre de commission.

2. — Vote du projet de loi (n° 6030) autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale du travail n° 101 concernant les congés payés dans l'agriculture, adoptée par la conférence internationale du travail dans sa 35e session tenue à Genève en juin 1952 (n° 6550. — M. Boscary-Monsservin, rapporteur) (sous réserve qu'il n'y ait pas débat).

3. — Fixation éventuelle de la date de discussion d'interpellations sur la situation sociale.

Commission chargée d'enquêter sur le trafic des piastres indochinoises.

Séance du vendredi 2 octobre 1953.

Présents. — MM. Arnal, Bettencourt, Gaumont, Mme Guérin (Rose), MM. Isorni, Kriegel-Valrimont, Laforest, Manceau (Robert) (Sarthe), Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Mercier (Michel) (Loir-et-Cher), Peltre.

Excusés. — MM. Fonlupt-Espéraber, Mondon, Nenon, Briffod, Bouhey.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du mardi 6 octobre 1953.

A dix-sept heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Fixation de l'ordre du jour.

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 7 octobre 1953, à quinze heures (salon de la commission):

Exposé du président sur l'évolution de la situation extérieure.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 7 octobre 1953, à quinze heures trente (local n° 214, salle Jules-Méline):

I. — Examen du rapport de M. Darmanthé sur la proposition de loi (n° 209, année 1953) tendant à modifier l'article 56 de l'ordonnance du 17 octobre 1945 modifiée, relatif à la conversion du métayage en fermage.

II. — Nomination d'un rapporteur pour le projet de loi (n° 118, année 1953) relatif à la fabrication des pâtes alimentaires.

III. — Questions diverses.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence, constituée conformément à l'article 32 du règlement (vice-présidents du Conseil de la République, présidents des commissions et présidents des groupes d'au moins onze membres), est convoquée par M. le président pour le mardi 6 octobre 1953, à seize heures, au local n° 213.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du mardi 13 octobre 1953.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Fixation de l'ordre du jour.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions.

Lundi 5 octobre 1953.

Dix heures et quatorze heures trente.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Ordre du jour.

Suite de l'examen du projet de rapport et d'avis établi par M. Beyaert sur les causes du chômage et les remèdes propres à le résorber.

Mardi 6 octobre 1953.

Dix heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DU REVENU NATIONAL
(COMMISSION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DU REVENU NATIONAL)

Ordre du jour.

Etude du revenu agricole. — Audition d'un représentant du ministère de l'agriculture.

Quinze heures.

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Ordre du jour.

Echange de vues sur les modalités de la participation des employeurs à la construction prévue par le décret-loi du 9 août 1953

Mercredi 7 octobre 1953.

Neuf heures quinze.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DES PROBLÈMES POSÉS PAR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE
(COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME)

Ordre du jour.

Etablissement d'un plan en vue de l'élaboration du prérapport du groupe de travail; suite de la discussion.

Neuf heures trente.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour.

Incidences du pool vert sur la production agricole des territoires extra-métropolitains. — Audition de M. Rosenmark, président du groupement général du commerce et de l'industrie du bois.

Onze heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DU TUNNEL SOUS LE MONT BLANC
(COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME)

Ordre du jour.

Elaboration d'un plan de travail.

Quinze heures.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

Ordre du jour.

Examen des questions soumises à l'étude de la commission: établissement d'un ordre d'urgence.

Jeudi 8 octobre 1953.

Dix heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DU REVENU NATIONAL
(COMMISSION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DU REVENU NATIONAL)

Ordre du jour.

Etude de l'évolution de la masse des salaires de 1949 à 1953:

Audition de M. Dumas, chef du service des statistiques économiques de l'institut national de la statistique et des études économiques.

Audition de M. Vermot-Gauchy, chargé de mission à la direction des programmes du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Neuf heures trente.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Ordre du jour.

Etude de l'organisation des marchés agricoles.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs et aux exportateurs et avis n° 483 de l'office des changes relatif aux importations et aux exportations de marchandises en provenance et à destination de l'étranger.

(Modification de l'annexe A jointe à l'avis publié au *Journal officiel* du 4 janvier 1951, complétée par les additifs publiés au *Journal officiel* des 23 mars 1951, 29 novembre 1951, 1er février 1952 et 27 septembre 1952.)

La liste des biens d'équipement, des matières premières et des produits demi-finis pour l'industrie susceptibles de donner lieu à la délivrance d'autorisations préalables et d'autorisations de transferts préalables (annexe A) est annulée et remplacée par la liste suivante:

NUMÉROS du tarif douanier.	DÉSIGNATION DES PRODUITS
Ex 36	Crins d'animaux (crins bruts ou en bottes).
37	Soies de porc (soies de porc et de sanglier, poils de blaireaux et autres poils pour la brosserie); bruts ou préparés.
41	Cornes de bétail (cornes et bois d'animaux).
133 A	Matières végétales pour balais et brosses non comprises ailleurs: chiendent, piassava, istle et similaires, y compris les imitations en lames de bois ou autres; bruts, en faisceaux ou torsades; peignés, coupés, blanchis ou teints.
240 A et B	Soufre.
248	Barytine.
255 A	Giobertite (carbonate de magnésium naturel).
256	Magnésie calcinée, à l'exclusion de la magnésie pure ou pharmaceutique.
259	Emeri en roche, broyé ou pulvérisé.
263	Amiante (asbeste), en roche, en fibres ou pulvérisé.
264	Mica, en blocs ou morceaux irréguliers, clivé en lamelles irrégulières (splittings), en déchets, pulvérisé.
290	Minerais de fer.
292	Minerais de manganèse, y compris les minerais de fer manganésifères (à plus de 20 p. 100 de manganèse) et le bioxyde naturel.
296	Minerais de zinc, cadmifères ou non.
301	Minerais de chrome.
Ex 302	Minerais de molybdène, de tungstène, de vanadium, de zirconium.
313	Agglomérés de houilles (briquettes, boulets, etc...).
314	Lignites (non agglomérés ou agglomérés).
326	Brai de goudron de houille.
353	Antimoine.
362	Mercure.
591 A à P	Matières colorantes organiques (dérivés du goudron de houille et autres) contenant 50 p. 100 et moins d'eau.
663	Extincteurs.
Ex 709	Objets non moulés en autres matières plastiques (à base d'esters et d'éthers, de la cellulose, de produits de condensation et de polymérisation, etc., stratifiés).
710 A et B	Caoutchouc naturel et gommes analogues.
Ex 718	Tubes et tuyaux en caoutchouc (non combinés avec d'autres matières).
725	Autres ouvrages en caoutchouc (moulés, profilés, découpés, etc., confectionnés ou non avec ou sans parties en autres matières).
	Cuirs et peaux bruts:
728 A	Cuirs de gros bovins.
728 B	Cuirs de vachettes.
728 E	Peaux d'ovins.
728 F	Peaux de caprins.
756 B	Articles industriels en cuir naturel ou artificiel, avec ou sans accessoires en autres matières (articles emboutis pour pompes, presses et autres usages).
756 C	Articles industriels en cuir naturel ou artificiel avec ou sans accessoires en autres matières, articles pour l'industrie textile.
765 A	Bois ronds bruts, même écorcés ou dégrossis à la hache ou à l'herminette, bois communs.
766 A	Bois équarris ou planés à la hache, à la scie, à la plane ou à l'herminette, bois communs.
767 A	Bois sciés, non dénommés ni compris ailleurs, bois communs.
769	Traverses pour voies ferrées et autres bois sous rails injectés, imprégnés, enduits ou non.
770	Bois de tonnellerie.
Ex 791 A	Petites bobines à dévider pour fil à coudre, en bois commun.

NUMÉROS du tarif douanier.	DÉSIGNATION DES PRODUITS
822 A, B, C	Pâtes à papier sèches (contenant 40 p. 100 et moins d'eau).
823	Pâtes à papier humides (contenant plus de 40 p. 100 d'eau).
Ex 826	Papiers et cartons non dénommés, formés en continu, non marqués ni filigranés, ni frictionnés, satinés ou non, en bobines ou en feuilles: — En un seul jet: — — Autres: — — — Contenant plus de 60 p. 100 de pâtes mécaniques d'un poids au mètre carré de plus de 45 grammes jusqu'à 70 grammes inclus et présentés exclusivement en rouleaux ou bobines d'une largeur supérieure à 30 cm.
846 D	Cartonnages, avec ou sans impressions, autres, tubes et mandrins, busettes pour filatures, tambours et tambourins pour tissus, carrasses pour bobinages électriques, non dénommés ni compris ailleurs.
1188	Ouvrages en amiante non dénommés ni compris ailleurs.
1189	Garnitures de friction pour freins, embrayages et tous organes de frottement, à base d'amiante, de cellulose, de textiles ou d'autres matières, avec ou sans adjonctions de métaux communs, sous forme de segments, disques, rondelles, bandes, planches, plaques et rouleaux.
Ex 1257 A	Diamants bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés pour joaillerie.
Ex 1259	Egrisés et poudres de diamant.
1260	Argent et alliages d'argent.
1265	Platine et alliages de platine.
1266	Plaqué ou doublé de platine.
1267	Palladium et alliages de palladium.
1268	Osmium, rhodium, ruthénium, iridium et leurs alliages.
73.01	Fontes (y compris les fontes spiegel) brutes, en lingots, gueuses, saumons ou masses.
73.03	Ferrailles, déchets et débris d'ouvrages de fonte, de fer et d'acier.
73.05	Poudre de fer et d'acier, fer et aciers spongieux (éponge).
73.07	Fer et acier en blooms, billettes, brames et largets, fer et acier simplement dégrossis par forgeage ou par mariclage (ébauches de forge).
73.08	Ebauches en rouleaux pour tôles, en fer ou en acier.
73.09	Larges plats, en fer ou en acier.
73.10	Barres en fer ou en acier, laminées ou filées à chaud ou forgées (y compris le fil machine); barres en fer ou en acier, étirées ou calibrées à froid, barres creuses en acier pour le forage des mines.
73.11	Profilés en fer ou en acier, laminés ou filés à chaud ou forgés ou bien obtenus à froid, même percés mais non assemblés; palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés.
73.12	Feuillards en fer ou en acier, laminés à chaud ou à froid.
73.13	Tôles de fer ou d'acier, laminées à chaud ou à froid.
73.14	Fils de fer ou d'acier, nus ou revêtus, à l'exclusion des fils isolés pour l'électricité.
73.15	Aciers alliés et acier fin au carbone, sous les formes indiquées aux nos 73.06 à 73.14 inclus).
73.16	Eléments de voies ferrées, en fer ou en acier; rails, contre-rails, aiguilles, pointes de cœur, croisements et changements de voies, tringles d'aiguilles, crémaillères, traverses, éclisses, selles d'assise, plaques de serrage, plaques et barres d'écartement, pour la pose et la fixation des rails à l'exclusion des rails usagés (73.16 A II).
73.16 *bis*	Essieux non usinés, droits ou coudés, bandages, frettes et centres de roues.
73.17	Tubes et tuyaux en fonte.
73.18	Tubes et tuyaux en fer ou en acier, à l'exclusion des articles du n° 73.19.
73.19	Conduites forcées, en acier, même frettées, du type utilisé pour les installations hydrauliques.
1310	Cuivre brut.
1317	Cuivre allié à 10 p. 100 et plus de zinc, brut.
1324	Autres alliages de cuivre, bruts.
1332	Nickel pur ou allié de manganèse, brut.
1337	Alliages de nickel contenant plus de 5 p. 100 et moins de 50 p. 100 de nickel, bruts.
1341	Tubes, tuyaux et barres creusés en alliages de nickel, contenant plus de 5 p. 100 et moins de 50 p. 100 de nickel, laminés, filés, étirés, soudés, à bords rapprochés, rivés ou agrafés ou autrement obtenus.
1342	Alliages de nickel contenant 50 p. 100 et plus de nickel, bruts.
1343	Barres, fils et profilés de section pleine en alliage de nickel contenant 50 p. 100 et plus de nickel.
1344	Tôles, planches, feuilles et bandes en alliage de nickel contenant 50 p. 100 et plus de nickel.
1347	Aluminium brut.
1353	Alliages d'aluminium, bruts.

NUMÉROS du tarif douanier.	DÉSIGNATION DES PRODUITS
1366	Zinc brut.
1371	Alliages de zinc, bruts.
1376	Plomb ou ses alliages, bruts.
1382	Etain ou ses alliages, bruts.
1388 B, 1388 C	Tungstène ou ses alliages (barres, tiges, fils et filaments, plaquettes).
1389 B et C	Molybdène ou ses alliages, en barres, tiges, fils et filaments, ou en plaquettes.
1390 B et C	Tantale ou ses alliages, en barres, fils, plaquettes, feuilles et bandes.
1391 A	Cadmium brut, déchets et débris d'ouvrages.
1392 A	Alliages de cadmium, bruts, déchets et débris d'ouvrages.
1396 A	Bismuth ou ses alliages bruts, déchets et débris d'ouvrages.
1399	Constructions métalliques en fer ou en acier et leurs éléments travaillés.
1400	Ouvrages en fonte pour canalisations (trappes de regard, grilles et plaques d'égouts, purgeurs et ventouses, bornes-fontaines, bouches d'incendie, gargouilles, bouches à clés, etc.) avec ou sans parties accessoires en autres métaux.
1401	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, joints, manchons, brides, etc.).
1403	Réservoirs, citernes, fondres, cuves et autres récipients analogues.
1404	Bouteilles sous pression et récipients analogues pour le transport des gaz comprimés ou liquéfiés.
1413	Câbles, tresses, élingues, estropes et filets de chargement en fil de fer ou d'acier (avec ou sans âme en autres matières).
1506	Aimants.
1515	Ouvrages en fer ou en acier non dénommés ni compris ailleurs.
1516	Ouvrages en cuivre ou ses alliages, non dénommés ni compris ailleurs.
1517	Ouvrages en métaux légers ou leurs alliages, non dénommés ni compris ailleurs.
1518	Ouvrages en autres métaux communs, non dénommés ni compris ailleurs.
1519	Chaudières, autres.
1520	Appareils auxiliaires et accessoires de chaudières, non dénommés ni compris ailleurs.
1524	Machines alternatives à vapeur, avec ou sans réducteur de vitesse.
1525	Turbines à vapeur et à gaz, avec ou sans réducteur de vitesse.
1526	Turbines et roues hydrauliques.
1527	Moteurs à pistons, à explosion ou à injection, pour automobiles et motocyclettes.
1528	Moteurs à pistons pour l'aviation.
1529	Autres moteurs à pistons, à explosion ou à injection (moteurs fixes et moteurs marins).
1530	Propulseurs à réaction (turboréacteurs, turbopropulseurs, statoréacteurs, générateurs à pistons libres, fusées à réaction chimique, etc.).
1532	Autres machines motrices, non dénommées ni comprises ailleurs.
1533	Elévateurs à liquides (à chapelets, à godets, à bandes souples, etc.).
1534 à 1536	Pompes à bras, pompes à liquides, nues, à commandes mécaniques et moto-pompes à liquides et turbo-pompes à liquides.
1537	Compresseurs d'air, de gaz (y compris les compresseurs pour appareils frigorifiques présentés isolément), pompes à vide, nus, à commande mécanique.
1538	Groupes moto-compresseurs et moto-pompes à vide, turbo-compresseurs et turbo-pompes à vide.
1539	Pièces détachées de machines à vapeur, de turbines, de moteurs, de propulseurs, de pompes et de compresseurs, à l'exclusion du matériel automobile et motocycle.
1540 à 1554	Ventilateurs, foyers, brûleurs, fours, appareils frigorifiques.
1555 à 1567	Matériel de levage et de manutention, matériel d'extraction, d'excavation et de préparation du sol.
1568 A	Pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses.
1568 B	Haveuses, rainleteuses.
1568 C	Décapeurs, pionners, rouleaux pied de mouton, dameuses, niveleuses, planeuses.
1568 D	Matériel de forage et de sondage.
1568 E	Sonnettes de battage.
1568 H	Autres machines et appareils.
1569	Machines et appareils de concassage, de broyage et de pulvérisation simples, non dénommés ni compris ailleurs, leurs parties et pièces détachées.
1570	Appareils de criblage, de triage, de classement, de lavage et de dépoussiérage, non dénommés ni compris ailleurs (y compris les appareils électrostatiques et magnétiques), leurs parties et pièces détachées.
1571	Mélangeurs et malaxeurs non dénommés ni compris ailleurs, leurs parties et pièces détachées.

NUMEROS du tarif douanier.	DESIGNATION DES PRODUITS
1572	Machines et appareils centrifuges (séparateurs, épurateurs, etc.) non dénommés ni compris ailleurs; leurs parties et pièces détachées.
1573	Filtres-presses, avec ou sans pompe, non dénommés ni compris ailleurs.
1574	Presses, non dénommées ni comprises ailleurs.
1575	Machines et appareils à former, à mouler, à agglomérer, à couler, à briqueter les combustibles solides, les pâtes céramiques, le plâtre, le béton, à former les moules de fonderie en sable.
	Laminoirs et calendres:
1576 A	Laminoirs et trains de laminoirs autres qu'à tubes, y compris le matériel de manipulation et de manutention (manipulateurs, ripeurs et tabliers à rouleaux, tables de refroidissement, etc.), présenté avec les laminoirs.
1576 B	Calendres pour tous usages (pour tissus, papiers, caoutchouc, cuirs artificiels, matières plastiques, etc.).
1576 C	Laminoirs et calendres: accessoires et pièces détachées.
1577	Machines et appareils pour la préparation du ciment, de la chaux et du plâtre, leurs parties et pièces détachées.
1578	Machines et appareils pour la préparation du béton, leurs parties et pièces détachées.
1579	Machines et appareils pour la préparation des asphaltes, bitumes, tarmacadams, goudrons et appareils auxiliaires, leurs parties et pièces détachées.
1580	Machineries et appareils pour cokeries et usines à gaz, leurs parties et pièces détachées.
1581	Machines et appareils non dénommés ni compris ailleurs pour les industries céramiques.
1582	Machines non dénommées ni comprises ailleurs pour les industries de la verrerie.
1583	Machines pour la fabrication des lampes électriques.
1584	Machines et appareils non dénommés ni compris ailleurs pour la sidérurgie, la fonderie, l'aciérie et la métallurgie, leurs parties et pièces détachées.
1585	Machines à décaper, au sable ou à la grenaille, pour les métaux, le verre, la pierre.
1586	Moules et coquilles métalliques pour les métaux, le verre, le caoutchouc, les matières plastiques et les produits minéraux.
1587 à 1595 B	Machines et appareils pour l'agriculture.
1597 à 1606	Matériel de vinification et de cidrerie; machines pour la minoterie et le traitement des céréales et légumes secs; machines et appareils pour les industries alimentaires.
1607 à 1610	Machines et appareils pour les industries chimiques.
1611 à 1617	Machines et appareils pour la papeterie et l'imprimerie.
1618	Machines à bouter les plaques et rubans de cardes.
1619	Machines et appareils pour la préparation des matières textiles, leurs parties et pièces détachées.
1620	Métiers à filer et à retordre, leurs parties et pièces détachées.
1621	Machines et appareils pour opérations complémentaires de filature et pour la préparation de tissages, leurs parties et pièces détachées.
1622	Métiers à tisser, y compris les métiers à rubans même tubulaires.
1623	Métiers à bonneterie et machines à tricoter.
1624	Métiers à tulles, à dentelles, à broderie, à tresses, à passementerie, à filet.
1625	Appareils et machines accessoires de métiers à tisser, à bonneterie, à tulles, à dentelles, etc.
1626	Accessoires et pièces détachées de métiers à tisser, à bonneterie, à tulles, à dentelles, à broderie, à tresses, à passementerie, à filet et des appareils et machines accessoires repris aux nos 1625 A et B.
1627	Machines et appareils pour la fabrication du feutre et des ouvrages en feutre, leurs parties et pièces détachées.
1628	Machines et appareils pour l'apprêt et le finissage des matières textiles et des ouvrages de ces matières non dénommées ni comprises ailleurs, leurs parties et pièces détachées.
1629	Matériel de blanchisserie, de teinturerie, dégraissage et de nettoyage à sec, y compris les presses de confection.
1630	Têtes de machines à coudre.
1631	Bâtis, transmissions, accessoires et pièces détachées de machines à coudre.
1632 et 1633	Machines et appareils pour l'industrie des cuirs et peaux et pour la fabrication des chaussures.
1634 et 1635	Machines et appareils pour les manufactures de tabac et d'allumettes.
1636 à 1640	Machines et appareils de conditionnement.
1641	Machines-outils travaillant par enlèvement de métal.
1642 et 1643	Machines-outils non hydrauliques et hydrauliques travaillant par déformation du métal.
1644	Machines-outils pour le travail de la pierre, du verre et de la céramique.
1645	Machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques, de l'ébonite et des autres matières dures.
1646	Accessoires, parties et pièces détachées de machines-outils.
1647	Machines-outils électriques portatives (perceuses, meuleuses, rectifieuses, ébarbeuses, ponceuses, lustreuses, visseuses, tirefonneuses, tarauleuses, cisailles, appareils à roder, marteaux, dudgeonneuses, perforatrices pour mines et carrières, etc., leurs parties et pièces détachées.
1649 à 1656	Outils pour machines et outillages à main.
1657	Matériel de soudage au gaz.
1658	Appareils et instruments de pesage non automatiques, à poids ou à curseur.
1659	Appareils et instruments de pesage automatiques et semi-automatiques.
1660	Appareils et instruments de pesage spéciaux.
1662 à 1670	Machines et appareils de bureau.
1672	Autres machines et appareils non dénommés ni compris ailleurs, leurs parties et pièces détachées.
1673	Appareils de régulation automatique et leurs parties.
1674	Autres appareils de robinetterie et leurs parties
1675 et 1676	Roulements en tous genres.
1677 à 1699	Organes de transmission, pièces détachées de mécanique générale.
1700 à 1705	Machines génératrices, moteurs, transformateurs, convertisseurs et assimilés.
1707	Accumulateurs.
1709 à 1715	Appareils de coupure et de sectionnement non automatiques.
	Appareils de coupure et de sectionnement automatiques.
	Parties et pièces détachées d'appareils de coupure et de sectionnement.
	Appareils de protection contre les surtensions.
	Résistances fixes autres que chauffantes.
	Appareils de réglage et de régulation.
	Relais (autres que les relais de mesure).
1716	Appareils de branchement et de connexion.
1717	Accessoires pour lignes de transport de force et lignes de traction.
1718 à 1721	Tableaux de commande, de distribution, de réglage, de mesure et similaires avec travail d'électricien. Condensateurs électriques fixes (autres que variables et ajustables). Pièces détachées électriques non dénommées ni comprises ailleurs. Isolateurs.
1722	Tubes isolateurs et raccords en métaux isolés intérieurement.
1723	Pièces en matières isolantes non montées pour machines et appareils d'installations électriques.
1724	Fils et câbles isolés pour l'électricité, avec enveloppes ou armures métalliques.
1725	Fils et câbles isolés pour l'électricité sans enveloppes ni armures métalliques.
1727	Matériel d'équipement électrique pour voies ferrées et autres voies de communication.
1728	Autres matériels électriques de signalisation non dénommés ni compris ailleurs.
1736	Appareils pour la télégraphie
1737	Appareils pour la téléphonie
1738 A, B	Appareils annexes pour la télégraphie et la téléphonie.
Ex 1741	Parties et pièces détachées d'appareils pour la télégraphie.
1742	Appareils émetteurs de radiotélégraphie, radiotéléphonie, radiodiffusion et télévision, y compris les appareils émetteurs récepteurs.
1744 A	Appareils électroniques (générateurs à haute fréquence, générateurs d'impulsions ou de signaux, machines à calculer, dispositifs de commande, de contrôle et de régulation, etc.).
1744 B	Dispositifs de radioguidage, radiobalisage, radiogoniométrie et similaires.
1744 C	Sondeurs et détecteurs d'obstacles par ultrasons ou par ondes électromagnétiques.
1745 A, B, C, D, E, G	Parties, pièces détachées et accessoires d'appareils radioélectriques ou électroniques non dénommés ni compris ailleurs à l'exception des meubles et coffrets.
1756	Pièces détachées pour appareils de radiologie et d'électricité médicale.
1757	Matériel électrique à souder, à chauffer, à refouler les métaux.
1769	Appareils électriques non dénommés ni compris ailleurs.
1770	Locomotives pour voies de plus de 0,60 m.
1771	Locotracteurs pour voies de plus de 0,60 m.
1772	Automotrices pour voies de plus de 0,60 m.
1773	Draisines pour voies de plus de 0,60 m.
1774	Tenders de locomotives pour voies de plus de 0,60 m.
1775	Voitures à voyageurs pour voies de plus de 0,60 m.
1776	Fourgons à bagages et voitures de service (voitures et allèges postales, voitures sanitaires, voitures dynamomètres, etc.) pour voies de plus de 0,60 m.
1777	Wagons à marchandises pour voies de plus de 0,60 m.

NUMÉROS du tarif douanier.	DÉSIGNATION DES PRODUITS
1778	Matériel de tramways.
1780	Cadres et containers.
1781 à 1785	Matériel de transport ferroviaire pour voies de 0,60 m et moins d'écartement.
1787	Boggies.
1788	Essieux usinés pour le matériel ferroviaire.
1789	Roues pour le matériel ferroviaire.
1791	Chaudières de locomotives.
1793	Boîtes à graisses ou à huile et leurs parties, pour matériel ferroviaire.
1795 et 1796	Matériel fixe de voies ferrées et appareils de signalisation non électrique pour toutes voies de communication.
1798 A	Voitures automobiles pour le transport des marchandises (camions).
1798 B	Voitures automobiles pour le transport des marchandises (tracteurs).
1799	Voitures automobiles autres (à usages spéciaux) : balayeuses, épandeuses, motopompes, voitures-échelles, chasse-neige, gerbeuses, etc.
1800	Chariots de manutention automobiles.
Ex 1801 à 1804	Parties et pièces détachées pour tracteurs.
1814 A	Remorques pour le transport des marchandises, comportant des rails pour le transport sur route des wagons de chemins de fer.
1814 B	— Autres d'un poids de: Moins de 100 kg; 100 kg inclus à 1.000 kg exclus; 1.000 kg et plus.
1816 B	Véhicules non dénommés ni compris ailleurs et leurs parties et pièces détachées (brouettes, diables, poussettes, chariots et similaires et leurs parties).
1817 à 1832	Marine marchande et navigation fluviale. Marine de guerre. Navigation aérienne.
1833	Distributeurs-mesureurs de liquides.
1834	Compteurs d'électricité.
1835	Compteurs de gaz et de tous fluides gazeux.
1836	Compteurs d'eau et de tous liquides.
1837	Compteurs de tours et autres compteurs (totalisateurs de chemin parcouru, curvimètres, contrôleurs de marche, taximètres, compteurs de production, compte-coups, podomètres, etc.).
1838	Indicateurs de vitesse, tachymètres pour l'industrie et les véhicules.
1840	Manomètres.
1842	Thermomètres.
1843	Autres appareils non électriques de mesure, de contrôle, de régulation ou d'analyse, pour fluides gazeux ou liquides ou pour températures.
1844	Appareils électriques, radioélectriques et électroniques de mesure.
1845	Dispositifs annexes assemblés pour compteurs, appareils de mesure, de contrôle, de régulation ou d'analyse pour fluides gazeux ou liquides ou pour température et appareils électriques de mesure.
1846	Parties et pièces détachées, non dénommées ni comprises ailleurs, de tous compteurs, appareils de mesure, de contrôle, de régulation ou d'analyse pour fluides gazeux ou liquides ou pour températures, appareils électriques de mesure et leurs dispositifs annexes.
1847	Balances de précision avec ou sans poids.
1848	Poids à peser pour toutes balances.
1849	Pieds à coulisse, jauges graduées, palmers, micromètres, mesurateurs à cadrans et tous instruments similaires gradués pour mesures d'angles, de diamètres ou d'épaisseurs et leurs pièces détachées en métaux ou autres matières.
1850	Comparateurs, à l'exclusion des comparateurs optiques, et leurs pièces détachées.
1851	Calibres, tampons, bagues, calibres à mâchoires, fixes ou réglables, calibres de filetage fixes ou réglables, broches, cales et accessoires de cales, piges, jauges et tous instruments ou appareils similaires de vérification ne comportant pas une lecture directe.
1852	Instruments de mesure linéaire (mètres, décamètres, règles divisées, etc.) avec ou sans boîtier.
1853	Mesures de capacité.
1854	Autres appareils et instruments de mesure, de vérification et de calibrage, non dénommés ni compris ailleurs (micromètres pneumatiques, etc.).
	Instruments d'astronomie et de cosmographie, avec ou sans bâtis, avec ou sans optique:
1857 A	Télescopes, lunettes astronomiques, méridiennes, équatoriaux, tables équatoriales, caelestats sidérostats.
1857 B	Autres instruments ou appareils (planétariums, etc.).
1858 A	Instruments de géodésie, de topographie, d'arpentage et de nivellement, instruments à lunettes, avec ou sans optique.
1859	Appareils de photogrammétrie (stéréoplanigraphes, appareils de redressements, etc.) avec ou sans optique, et leurs pièces détachées, autres que l'optique.
1860	Instruments de navigation maritime, fluviale ou aérienne.
1861	Instruments optiques de contrôle des fabrications mécaniques (projecteurs de profil, diviseurs optiques, comparateurs optiques, micromesureurs, etc.) avec ou sans optique et leurs pièces détachées autres que l'optique.
1862	Machines à diviser de précision, avec ou sans optique, et leurs pièces détachées autres que l'optique.
1863	Microscopes avec ou sans optique et leurs accessoires.
1864 A	Machines et appareils d'essais. Machines pour essais de métaux, béton, bois et matières dures similaires.
1865	Appareils et instruments pour recherches et analyses physiques ou chimiques.
1866	Instruments et appareils de météorologie et d'hydrologie (pluviomètres, anémomètres, hygromètres, etc.) et leurs pièces détachées.
1867	Instruments et appareils de géophysique (séismographes, sismographes, etc.) et leurs pièces détachées.
1868 C	Instruments de dessin, de traçage et de calcul (pantographes, planimètres, instruments analogues et leurs pièces détachées).
1881	Appareils de laboratoires cinématographiques (appareils à couper et perforer les films, à tirer par contact ou par projection, à développer, à truquer, à monter, à synchroniser, etc.) présentés avec ou sans optique, leurs parties et pièces détachées autres que l'optique.
1883	Appareils pour la photographie et la cinématographie aériennes, présentés avec ou sans optique, leurs parties et pièces détachées autres que l'optique.
1899	Horloges et mouvements d'horlogerie accompagnés d'un dispositif permettant un déclenchement à un temps donné (horloges à contact électrique, horloges à commutation, conjoncteurs-disjoncteurs horaires, allumeurs, extincteurs, etc.).
1906 à 1909	Pièces détachées d'horlogerie.

Avis n° 565 de l'office des changes modifiant l'avis n° 545 relatif aux relations financières entre la zone franc et la Suisse.

Le paragraphe IV de l'avis n° 545, relatif aux relations financières entre la zone franc et la Suisse, est abrogé et remplacé par le texte suivant:

IV. — *Opérations à terme.*

Les intermédiaires agréés sont habilités à exécuter soit sur le marché libre de Paris, soit sur les marchés des changes suisses, les ordres d'achat ou de vente à terme de francs suisses dans la mesure où ces opérations sont autorisées par la réglementation en vigueur.

En conséquence, les intermédiaires agréés sont autorisés, désormais à assurer la contrepartie du solde non compensé des ordres d'achat et de vente à terme de francs suisses émanant de leur clientèle.

Soit sur le marché de Paris, auprès d'un autre intermédiaire agréé;
Soit sur l'un des marchés des changes suisses, auprès d'une banque suisse spécialement autorisée.

Ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de seigle.

L'office national interprofessionnel des céréales procèdera, le 9 octobre 1953, à la désignation par voie d'adjudication de la personne ou société qui sera autorisée à importer 3.000 tonnes de seigle en compensation d'une exportation de blé français.

Le seigle, qui pourra être de toute origine ou provenance approuvée par le secrétariat d'Etat aux affaires économiques, devra être livré, à concurrence de 80 p. 100 du tonnage importé, à des utilisateurs du territoire de la Sarre.

Sera déclarée adjudicataire la personne ou société s'engageant à exporter la quantité maximum de blé sur une destination autorisée par le secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Le cahier des charges afférent à cette opération est tenu à la disposition des intéressés sur simple demande adressée à l'office national interprofessionnel des céréales (sous-direction des affaires financières et commerciales), 21, avenue Bosquet, à Paris (7e).

Il sera procédé à l'ouverture des soumissions en séance publique, le 9 octobre 1953, à onze heures, à l'office national interprofessionnel des céréales, salle du conseil.

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — Evaluation des recettes de la trente-sixième semaine du 5 au 11 septembre 1953. (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1953 — Recettes évaluées.	1952 — Recettes comptables.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE : 1953 — En valeur absolue.	1953 — Pourcentage.	1952 — En valeur absolue.	1952 — Pourcentage.
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	2.575.820	2.354.417	221.103	9,4	»	»
Bagages et consigne	70.090	60.500	9.590	15,9	»	»
Colis postaux, petits colis	312.810	272.885	39.925	14,6	»	»
Marchandises (détail et wagons)	5.552.730	5.137.477	415.253	8,1	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français..	8.511.450	7.825.279	686.171	8,8	»	»

II. — Evaluation des recettes au 11 septembre 1953.

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 30 juin 1953.	RECETTES évaluées du 1er juillet au 11 septembre 1953.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 11 septembre 1953.	RECETTES comptables du 1er janvier au 11 septembre 1952.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE : 1953 — En valeur absolue.	1953 — Pourcentage.	1952 — En valeur absolue.	1952 — Pourcentage.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	47.373.061	26.204.690	73.577.751	75.037.545	»	»	1.459.791	1,9
Bagages et consigne	831.557	659.010	1.490.567	1.531.895	»	»	41.328	2,7
Colis postaux, petits colis	7.020.352	2.286.050	9.306.402	8.790.863	515.539	5,9	»	»
Marchandises (détail et wagons)	126.988.891	41.127.950	168.116.841	185.371.428	»	»	17.254.587	9,3
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français..	182.213.861	70.277.700	252.491.561	270.731.731	»	»	18.240.170	6,7

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* JEAN REYMOND.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Dernière cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.	Cours extrêmes cotés à la Bourse du 2 octobre 1953.
349 95	Etats-Unis	1 $ U.S.A	350 ..(1)	....	350 .. ..
358 ..	Canada	1 $ Can.	.... ..	....	357 70 .... ..
198 70	Côte Fse Somalis.	100 F Djib	464 0727	....	....
8390 ..	Allemagne occid.	100 D Mk	8333 33	8274 .. 8396 ..	8386 .. 8395 ..
700 40	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75 705 25	701 70 701 45
5096 ..	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25 5105 25	5074 .. 5074 ..
980 50	Gde-Bretagne	1 liv. st.	980 ..	972 65 987 35	984 95 984 70
9232 50	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9144 60 9279 80	9248 .. 9246 ..
6791 50	Suède	100 c. s	6765 025	6716 .. 6816 30	6799 .. 6797 ..

Dernière cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.	Cours extrêmes cotés à la Bourse du 2 octobre 1953.
8063 ..	Suisse	100 F s.	8003 98	7944 . 8061 ..	8061 .. 8062 50
1004 75	Egypte .....(a)	1 liv. ég.	1003 04	997 .. 1013 ..	1004 50 .... ..
56 45	Italie	100 lire.	56 022	55 60 56 45	56 45 .... ..
4090 ..	Mexique	100 pes.	4067 97	4025 .. 4090 ..	4085 .. ..
4870 ..	Norvège	100 c. n	4900 ..	4860 .. 4940 ..	4880 .. 4870 ..
1217 ..	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25 1226 50	1216 .. ..
4897 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs	4861 11	4824 80 4897 50	4897 50 .... ..
117 60	Yougoslavie	100 din.	116 666	115 70 117 60	....
	Autriche	100 sch.	1346 18	1335 ..(2) 1355 ..(2)	

Zone C. F. A.	100 F C. F. A.	200	Etats associés du Cambodge, du Laos, Viet-Nam	100 piastres	1000
Zone C. F. P.	100 F C. F. P.	550	Comptoirs français dans l'Inde	100 roupies I. F.	7350

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.
(2) Cours de reprise et de cession des chèques aux voyageurs.

(a) Egypte le 1er octobre cours nul, lire : 1004 75.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.011.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

MANUFACTURES DE PRODUITS CHIMIQUES DU NORD
ETABLISSEMENTS KUHLMANN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.100.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 11, RUE DE LA BAUME, A PARIS

R. C. : Seine 83805.

Liste des 768 obligations 4 1/2 0/0 1930 sorties au tirage du 1er septembre 1953 et remboursables à partir du 5 octobre 1953 et des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

(Les deux chiffres placés à la suite du numéro indiquent l'année d'échéance du remboursement.)

155	(52)	5.495	(52)	10.757	(51)	17.431	(52)
179	(50)	5.547	(53)	10.759	(50)	17.508	(52)
257	(15)	5.628	(51)	10.776	(53)	17.550	(51)
419	(48)	5.630	(51)	10.786	(51)	18.317	(53)
598	(52)	5.631	(52)	10.856	(52)	18.498	(53)
634	(51)	5.876	(51)	10.877	(52)	18.505	(52)
795	(53)	5.916	(52)	11.009	(53)	18.543	(52)
839	(53)	5.920	(52)	11.107	(53)	18.686	(53)
919	(51)	5.937	(53)	11.171	(53)	18.721	(53)
1.037	(53)	5.957	(53)	11.327	(52)	18.813	(53)
1.264	(50)	6.101	(53)	11.340	(53)	18.848	(52)
1.289	(53)	6.105	(53)	11.573	(51)	19.026	(52)
1.338	(52)	6.604	(53)	11.581	(51)	19.052	(53)
1.393	(53)	6.630	(50)	11.593	(50)	19.084	(53)
1.513	(51)	6.765	(52)	11.651	(53)	19.187	(52)
1.551	(51)	6.894	(53)	11.657	(52)	19.192	(52)
1.584	(52)	6.989	(53)	11.859	(50)	19.329	(52)
1.612	(52)	6.998	(52)	12.218	(53)	19.337	(52)
2.004	(52)	7.060	(53)	12.631	(53)	19.343	(52)
2.010	(53)	7.077	(51)	12.682	(53)	19.360	(52)
2.066	(52)	7.216	(53)	12.758	(53)	19.361	(53)
2.354	(52)	7.225	(53)	12.778	(52)	19.408	(53)
2.419	(51)	7.256	(53)	12.863	(53)	19.506	(53)
2.518	(53)	7.264	(53)	13.025	(43)	19.511	(53)
2.529	(53)	7.596	(53)	13.255	(53)	19.536	(53)
2.534	(53)	7.597	(53)	13.269	(47)	19.580	(51)
2.551	(53)	7.707	(53)	13.271	(42)	19.584	(51)
2.671	(52)	7.723	(53)	13.511	(53)	19.599	(51)
2.832	(51)	7.900	(50)	13.875	(53)	19.787	(53)
2.985	(52)	7.980	(53)	13.999	(53)	19.808	(52)
3.166	(52)	8.026	(53)	14.183	(53)	19.815	(52)
3.249	(53)	8.272	(51)	14.206	(53)	19.829	(52)
3.308	(53)	8.273	(52)	14.269	(53)	19.946	(42)
3.449	(52)	8.347	(53)	14.282	(44)	19.947	(42)
3.485	(52)	8.476	(53)	14.284	(47)	20.358	(53)
3.491	(53)	8.549	(52)	14.286	(42)	20.450	(53)
3.602	(53)	8.561	(52)	14.335	(52)	20.472	(52)
3.793	(52)	8.884	(53)	14.452	(53)	20.591	(53)
3.797	(51)	9.029	(53)	14.478	(54)	20.797	(53)
3.830	(53)	9.148	(53)	14.529	(52)	20.800	(53)
3.964	(53)	9.207	(53)	14.557	(53)	20.977	(53)
3.984	(53)	9.335	(52)	14.585	(52)	21.081	(52)
4.030	(52)	9.477	(53)	14.740	(52)	21.176	(51)
4.033	(52)	9.688	(53)	14.856	(53)	21.211	(53)
4.209	(53)	9.807	(53)	14.865	(53)	21.278	(53)
4.267	(53)	9.809	(51)	14.880	(53)	21.328	(53)
4.326	(53)	9.870	(53)	14.892	(52)	21.346	(52)
4.327	(52)	9.890	(53)	14.896	(53)	21.383	(52)
4.609	(53)	9.947	(53)	15.519	(53)	21.769	(52)
4.641	(53)	10.027	(53)	15.538	(53)	21.772	(53)
4.775	(52)	10.052	(51)	16.827	(53)	21.773	(53)
4.897	(52)	10.178	(53)	16.964	(52)	21.832	(53)
4.900	(51)	10.237	(52)	16.986	(52)	21.893	(53)
4.904	(53)	10.255	(53)	16.991	(52)	21.937	(52)
5.024	(53)	10.347	(53)	16.996	(53)	21.956	(51)
5.027	(53)	10.353	(51)	17.124	(50)	21.967	(52)
5.086	(53)	10.390	(53)	17.261	(52)	21.978	(53)
5.208	(53)	10.467	(52)	17.368	(52)	22.410	(52)
5.271	(53)	10.545	(53)	17.382	(52)	22.536	(53)
5.475	(53)	10.613	(53)	17.390	(52)	22.539	(51)
22.595	(53)	28.804	(50)	34.726	(53)	40.621	(53)
22.609	(50)	29.150	(52)	34.766	(51)	40.714	(53)
22.634	(51)	29.300	(53)	34.817	(53)	40.760	(53)
22.677	(52)	29.367	(52)	34.818	(50)	41.307	(52)
22.699	(51)	29.463	(53)	34.924	(53)	41.327	(52)
22.791	(53)	29.482	(52)	34.956	(53)	41.328	(52)
22.940	(52)	29.539	(51)	34.999	(53)	41.344	(53)
22.948	(53)	29.541	(52)	35.006	(50)	41.371	(52)
22.967	(53)	29.543	(52)	35.169	(52)	41.389	(52)
22.976	(52)	29.643	(52)	35.173	(53)	41.413	(53)
23.136	(52)	29.805	(51)	35.267	(52)	41.654	(53)
23.217	(53)	29.859	(51)	35.317	(53)	41.731	(52)
23.301	(53)	30.083	(45)	35.337	(51)	41.845	(53)
23.363	(53)	30.084	(53)	35.341	(50)	41.887	(48)
23.399	(52)	30.218	(53)	35.449	(53)	41.888	(44)
23.411	(50)	30.273	(52)	35.493	(53)	42.149	(53)
23.534	(53)	30.289	(50)	35.497	(52)	42.150	(53)
23.679	(53)	30.330	(53)	35.574	(53)	42.161	(50)
23.690	(53)	30.366	(44)	35.593	(53)	42.174	(52)
23.716	(46)	30.394	(52)	35.680	(52)	42.266	(52)
23.754	(53)	30.481	(53)	35.686	(51)	42.286	(53)
23.765	(52)	30.482	(52)	35.776	(52)	42.550	(52)
23.779	(53)	30.641	(53)	35.839	(53)	42.591	(47)
23.804	(53)	30.665	(52)	35.981	(50)	42.627	(42)
23.991	(52)	30.675	(53)	36.152	(51)	42.726	(47)
24.131	(52)	30.686	(51)	36.186	(53)	42.737	(53)
24.211	(52)	30.690	(53)	36.302	(51)	42.822	(53)
24.226	(53)	30.804	(52)	36.322	(53)	42.898	(51)
24.239	(53)	30.818	(53)	36.346	(52)	42.923	(51)
24.244	(53)	30.865	(53)	36.374	(53)	42.924	(53)
24.326	(51)	30.867	(52)	36.422	(51)	42.957	(51)
24.327	(53)	30.980	(53)	36.484	(52)	42.976	(47)
24.329	(51)	30.986	(53)	36.519	(50)	43.058	(52)
24.336	(53)	30.988	(52)	36.818	(51)	43.117	(47)
24.341	(50)	31.029	(52)	36.995	(52)	43.168	(53)
24.511	(52)	31.253	(53)	37.007	(53)	43.271	(52)
24.512	(53)	31.281	(52)	37.161	(52)	43.388	(53)
24.583	(52)	31.324	(51)	37.198	(53)	43.431	(53)
24.612	(52)	31.469	(53)	37.229	(51)	43.553	(53)
24.675	(53)	31.641	(51)	37.330	(51)	43.555	(53)
24.883	(52)	31.644	(52)	37.379	(52)	43.729	(53)
24.983	(53)	31.735	(51)	37.541	(53)	43.744	(53)
25.000	(53)	31.759	(53)	37.621	(52)	43.843	(53)
25.148	(48)	31.782	(52)	37.728	(51)	43.853	(53)
25.276	(51)	31.796	(51)	37.957	(53)	43.910	(53)
25.299	(53)	32.145	(52)	38.021	(53)	44.108	(52)
25.389	(51)	32.156	(53)	38.139	(53)	44.238	(52)
25.491	(51)	32.240	(53)	38.234	(53)	44.310	(53)
25.601	(50)	32.353	(53)	38.299	(52)	44.465	(51)
25.627	(52)	32.696	(53)	38.350	(52)	44.838	(53)
25.683	(53)	32.699	(51)	38.464	(52)	45.004	(53)
25.851	(53)	32.711	(52)	38.503	(53)	45.090	(51)
25.894	(52)	32.724	(52)	38.513	(51)	45.094	(52)
25.956	(52)	32.803	(52)	38.690	(52)	45.109	(53)
26.244	(53)	32.819	(51)	38.746	(53)	46.001	(52)
26.323	(47)	32.870	(51)	38.754	(51)	46.003	(51)
26.510	(43)	32.961	(51)	38.848	(53)	46.030	(52)
26.736	(53)	33.008	(53)	38.852	(51)	46.085	(53)
26.894	(52)	33.041	(51)	38.902	(53)	46.319	(52)
26.938	(52)	33.061	(50)	38.959	(50)	46.663	(52)
26.959	(52)	33.084	(50)	39.014	(53)	46.966	(53)
27.090	(53)	33.113	(52)	39.048	(51)	46.967	(53)
27.202	(53)	33.153	(53)	39.068	(53)	47.209	(53)
27.408	(41)	33.408	(53)	39.172	(53)	47.243	(52)
27.744	(52)	33.743	(53)	39.182	(53)	47.263	(53)
27.766	(53)	33.807	(45)	39.271	(53)	47.391	(52)
27.786	(52)	33.903	(53)	39.637	(52)	47.520	(53)
27.790	(52)	33.922	(53)	39.663	(52)	47.606	(53)
27.793	(52)	33.932	(52)	39.670	(53)	47.642	(52)
27.849	(53)	33.971	(52)	39.756	(53)	47.648	(51)
27.869	(53)	34.071	(53)	40.006	(51)	47.930	(51)
27.876	(53)	34.249	(51)	40.056	(53)	47.958	(53)
27.941	(53)	34.516	(53)	40.144	(52)	47.999	(53)
28.207	(45)	34.561	(52)	40.161	(50)	48.084	(52)
28.208	(51)	34.567	(47)	40.218	(52)	48.251	(51)
28.215	(41)	34.568	(52)	40.312	(53)	48.468	(53)
28.237	(53)	34.681	(53)	40.317	(53)	48.633	(51)
28.398	(53)	34.692	(52)	40.322	(53)	48.651	(52)

48.761	(52)	57.226	(52)	66.172	(52)	72.428	(53)	80.203	(53)	89.096	(53)	99.773	(51)	112.394	(50)
48.762	(52)	57.252	(52)	66.175	(52)	72.495	(53)	80.206	(52)	89.115	(53)	99.8.8	(51)	112.539	(53)
48.764	(53)	57.297	(52)	66.194	(51)	72.551	(53)	80.248	(52)	89.313	(53)	100.270	(53)	112.647	(50)
48.849	(53)	57.380	(52)	66.335	(53)	72.555	(54)	80.553	(53)	89.593	(51)	100.349	(51)	112.659	(54)
48.857	(51)	57.416	(53)	66.353	(52)	72.558	(52)	80.561	(53)	89.395	(55)	100.350	(52)	112.694	(53)
48.916	(54)	57.424	(52)	66.467	(53)	72.749	(53)	80.622	(51)	89.405	(51)	100.559	(53)	113.167	(52)
48.974	(53)	57.467	(53)	66.502	(52)	72.727	(52)	80.660	(53)	89.782	(53)	101.126	(52)	113.278	(53)
49.198	(53)	57.483	(53)	66.508	(52)	72.774	(53)	80.876	(53)	90.017	(53)	101.226	(45)	113.591	(51)
49.213	(52)	57.512	(53)	66.511	(53)	72.861	(53)	81.043	(53)	90.130	(52)	101.489	(47)	113.635	(53)
49.510	(53)	57.619	(52)	66.636	(50)	72.903	(51)	81.056	(52)	90.142	(52)	101.828	(52)	113.680	(52)
49.646	(52)	57.756	(52)	66.744	(53)	72.949	(54)	81.145	(52)	90.422	(52)	101.981	(53)	113.811	(53)
50.055	(52)	58.013	(51)	66.833	(53)	72.966	(53)	81.177	(52)	90.515	(51)	102.337	(53)	113.845	(53)
50.058	(51)	58.088	(53)	66.858	(50)	72.985	(53)	81.204	(52)	90.552	(51)	102.379	(46)	113.976	(53)
50.066	(53)	58.090	(53)	67.045	(53)	73.089	(52)	81.301	(53)	90.572	(53)	102.641	(53)	114.012	(50)
50.098	(47)	58.170	(52)	67.079	(52)	73.161	(54)	81.380	(50)	90.677	(53)	102.698	(53)	114.282	(51)
50.188	(53)	58.409	(52)	67.177	(53)	73.203	(54)	81.505	(53)	90.698	(53)	103.026	(53)	114.336	(52)
50.285	(51)	58.415	(53)	67.190	(52)	73.263	(53)	81.674	(46)	90.782	(53)	103.121	(53)	114.276	(52)
50.346	(54)	58.555	(52)	67.237	(54)	73.336	(53)	81.731	(52)	91.060	(53)	103.255	(53)	114.399	(53)
50.567	(52)	58.595	(52)	67.296	(52)	73.445	(53)	81.773	(54)	91.088	(52)	103.408	(53)	114.316	(52)
50.682	(52)	58.661	(53)	67 368	(50)	73.608	(54)	81.853	(53)	91.224	(53)	103.462	(53)	114.411	(50)
50.693	(52)	58.901	(53)	67.420	(45)	73.722	(54)	81.874	(53)	91.256	(54)	103.586	(54)	114.426	(52)
50.781	(53)	58.922	(53)	74.421	(46)	73.732	(52)	81.886	(53)	91.293	(52)	103.623	(53)	114.532	(52)
50.803	(52)	59.056	(53)	67.601	(52)	73.748	(54)	81.925	(52)	91.359	(54)	104.091	(52)	114.555	(52)
50.816	(51)	59.110	(53)	67.636	(53)	73.778	(53)	81.935	(52)	91.569	(53)	104.198	(53)	114.999	(52)
50.817	(42)	59.176	(52)	67.691	(53)	73.801	(52)	81.941	(47)	91.570	(52)	101.226	(54)	115.208	(53)
50.880	(53)	59.180	(52)	67.701	(54)	73.834	(54)	82.180	(52)	91.679	(53)	104.561	(52)	115.745	(53)
51.016	(52)	59.358	(53)	67.805	(53)	74.185	(53)	82.213	(53)	91.710	(54)	104.901	(53)	115.799	(53)
51.107	(53)	59.454	(53)	67.810	(52)	74.201	(53)	82.216	(53)	91.817	(53)	105.010	(53)	115.979	(54)
51.288	(54)	59.567	(53)	68.044	(44)	74.263	(53)	82.221	(54)	91.860	(53)	105.225	(53)	116.008	(52)
51.379	(53)	60.014	(52)	68.047	(44)	74.275	(53)	82.280	(50)	92.110	(53)	105.263	(54)	116.052	(53)
51.381	(53)	60.024	(54)	68.050	(53)	74.379	(53)	82.613	(53)	92.133	(52)	105.587	(52)	116.112	(52)
51.507	(53)	60.083	(53)	68.244	(53)	74.404	(53)	82.655	(44)	92.134	(53)	105.648	(53)	116.177	(53)
51.584	(52)	60.157	(53)	68.280	(52)	74.456	(52)	82.656	(44)	92.231	(47)	105.870	(53)	116.282	(52)
51.642	(52)	60.201	(52)	68.320	(53)	74.468	(53)	82.657	(45)	92.444	(52)	105.902	(52)	116.330	(52)
51.726	(45)	60.267	(50)	68.340	(51)	74.492	(53)	82.658	(48)	93.064	(53)	106.121	(52)	116.335	(53)
51.810	(53)	60.458	(51)	68.359	(53)	74.496	(52)	82.946	(46)	93.138	(52)	106.146	(53)	116.345	(47)
51.831	(47)	60.459	(53)	68.444	(52)	74.654	(53)	83.129	(52)	93.165	(52)	106.237	(53)	116.348	(47)
51.858	(52)	60.514	(53)	68.447	(53)	74.868	(52)	83.149	(51)	93.256	(53)	106.382	(53)	116.363	(53)
51.907	(53)	60.585	(52)	68.533	(51)	74.925	(53)	83.242	(51)	93.599	(53)	106.398	(52)	116.421	(51)
51.910	(52)	60.600	(50)	68.633	(53)	75.030	(50)	83.290	(52)	93.723	(51)	106.528	(54)	116.443	(47)
52.007	(52)	60.626	(53)	68.634	(51)	75.070	(51)	83.339	(52)	93.799	(53)	106.676	(53)	116.478	(53)
52.048	(53)	60.824	(52)	68.648	(51)	75.071	(51)	83.408	(52)	93.921	(52)	106.685	(43)	116.641	(53)
52.054	(53)	60.859	(53)	68.670	(52)	75.093	(53)	83.444	(54)	93.925	(53)	106.802	(52)	116.654	(47)
52.060	(53)	60.872	(53)	68.710	(52)	75.122	(53)	83.545	(54)	93.931	(52)	106.876	(52)	116.720	(54)
52.496	(53)	60.926	(52)	68.770	(52)	75.252	(53)	83.548	(54)	93.945	(53)	107.077	(52)	116.722	(53)
52.670	(53)	61.020	(52)	68.778	(51)	75.242	(50)	83.539	(54)	93.987	(53)	108.018	(50)	116.864	(56)
53.137	(54)	61.445	(53)	68.916	(53)	75.308	(52)	83.633	(52)	94.058	(52)	108.075	(53)	116.937	(52)
53.198	(53)	61.467	(53)	69.101	(50)	75.529	(52)	83.655	(50)	94.068	(53)	108.337	(53)	117.000	(52)
53.236	(53)	61.469	(53)	69.334	(52)	75.563	(53)	83.700	(52)	94.069	(54)	108.572	(53)	117.101	(53)
53.304	(53)	61.673	(53)	69.467	(51)	75.591	(53)	83.701	(54)	94.032	(53)	108.583	(52)	117.256	(52)
53.325	(52)	62.001	(52)	69.485	(52)	75.611	(53)	83.903	(52)	94.107	(52)	108.560	(53)	117.264	(52)
53.227	(52)	62.013	(53)	69.535	(52)	75.613	(54)	84.036	(53)	94.129	(52)	108.737	(53)	117.459	(53)
53.338	(53)	62.218	(53)	69.598	(53)	75.635	(52)	84.081	(52)	94.142	(53)	108.769	(52)	117.542	(53)
53.342	(53)	62.352	(53)	69.684	(53)	75.723	(53)	84.480	(52)	94.235	(53)	108.772	(53)	117.782	(53)
53.357	(52)	62.510	(52)	69.732	(52)	75.793	(52)	84.246	(53)	94.239	(53)	108.837	(54)	117.838	(52)
53.364	(53)	62.566	(53)	69.751	(53)	75.817	(54)	84.352	(53)	94.354	(52)	108.839	(53)	117.867	(53)
53.384	(52)	62.602	(53)	69.802	(51)	75.824	(52)	84.412	(54)	94.397	(52)	108.869	(53)	118.084	(52)
53.442	(53)	62.656	(53)	69.889	(52)	75.833	(53)	84.430	(52)	94.898	(54)	108.874	(50)	118.110	(53)
53.449	(52)	62.663	(53)	70.289	(53)	75.868	(54)	84.540	(46)	94.883	(52)	108.920	(52)	118.298	(52)
53.585	(53)	62.670	(53)	70.383	(53)	75.939	(53)	84.541	(44)	94.990	(53)	108.979	(53)	118.303	(53)
53.660	(53)	62.949	(53)	70.711	(44)	75.942	(52)	84.585	(52)	95.021	(44)	108.982	(52)	118.740	(53)
53.854	(47)	62.943	(53)	70.718	(53)	75.958	(50)	84.602	(52)	95.066	(53)	109.487	(52)	119.395	(53)
53.884	(53)	63.024	(53)	70.731	(53)	75.974	(52)	84.621	(53)	95.522	(53)	109.209	(52)	119.485	(53)
54.000	(54)	63.082	(52)	70.732	(53)	76.184	(53)	84.888	(53)	95.618	(54)	109.237	(53)	119.597	(53)
54.087	(52)	63.083	(52)	70.762	(53)	76.485	(53)	85.137	(50)	95.701	(53)	109.244	(53)	119.604	(53)
54.126	(53)	63.084	(52)	70.770	(54)	76.587	(53)	85.178	(53)	95.710	(53)	109.293	(53)	119.816	(52)
54.234	(53)	63.114	(52)	70.773	(53)	76.590	(53)	85.224	(52)	95.721	(52)	109.355	(53)	119.891	(53)
54.364	(52)	63.163	(53)	70.797	(53)	76.704	(52)	85.262	(53)	95.872	(42)	109.486	(53)	119.867	(53)
54.472	(52)	63.168	(53)	70.803	(51)	77.256	(52)	85.279	(53)	95.949	(53)	109.507	(53)	120.028	(53)
54.656	(53)	63.172	(53)	70.810	(53)	77.362	(47)	85.300	(53)	95.923	(52)	109.820	(52)	120.013	(51)
54.676	(41)	63.226	(53)	71.055	(53)	77.459	(53)	85.404	(50)	96.023	(52)	109.945	(53)	120.054	(53)
54.677	(45)	63.255	(53)	71.127	(46)	77.488	(53)	85.420	(54)	96.108	(53)	109.957	(54)	120.121	(53)
54.701	(53)	63.548	(53)	71.144	(52)	77.520	(52)	85.419	(50)	96.394	(53)	110.127	(54)	120.149	(52)
54.736	(53)	63.754	(54)	71.179	(53)	77.538	(52)	85.492	(54)	96.565	(54)	110.185	(52)	120.251	(53)
54.746	(53)	63.772	(53)	71.197	(53)	77.615	(53)	85.524	(54)	96.625	(54)	110.191	(45)	120.286	(53)
55.011	(50)	63.941	(46)	71.242	(53)	77.733	(53)	85.536	(50)	96.629	(52)	110.200	(45)	120.291	(52)
55.027	(54)	63.953	(51)	71.374	(53)	77.761	(53)	85.582	(52)	96.823	(53)	110.205	(50)	120.342	(47)
55.034	(53)	63.961	(53)	71.396	(54)	77.851	(54)	85.612	(54)	97.006	(52)	110.259	(42)	120.530	(45)
55.128	(52)	63.972	(53)	71.404	(53)	77.908	(53)	85.682	(54)	97.081	(54)	110.263	(42)	120.682	(44)
55.140	(53)	64.046	(52)	71.450	(52)	78.036	(53)	85.695	(50)	97.109	(48)	110.264	(43)	120.765	(52)
55.237	(54)	64.065	(52)	71.452	(52)	78.207	(53)	85.875	(53)	97.358	(53)	110.267	(44)	120.984	(53)
55.545	(54)	64.071	(54)	71.463	(52)	78.217	(52)	85.917	(52)	97.441	(52)	110.314	(53)	121.027	(53)
55.555	(53)	64.093	(53)	71.465	(52)	78.222	(52)	85.995	(53)	97.518	(53)	110.474	(53)	121.253	(53)
55.681	(53)	64.136	(53)	71.500	(52)	78.496	(54)	86.002	(53)	97.567	(52)	110.517	(54)	121.285	(52)
55.712	(53)	64.158	(54)	71.562	(53)	78.529	(52)	86.065	(52)	97.818	(52)	110.666	(53)	121.486	(52)
55.879	(53)	64.180	(53)	71.566	(50)	78.537	(47)	86.069	(53)	97.886	(53)	111.023	(53)	121.488	(52)
55.901	(53)	64.214	(53)	71.586	(52)	79.173	(54)	86.880	(48)	97.893	(47)	111.131	(53)	121.606	(52)
55.998	(52)	64.278	(53)	71.770	(52)	79.277	(53)	86.915	(53)	97.907	(53)	111.289	(53)	121.762	(52)
56.311	(52)	64.325	(53)	71.829	(53)	79.390	(54)	87.434	(53)	98.175	(50)	111.291	(53)	122.282	(54)
56.354	(53)	64.337	(52)	71.849	(50)	79.396	(52)	87.731	(52)	98.274	(53)	111.293	(52)	122.963	(53)
56.370	(53)	64.439	(53)	71.872	(52)	79.397	(52)	87.732	(54)	98.366	(52)	111.299	(52)	123.219	(45)
56.387	(53)	64.708	(52)	71.875	(52)	79.430	(54)	87.991	(52)	98.563	(53)	111.376	(53)	123.253	(54)
56.442	(53)	64.715	(53)	71.948	(53)	79.469	(53)	87.994	(52)	98.712	(53)	111.449	(52)	123.416	(53)
56.505	(53)	64.872	(53)	71.970	(53)	79.502	(53)	88.108	(53)	98.788	(52)	111.463	(53)	123.617	(52)
56.690	(52)	65.025	(53)	71.988	(52)	79.580	(52)	88.174	(53)	98.910	(50)	111.639	(52)	123.628	(53)
56.809	(52)	65.448	(52)	72.017	(52)	79.612	(53)	88.246	(54)	99.114	(53)	111.659	(54)	123.631	(52)
56.909	(53)	65.450	(50)	72.029	(53)	79.622	(53)	88.357	(53)	99.283	(53)	111.753	(53)	123.754	(53)
56.920	(53)	65.576	(53)	72.057	(52)	79.717	(52)	88.361	(50)	99.302	(52)	111.759	(53)	123.821	(52)
56.986	(53)	65.934	(52)	72.065	(52)	73.922	(53)	88.407	(53)	99.734	(53)	112.120	(52)	124.107	(53)
57.034	(50)	65.953	(54)	72.162	(53)	80.063	(53)	88.534	(53)	99.741	(52)	112.352	(53)	124.145	(52)
57.097	(54)	66.018	(52)					88.775	(52)						

124.454	(53)	130.126	(53)	135.910	(53)	143.260	(53)
124.544	(52)	130.148	(52)	135.984	(51)	143.519	(51)
124.799	(50)	130.234	(52)	136.157	(15)	143.531	(48)
124.848	(52)	130.295	(52)	136.211	(52)	143.539	(50)
124.921	(50)	130.361	(53)	136.569	(52)	143.597	(52)
124.925	(53)	130.605	(53)	136.779	(53)	143.634	(51)
125.174	(52)	130.673	(53)	136.801	(52)	143.651	(52)
125.186	(52)	130.972	(52)	136.803	(51)	143.709	(52)
125.210	(53)	130.987	(53)	136.852	(53)	143.713	(53)
125.262	(53)	131.015	(53)	136.858	(51)	143.785	(53)
125.304	(44)	131.113	(52)	136.867	(51)	143.960	(53)
125.446	(52)	131.173	(52)	136.869	(51)	144.089	(53)
125.520	(53)	131.393	(53)	137.031	(53)	144.105	(51)
125.615	(53)	131.426	(52)	137.050	(52)	144.170	(44)
125.626	(53)	131.446	(52)	137.089	(51)	144.171	(45)
125.744	(52)	131.507	(52)	137.116	(53)	144.172	(44)
125.856	(50)	131.534	(53)	137.136	(52)	144.179	(47)
125.861	(52)	131.681	(52)	137.145	(52)	144.253	(50)
126.051	(53)	131.780	(51)	137.168	(51)	144.414	(53)
126.060	(51)	131.785	(52)	137.205	(51)	144.562	(53)
126.076	(53)	131.809	(53)	137.248	(53)	144.644	(53)
126.080	(52)	131.824	(52)	137.256	(53)	144.717	(53)
126.139	(53)	131.845	(51)	137.415	(51)	144.822	(51)
126.197	(53)	132.061	(53)	137.448	(51)	144.868	(51)
126.335	(51)	132.268	(51)	137.702	(53)	144.921	(52)
126.359	(53)	132.277	(53)	137.765	(44)	145.078	(53)
126.365	(53)	132.294	(53)	137.893	(41)	145.096	(51)
126.387	(53)	132.355	(53)	137.927	(53)	145.119	(46)
126.606	(53)	132.471	(53)	138.043	(50)	145.178	(47)
126.607	(53)	132.631	(53)	138.138	(52)	145.468	(53)
126.783	(52)	132.643	(53)	138.194	(51)	145.482	(52)
126.792	(53)	132.648	(52)	138.398	(52)	145.506	(52)
126.925	(51)	132.651	(52)	138.450	(52)	146.067	(52)
126.927	(53)	132.756	(53)	138.682	(51)	146.068	(52)
126.929	(53)	133.044	(53)	138.985	(52)	146.095	(52)
126.953	(46)	133.057	(53)	139.146	(53)	146.377	(53)
126.955	(51)	133.181	(52)	139.231	(53)	147.385	(53)
127.045	(53)	133.306	(53)	139.260	(51)	147.391	(53)
127.047	(52)	133.312	(52)	139.473	(53)	147.565	(52)
127.257	(53)	133.486	(53)	139.540	(53)	147.622	(53)
127.830	(53)	133.504	(53)	139.759	(53)	148.015	(45)
127.987	(52)	133.582	(53)	140.237	(52)	148.017	(53)
127.988	(52)	133.589	(53)	140.441	(53)	148.141	(53)
128.004	(48)	133.834	(53)	140.467	(53)	148.471	(53)
128.007	(46)	133.842	(50)	140.506	(53)	148.514	(52)
128.111	(50)	134.037	(52)	140.907	(44)	148.528	(53)
128.131	(53)	134.101	(50)	140.908	(44)	148.532	(52)
128.176	(53)	134.106	(50)	140.936	(44)	148.550	(53)
128.208	(53)	134.167	(52)	141.004	(53)	148.599	(45)
128.242	(52)	134.169	(52)	141.006	(51)	148.615	(53)
128.293	(50)	134.325	(52)	141.014	(53)	148.728	(52)
128.495	(53)	134.338	(53)	141.025	(41)	148.880	(51)
128.499	(53)	134.383	(53)	141.027	(52)	149.094	(52)
128.794	(52)	134.538	(53)	141.081	(44)	149.125	(53)
128.841	(53)	134.653	(53)	141.088	(44)	149.133	(51)
128.966	(53)	134.730	(52)	141.097	(53)	149.161	(44)
128.979	(53)	134.832	(52)	141.275	(53)	149.268	(52)
129.049	(52)	134.960	(53)	141.307	(52)	149.281	(53)
129.142	(53)	134.961	(53)	141.315	(52)	149.316	(47)
129.162	(52)	134.996	(52)	141.316	(52)	149.331	(52)
129.170	(52)	134.999	(52)	142.045	(52)	149.344	(52)
129.207	(53)	135.088	(51)	142.049	(52)	149.560	(53)
129.213	(53)	135.094	(52)	142.080	(53)	149.625	(44)
129.229	(52)	135.174	(51)	142.195	(50)	149.628	(44)
129.401	(53)	135.196	(53)	142.528	(48)	149.770	(44)
129.725	(53)	135.271	(53)	142.541	(53)	149.771	(46)
129.844	(41)	135.342	(52)	142.583	(53)	149.775	(44)
129.845	(44)	135.632	(52)	142.729	(53)	149.805	(53)
129.862	(52)	135.650	(53)	142.797	(53)	149.930	(52)
129.896	(53)	135.815	(51)	143.009	(53)	149.945	(53)
		135.839	(52)	143.074	(51)		

Ces obligations seront remboursables à partir du 5 octobre 1953, coupon au 5 avril 1954 attaché, à raison de 1.000 F pour toutes les obligations nominatives et au porteur aux caisses des établissements suivants:

Crédit commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, à Paris;
Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann, à Paris;
Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris;
Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris;
Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, à Paris;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris,

ainsi que dans leurs succursales et agences de Paris, de province et de l'étranger et à l'Union européenne industrielle et financière, 4 et 6, rue Gaillon, à Paris.

Société des Chaux et Ciments de Lavazière et Lexos

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 180 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 15, RUE DE GENÈVE, A ALBI (TARN)
R. C.: Albi 1681.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 150 obligations 5 1/4 0/0 1947.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué pour l'amortissement du 1er novembre 1953.

Rappel de la série comprenant des obligations sorties en 1950 et non encore remboursées.

100 à 128.

Compagnie des Tramways le Pontcharra à la Rochette et à Allevard-les-Bains

CAPITAL SOCIAL: 600.000 F
SIÈGE SOCIAL: LA ROCHETTE (SAVOIE)
R. C.: Grenoble 10923.

Liste des obligations 500 F 4 0/0 1898 désignées pour l'amortissement au tirage du 22 septembre 1953.

23	71	104	127	156	659	719	765	771	781
168	172	190	206	226	925	975	1.067	1.104	1.131
312	452	488	576	589	1.154				

Ces obligations sont remboursées à partir du 1er janvier 1954, à raison de 500 F chacune, coupon du 1er juillet 1954 attaché.

Liste des titres amortis et non encore présentés au remboursement.

1° *Actions remboursables (coupon n° 20 attaché) à raison de 500 F chacune et contre une action de jouissance.*

42	79	132	151	193	572	588	738	798	836
213	296	304	335	344	855	885	971	1.001	1.034
350	386	409	470	486	1.048	1.051			

2° *Obligations remboursables à 500 F chacune.*

193 (coupon n° 63 attaché), année 1928.
446 (coupon n° 87 attaché), année 1940, intérêts 6,20 F.
187, 270 (coupon n° 93 attaché), année 1943, intérêts 6,30 F.
253, 972 (coupon n° 95 attaché), année 1944, intérêts 6,30 F.
506 (coupon n° 99 attaché), année 1946, intérêts 6,90 F.
831, 835 (coupon n° 101 attaché), année 1947, intérêts 7 F.
461, 597, 801, 872, 1078 (coupon n° 103 attaché), année 1948, intérêts 8 F.
836, 1077 (coupon n° 105 attaché), année 1949, intérêts 8 F.
77, 283, 303, 332, 342, 603, 908, 948, 976 (coupon n° 107 attaché), année 1950, intérêts 8 F.
3, 157, 199, 208, 217, 219, 285, 373, 455, 532, 561, 752, 776, 1037, 1110 (coupon n° 111 attaché), année 1951, intérêts 8 F.
144, 169, 218, 464, 472, 535, 580, 689, 733, 879, 903, 910, 1074, 1122, année 1952, intérêts 8 F.

CHOCOLAT SUCHARD

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE AU CAPITAL DE 300 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 10, RUE MERCŒUR, PARIS
R. C.: Seine 245100 B.

Obligations 3 3/4 0/0 1945.

Numéros des 220 obligations amorties au sixième tirage au sort effectué en séance publique, à Paris, le 25 septembre 1953.

41	à	50	=	10	981	à	990	=	10	2.321	à	2.330	=	10
121	à	130	=	10	1.131	à	1.140	=	10	2.381	à	2.390	=	10
471	à	480	=	10	1.371	à	1.380	=	10	2.651	à	2.660	=	10
611	à	620	=	10	1.401	à	1.410	=	10	2.831	à	2.840	=	10
771	à	780	=	10	1.611	à	1.620	=	10	2.951	à	2.960	=	10
841	à	850	=	10	2.021	à	2.040	=	20					
911	à	930	=	20	2.131	à	2.140	=	10					

Ces obligations seront remboursables au pair, soit 5.000 F, plus 1 F représentant le dernier coupon arrondi, à partir du 1er novembre 1953, aux caisses du Crédit du Nord, rue Jean-Roisin, à Lille, et 59, boulevard Haussmann, à Paris, ainsi qu'à ses succursales et agences.

Numéros des obligations sortis aux tirages antérieurs et non encore remboursés.

71	à	80	(1952)	1.511	à	1.516	(1952)	2.231	à	2.240	(1952)
81	et	82	(1952)	1.518			(1952)	2.453	à	2.456	(1951)
86	à	90	(1952)	1.561	à	1.566	(1952)	2.562	et	2.563	(1952)
237	à	239	(1951)	1.572	à	1.574	(1949)	2.567	à	2.570	(1952)
521	à	530	(1952)	1.651	à	1.660	(1952)	2.672	et	2.673	(1952)
678	à	680	(1952)	1.708	et	1.709	(1951)	2.678	à	2.680	(1952)
942			(1951)	1.716	et	1.717	(1951)	2.681			(1952)
944	à	948	(1951)	1.831	et	1.832	(1952)	2.686	à	2.690	(1952)
1.071			(1950)	1.835	à	1.840	(1952)	2.753	à	2.760	(1952)
1.231	à	1.240	(1952)	1.859			(1951)	2.761	à	2.763	(1952)
1.351	à	1.355	(1951)	1.877			(1949)	2.881	à	2.890	(1952)
1.421	à	1.430	(1952)	1.898			(1951)	2.891	à	2.893	(1952)
1.467	et	1.468	(1952)	2.077			(1950)	2.996	à	3.000	(1952)

Société des Forges et Ateliers de Combeplaine

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : A RIVE-DE-GIER (LOIRE)

R. C. : Saint-Etienne n° 1936.

Obligations 5 0/0 1930 *de* 1.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° Des obligations amorties au tirage du 20 août 1953 et remboursables à partir du 15 octobre 1953 à 1.000 F;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
7	51	409	53	977	52
8	51	414	51	982	51
10	51	416	52	1.001	52
19	51	417	53	1.008	53
22	53	421	52	1.009	53
41	53	425	52	1.011	52
47	53	427	51	1.013	53
62	52	428	51	1.015	53
70	53	429	53	1.018	51
81	52	433	53	1.019	53
83	53	434	53	1.021	53
87	52	459	51	1.025	52
88	52	470	52	1.030	53
92	53	473	48	1.035	53
94	53	474	53	1.049	53
96	52	475	51	1.051	53
109	51	485	52	1.052	51
110	53	494	52	1.054	49
116	53	504	53	1.079	53
118	48	505	53	1.083	53
119	50	513	53	1.084	53
121	50	526	51	1.086	52
131	52	531	52	1.088	53
136	53	534	53	1.092	52
138	52	560	51	1.095	53
142	53	562	51	1.098	53
145	50	563	53	1.175	53
149	53	571	53	1.180	49
153	52	612	53	1.182	53
163	53	614	51	1.186	45
170	53	615	50	1.187	45
171	53	616	51	1.199	53
174	53	617	53	1.207	52
176	52	620	52	1.212	52
178	52	625	51	1.223	52
183	52	632	53	1.224	52
197	53	635	51	1.225	53
201	53	638	53	1.231	53
203	53	639	51	1.234	53
212	52	643	52	1.237	53
214	50	645	53	1.242	52
217	51	646	53	1.244	51
223	50	648	52	1.293	53
231	53	804	53	1.309	52
232	52	810	51	1.311	51
235	53	825	52	1.315	52
246	51	826	53	1.317	52
247	52	834	45	1.318	49
248	53	849	53	1.321	51
255	53	854	45	1.323	52
262	52	855	45	1.328	52
264	52	864	53	1.334	52
293	53	875	53	1.341	52
294	52	881	50	1.348	53
296	51	882	50	1.351	53
298	53	883	51	1.352	53
299	53	890	52	1.355	53
303	53	891	52	1.357	53
311	53	893	53	1.358	53
312	52	895	52	1.362	52
313	53	901	51	1.363	51
314	53	905	52	1.374	53
317	47	907	53	1.382	53
321	53	917	51	1.387	51
328	51	918	51	1.388	53
333	53	924	51	1.396	53
350	53	926	53	1.397	53
356	52	947	51	1.401	53
357	52	949	53	1.409	53
361	51	957	53	1.412	52
362	52	959	53	1.415	52
363	53	962	53	1.416	53
364	53	963	52	1.417	52
382	53	964	53	1.427	53
385	53	965	51	1.430	51
399	52	967	53	1.439	52
400	51	972	50	1.441	52
1.442	52	1.773	52	2.192	52
1.443	51	1.774	52	2.204	53
1.450	52	1.777	53	2.209	48
1.451	51	1.778	53	2.225	47
1.462	53	1.792	52	2.226	47
1.463	52	1.796	52	2.230	47
1.466	53	1.797	52	2.231	47
1.467	52	1.800	53	2.234	53
1.469	53	1.801	52	2.437	50
1.480	53	1.829	53	2.439	53
1.482	53	1.843	52	2.441	52
1.483	52	1.844	53	2.443	50
1.493	53	1.857	52	2.460	52
1.495	51	1.858	53	2.463	50
1.497	52	1.860	50	2.467	52
1.499	52	1.880	52	2.470	52
1.500	53	1.881	53	2.491	52
1.506	53	1.887	52	2.492	53
1.507	51	1.889	52	2.518	53
1.514	53	1.896	45	2.519	53
1.515	52	1.899	53	2.549	50
1.516	51	1.901	53	2.571	53
1.517	52	1.904	53	2.582	53
1.522	53	1.909	52	2.583	53
1.527	53	1.913	53	2.585	53
1.532	52	1.917	49	2.586	45
1.535	49	1.918	50	2.611	52
1.536	52	1.927	53	2.629	51
1.538	52	1.932	53	2.633	48
1.543	53	1.954	52	2.634	50
1.565	52	1.968	53	2.637	48
1.569	53	1.971	53	2.639	53
1.578	53	1.974	53	2.640	49
1.583	52	1.985	52	2.642	52
1.587	51	1.986	52	2.650	52
1.598	51	1.987	53	2.653	53
1.615	50	1.990	52	2.659	53
1.616	50	1.998	53	2.660	51
1.617	53	2.011	52	2.661	52
1.618	50	2.016	52	2.665	53
1.629	53	2.018	53	2.672	53
1.634	51	2.019	52	2.674	47
1.640	52	2.021	52	2.675	51
1.648	49	2.022	52	2.677	53
1.658	52	2.023	50	2.694	52
1.665	53	2.026	51	2.695	53
1.682	52	2.033	53	2.698	51
1.683	52	2.034	52	2.699	53
1.686	53	2.036	52	2.702	52
1.690	52	2.038	51	2.712	45
1.692	52	2.042	53	2.738	51
1.693	52	2.048	53	2.760	53
1.698	50	2.072	45	2.767	53
1.699	52	2.073	53	2.768	52
1.701	53	2.075	53	2.771	53
1.703	53	2.093	52	2.798	53
1.704	52	2.094	53	2.806	53
1.705	53	2.115	53	2.815	53
1.709	53	2.121	53	2.834	53
1.710	52	2.136	52	2.838	53
1.711	51	2.137	53	2.860	53
1.713	53	2.138	53	2.861	53
1.716	53	2.139	52	2.863	53
1.719	53	2.142	52	2.865	53
1.720	51	2.149	53	2.873	53
1.750	53	2.155	51	2.882	52
1.751	52	2.161	53	2.884	53
1.752	52	2.162	50	2.922	52
1.757	50	2.172	52	2.964	53
1.758	52	2.174	53	2.971	53
1.759	53	2.175	53	2.972	52
1.761	47	2.186	53	2.978	53
1.762	52	2.187	53	2.980	53
1.764	47	2.188	51	2.993	53
1.765	47	2.189	53	2.994	52

COMPAGNIE des CHEMINS de FER du MAROC ORIENTAL

SOCIÉTÉ ANONYME MAROCAINE AU CAPITAL DE 150 MILLIONS DE FRANCS

280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

Avis aux porteurs d'obligations 4 1/4 0/0 1930.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 1/4 0/0 de 1.000 F, la Compagnie des chemins de fer du Maroc oriental a racheté en Bourse 1.122 titres sur les 1.290 obligations dont l'amortissement était prévu pour 1953.

En conséquence, MM. les porteurs d'obligations 4 1/4 0/0 sont informés qu'il sera procédé le 1er octobre 1953, à quinze heures trente, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, au tirage au sort des 168 obligations restant à amortir.

CHANTIERS NAVALS DE CAEN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 140.617.500 F (EN LIQUIDATION)
SIÈGE SOCIAL: 19, RUE LOUIS-LE-GRAND, A PARIS (2e)
Registre du commerce: Seine n° 202116.

Obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F.

Liste des 472 obligations sorties au premier tirage au sort du 16 septembre 1953 et formant, avec les titres rachetés en Bourse par la société émettrice, la totalité de l'annuité à amortir au 1er octobre 1953. — Ces obligations seront remboursables à 5.000 F.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
27	53	1.734	53	3.453	53
94	53	1.759	53	3.485	53
116	53	1.807	53	3.509	53
133	53	1.836	53	3.516	53
149	53	1.837	53	3.523	53
156	53	1.856	53	3.558	53
228	53	1.858	53	3.568	53
238	53	1.869	53	3.616	53
239	53	1.892	53	3.666	53
286	53	1.918	53	3.726	53
319	53	1.943	53	3.745	53
334	53	1.963	53	3.754	53
336	53	2.013	53	3.758	53
357	53	2.017	53	3.787	53
358	53	2.130	53	3.794	53
368	53	2.135	53	3.795	53
375	53	2.153	53	3.831	53
378	53	2.167	53	3.836	53
392	53	2.177	53	3.837	53
411	53	2.183	53	3.997	53
437	53	2.184	53	4.042	53
441	53	2.186	53	4.064	53
450	53	2.192	53	4.099	53
456	53	2.206	53	4.101	53
470	53	2.220	53	4.170	53
523	53	2.228	53	4.209	53
528	53	2.258	53	4.255	53
579	53	2.269	53	4.276	53
587	53	2.275	53	4.282	53
622	53	2.331	53	4.432	53
637	53	2.335	53	4.433	53
670	53	2.365	53	4.435	53
685	53	2.384	53	4.436	53
724	53	2.388	53	4.437	53
730	53	2.418	53	4.438	53
744	53	2.431	53	4.453	53
769	53	2.442	53	4.517	53
803	53	2.453	53	4.535	53
820	53	2.468	53	4.564	53
828	53	2.497	53	4.587	53
842	53	2.529	53	4.612	53
899	53	2.547	53	4.618	53
912	53	2.571	53	4.634	53
916	53	2.582	53	4.639	53
958	53	2.608	53	4.664	53
964	53	2.629	53	4.672	53
966	53	2.698	53	4.673	53
979	53	2.789	53	4.679	53
991	53	2.804	53	4.684	53
1.023	53	2.854	53	4.711	53
1.029	53	2.856	53	4.715	53
1.048	53	2.929	53	4.717	53
1.065	53	2.975	53	4.718	53
1.082	53	2.983	53	4.732	53
1.104	53	2.994	53	4.751	53
1.115	53	3.007	53	4.771	53
1.122	53	3.029	53	4.824	53
1.171	53	3.072	53	4.826	53
1.192	53	3.077	53	4.847	53
1.251	53	3.086	53	4.871	53
1.267	53	3.087	53	4.883	53
1.270	53	3.088	53	4.925	53
1.277	53	3.094	53	4.931	53
1.351	53	3.152	53	4.962	53
1.354	53	3.156	53	4.963	53
1.404	53	3.199	53	5.036	53
1.408	53	3.211	53	5.045	53
1.455	53	3.221	53	5.173	53
1.528	53	3.224	53	5.175	53
1.539	53	3.227	53	5.199	53
1.544	53	3.234	53	5.334	53
1.549	53	3.263	53	5.336	53
1.568	53	3.278	53	5.374	53
1.592	53	3.295	53	5.388	53
1.596	53	3.296	53	5.391	53
1.600	53	3.313	53	5.392	53
1.621	53	3.337	53	5.510	53
1.688	53	3.445	53	5.645	53
1.620	53	3.450	53	5.651	53
5.660	53	7.616	53	9.530	53
5.684	53	7.617	53	9.598	53
5.709	53	7.624	53	9.639	53
5.745	53	7.641	53	9.655	53
5.768	53	7.741	53	9.664	53
5.771	53	7.749	53	9.667	53
5.832	53	7.752	53	9.672	53
5.843	53	7.767	53	9.697	53
5.854	53	7.811	53	9.815	53
5.871	53	7.869	53	9.905	53
5.941	53	7.994	53	9.974	53
5.975	53	8.050	53	9.976	53
6.003	53	8.054	53	10.027	53
6.052	53	8.088	53	10.029	53
6.077	53	8.094	53	10.069	53
6.084	53	8.095	53	10.071	53
6.131	53	8.096	53	10.079	53
6.134	53	8.097	53	10.080	53
6.140	53	8.100	53	10.112	53
6.144	53	8.108	53	10.138	53
6.149	53	8.137	53	10.157	53
6.184	53	8.209	53	10.174	53
6.200	53	8.225	53	10.213	53
6.211	53	8.246	53	10.270	53
6.272	53	8.251	53	10.274	53
6.273	53	8.254	53	10.278	53
6.290	53	8.255	53	10.280	53
6.294	53	8.260	53	10.291	53
6.310	53	8.261	53	10.307	53
6.349	53	8.263	53	10.313	53
6.445	53	8.354	53	10.314	53
6.454	53	8.379	53	10.319	53
6.470	53	8.397	53	10.333	53
6.471	53	8.420	53	10.377	53
6.502	53	8.421	53	10.380	53
6.509	53	8.423	53	10.419	53
6.529	53	8.446	53	10.447	53
6.534	53	8.535	53	10.528	53
6.537	53	8.551	53	10.540	53
6.542	53	8.562	53	10.541	53
6.544	53	8.563	53	10.633	53
6.546	53	8.695	53	10.778	53
6.592	53	8.718	53	10.782	53
6.613	53	8.721	53	10.784	53
6.668	53	8.778	53	10.785	53
6.720	53	8.793	53	10.797	53
6.724	53	8.809	53	10.837	53
6.736	53	8.837	53	10.838	53
6.739	53	8.865	53	10.915	53
6.749	53	8.903	53	10.923	53
6.756	53	8.926	53	10.930	53
6.772	53	8.951	53	10.994	53
6.809	53	8.956	53	11.031	53
6.826	53	9.004	53	11.074	53
6.836	53	9.062	53	11.116	53
6.839	53	9.070	53	11.125	53
6.860	53	9.104	53	11.166	53
6.871	53	9.133	53	11.169	53
6.906	53	9.173	53	11.227	53
6.917	53	9.181	53	11.230	53
6.919	53	9.220	53	11.253	53
6.989	53	9.234	53	11.276	53
6.995	53	9.277	53	11.277	53
6.997	53	9.280	53	11.354	53
7.062	53	9.314	53	11.392	53
7.071	53	9.336	53	11.504	53
7.087	53	9.350	53	11.523	53
7.101	53	9.352	53	11.529	53
7.206	53	9.363	53	11.611	53
7.289	53	9.380	53	11.663	53
7.290	53	9.396	53	11.714	53
7.293	53	9.407	53	11.736	53
7.364	53	9.412	53	11.739	53
7.462	53	9.416	53	11.753	53
7.512	53	9.419	53	11.755	53
7.514	53	9.446	53	11.798	53
7.516	53	9.474	53	11.937	53
7.606	53	9.487	53	11.963	53
7.613	53				

Manufactures de Faïences du Moulin des Loups

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 291.200.000 F
SIÈGE SOCIAL: A SAINT-AMAND-LES-EAUX (NORD)
R. C.: Valenciennes n° 832.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 110 obligations de 5.000 F 6 0/0 1948, dont le cinquième amortissement était prévu pour le 1er décembre 1953. En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

EMPRUNT BRESILIEN 4 1/2 0/0 1888

PLAN « B »

Les obligations ci-après désignées sont amorties au tirage et remboursables à partir du 1er octobre 1953, coupon avril 1954 et suivants attachés.

Ces obligations seront reçues aux guichets de MM. de Rothschild Frères, à Paris, 21, rue Laffitte, à l'encaissement, et leur remboursement en sera assuré dès réception du crédit de Londres à raison de 50 p. 100 de leur valeur nominale d'origine en accord avec les conditions d'adhésion au plan « B ».

Tirage effectué à Londres le 16 septembre 1953.

14 obligations de £ 1.000 de capital nominal d'origine.

00197	00521	00618	00723	00859	00966	01021	01100	01140	01149
			01205	01275	01389	01467			

28 obligations de £ 500 de capital nominal d'origine.

01942	01954	01980	02010	02011	02900	02961	03248	03324	03380
02053	02123	02205	02313	02355	03466	03500	03578	03685	03743
02362	02399	02567	02583	02890	03781	03820	04181		

411 obligations de £ 100 de capital nominal d'origine.

04648	04700	04769	04849	04898	18625	18626	18627	18630	18631
05082	05270	05410	05417	05696	18676	18741	18772	18810	18869
05823	06048	06100	06200	06314	18973	18996	19012	19193	19199
06482	06483	06698	06722	06830	19220	19360	19386	19439	19477
06875	06934	07015	07183	07199	19498	19532	19569	19629	19691
07207	07244	07276	07436	07438	19743	19781	19822	19872	19934
07471	07485	07495	07749	07786	20073	20107	20215	20287	20320
07799	07837	07873	07895	07930	20379	20416	20488	20561	20594
08013	08074	08093	08098	09067	20609	20673	20724	20835	20891
09329	09388	09394	09505	09518	20910	20982	21024	21194	21285
09520	09523	09599	09638	09672	21286	21334	21363	21496	21507
09748	09784	09788	09907	09981	21577	21636	21734	21766	21880
09983	09985	10036	10106	10121	21983	21890	21990	22170	22194
10117	10183	10289	10331	10351	22211	22289	22320	22373	22172
10435	10498	10499	10500	10516	22551	22629	22688	22695	22725
10589	10627	10745	10760	10837	22863	22880	22895	22928	23015
11008	11048	11052	11075	11094	23084	23122	23165	23166	23193
11184	11187	11219	11346	11421	23319	23338	23411	23512	23635
11480	11613	11614	11665	11698	23702	23774	23869	23870	23871
11730	11773	11815	11864	11897	23895	23957	24169	24187	24235
11912	11949	11960	12086	12198	24258	24383	24543	24607	24678
12232	12295	12336	12327	12398	24741	24932	24986	24987	25072
12384	12406	12510	12708	12917	25000	25222	25472	25560	25586
12970	13015	13070	13161	13318	25619	25774	25776	25867	25943
13220	13244	13347	13435	13572	25970	26118	26156	26256	26362
13582	13591	13633	13932	14076	26165	26569	26688	26690	26728
14093	14132	14159	14222	14223	26779	26833	26926	27067	27420
14221	14225	14226	14257	14258	27133	27175	27521	27536	27618
14452	14581	14596	14600	14795	27692	27720	27763	27839	27862
14812	14840	14890	14930	15196	27917	28006	28008	28077	28129
15210	15281	15166	15512	15532	28142	28146	28175	28282	28321
15344	15592	15593	15599	15620	28449	28431	28485	28793	28988
15679	15728	15791	15832	15833	29084	29277	29426	29579	29661
15834	15858	15877	16039	16110	29969	30303	30494	30661	30765
16129	16219	16293	16334	16348	30806	31076	31264	31346	31396
16427	16463	16505	16565	16622	31469	31608	31697	31785	31952
16776	16788	16800	16812	16991	31953	32093	32524	32583	32588
17094	17131	17197	17323	17331	32787	32810	32988	32997	32369
17337	17421	17444	17578	17616	33483	33575	33748	34723	35974
17677	17791	17793	17819	17901	35982	35992	36045	36094	36215
18072	18262	18299	18320	18352	36388				
18394	18425	18499	18521	18623					

soit 453 obligations pour un montant de £ 69.100 de capital nominal.

Les obligations ci-après désignées ont été amorties aux tirages précédents et n'ont pas encore été présentées au remboursement.

00649.....	avr. 1953	14716.....	avr. 1953	23331.....	avr. 1953
02426.....	avr. 1953	15094.....	avr. 1953	23888.....	oct. 1952
03298.....	oct. 1952	16137.....	avr. 1953	24038.....	avr. 1953
05090.....	avr. 1953	16526.....	avr. 1953	24340.....	avr. 1953
05567.....	avr. 1953	17520.....	oct. 1951	26519.....	avr. 1953
06418.....	oct. 1952	17965.....	avr. 1953	26800.....	avr. 1953
06688.....	avr. 1953	18172.....	avr. 1953	27272.....	avr. 1953
07130.....	avr. 1953	18601.....	avr. 1953	27537.....	avr. 1953
09443.....	avr. 1953	18729.....	avr. 1953	27678.....	avr. 1953
09755.....	oct. 1952	19174.....	avr. 1951	28317.....	avr. 1951
10249.....	avr. 1953	20160.....	avr. 1953	29371.....	oct. 1952
10381.....	avr. 1953	20426.....	avr. 1953	31348.....	avr. 1951
11179.....	oct. 1952	20701.....	oct. 1951	31451.....	oct. 1952
11231.....	avr. 1953	21491.....	avr. 1953	32079.....	oct. 1952
11793.....	avr. 1953	21531.....	avr. 1953	33267.....	oct. 1952
12202.....	oct. 1951	22313.....	oct. 1952	36003.....	avr. 1950
12774.....	avr. 1953	22669.....	avr. 1953	36956.....	avr. 1952
13082.....	avr. 1953	23142.....	avr. 1953	37172.....	oct. 1952
14095.....	avr. 1953	23209.....	avr. 1953		

EMPRUNT BRESILIEN 4 0/0 1889

PLAN « B »

Les obligations ci-après désignées, afférentes à la Catégorie « B », sont amorties au tirage et remboursables à partir du 1er octobre 1953, coupon avril 1954 et suivants attachés.

Ces obligations seront reçues aux guichets de MM. de Rothschild frères, à Paris, 21, rue Laffitte, à l'encaissement et leur remboursement en sera assuré dès réception du crédit de Londres à raison de 50 p. 100 de leur valeur nominale d'origine en accord avec les conditions d'adhésion au plan « B ».

Tirage effectué à Londres le 16 septembre 1953.

33 obligations de £ 1.000 de capital nominal d'origine.

02034	02092	02158	02199	02221	02890	03069	03116	03120	03162
02300	02320	02326	02341	02350	03291	03300	03367	03591	03600
02446	02485	02567	02569	02626	03682	03799	03800		
02673	02701	02786	02812	02863					

41 obligations de £ 500 de capital nominal d'origine.

07232	07299	07325	07373	07412	08106	08583	08594	08597	08684
07484	07514	07515	07577	07619	08708	08791	08825	08876	08943
07680	07722	07786	07832	07851	08978	09060	09076	09319	09400
07946	07979	08002	08081	08115	09595				
08200	08210	08273	08336	08401					

597 obligations de £ 100 de capital nominal d'origine.

56026	56041	56065	56109	56120	65516	65567	65595	65615	65683
56166	56205	56241	56253	56348	65716	65753	65789	65810	65879
56351	56386	56404	56431	56459	65882	65920	65973	66000	66005
56515	56518	56519	56562	56612	66068	66097	66105	66128	66162
56645	56673	56805	56819	56843	66220	66285	66299	66305	66338
56869	56902	56944	56965	57003	66369	66390	66411	66419	66514
57035	57073	57106	57132	57151	66518	66573	66613	66663	66701
57214	57245	57262	57321	57322	66748	66776	66819	66840	66862
57380	57401	57435	57478	57503	66916	66919	66967	67035	67064
57532	57545	57562	57632	57645	67088	67101	67136	67167	67228
57670	57704	57715	57746	57805	67259	67292	67322	67354	67388
57834	57850	57871	57932	57950	67414	67446	67486	67514	67540
57957	57981	58016	58045	58049	67511	67551	67615	67653	67695
58067	58082	58123	58147	58165	67713	67737	67779	67798	68026
58227	58239	58260	58309	58339	68057	68125	68187	68287	68330
58364	58421	58437	58456	58537	68473	68548	68647	68781	68861
58560	58576	58612	58656	58678	69127	69284	69328	69578	69634
58713	58753	58754	58820	58842	69817	69984	70060	70090	70120
58862	58887	58914	58949	58966	70165	70260	70267	70276	70324
59011	59043	59065	59101	59153	70351	70393	70430	70457	70493
59189	59207	59233	59263	59312	70585	70615	70685	70689	70714
59336	59346	59361	59403	59435	70747	70776	70816	70823	70877
59468	59502	59523	59548	59608	70905	70940	70958	70993	71041
59639	59690	59707	59738	59765	71075	71076	71166	71170	71172
59801	59844	59861	59907	59941	71198	71212	71267	71290	71333
59966	60002	60036	60040	60090	71385	71401	71407	71476	71508
60106	60142	60144	60161	60205	71542	71633	71644	71647	71797
60226	60264	60317	60380	60400	71816	71831	71841	71847	71880
60401	60425	60442	60475	60507	71912	71998	72000	72028	72031
60540	60577	60609	60644	60682	72043	72091	72101	72105	72122
60702	60735	60766	60802	60837	72182	72206	72239	72269	72307
60849	60917	60942	60973	61001	72333	72359	72392	72395	72496
61002	61003	61041	61110	61128	72503	72519	72562	72598	72685
61182	61203	61241	61296	61302	72717	72728	72738	72879	72921
61325	61345	61366	61410	61463	72933	72966	73050	73054	73115
61496	61548	61581	61605	61744	73164	73180	73223	73269	73293
61748	61750	61798	61811	61853	73318	73340	73368	73370	73409
61875	61901	61942	61975	62002	73442	73468	73501	73523	73530
62051	62094	62101	62139	62161	73548	73568	73619	73664	73698
62199	62204	62291	62304	62335	73715	73742	73765	73880	73884
62361	62400	62401	62484	62502	73895	73913	73936	73949	73961
62516	62541	62572	62610	62665	74088	74116	74138	74165	74222
62683	62703	62742	62751	62782	74210	74269	74300	74319	74343
62804	62864	62893	62901	62975	74370	74393	74464	74563	74568
62992	62996	63009	63033	63077	74574	74630	74639	74661	74698
63109	63128	63146	63172	63203	74799	74800	74826	74863	74890
63231	63240	63273	63426	63437	74913	74947	74961	75018	75042
63472	63497	63511	63530	63561	75068	75122	75733	75735	75742
63601	63612	63700	63703	63771	75744	75749	76986	76993	76996
63795	63804	63861	63899	63908	76998	77027	77060	77064	77079
63934	63975	64027	64064	64092	77096	77110	77117	77140	77177
64105	64174	64207	64275	64278	77200	77215	77233	77248	77290
64300	64308	64294	64408	64441	77341	77383	77434	77447	77474
64472	64511	64543	64575	64609	77489	77530	77542	77616	77624
64685	64700	64701	64726	64757	77625	77680	77727	77734	77768
64824	64851	64910	64928	64983	77792	77808	77872	77982	78094
64999	65001	65027	65077	65124	78155	78178	78579	78780	79078
65157	65178	65198	65207	65245	79817	79851	80162	80261	80423
65267	65299	65312	65321	65350	80480	82096	82782	82899	83076
65366	65428	65459	65492	65516	83182	83589			

soit 671 obligations pour un montant de £ 113.200 de capital nominal.

EMPRUNT BRESILIEN 5 0/0 1913

PLAN « B »

Les obligations ci-après désignées sont amorties au tirage et remboursables à partir du 1er octobre 1953, coupon avril 1954 et suivants attachés.

Ces obligations seront reçues aux guichets de MM. de Rothschild frères, à Paris, 21, rue Laffitte, à l'encaissement et leur remboursement en sera assuré dès réception du crédit de Londres à raison de 50 p. 100 de leur valeur nominale d'origine en accord avec les conditions d'adhésion au plan « B ».

Tirage effectué à Londres le 16 septembre 1953.

30 obligations de £ 1.000 de capital nominal d'origine.

00027	00093	00112	00195	00226	01033	01126	01254	01305	01543
00266	00311	00380	00466	00538	01579	01670	01709	01832	01917
00613	00781	00810	00922	00938	02077	02131	02190	02284	02306

44 obligations de £ 500 de capital nominal d'origine.

04010	04184	04220	04305	04469	06690	06793	06921	06937	07116
04520	04682	04776	04850	04931	07166	07222	07345	07420	07489
05016	05017	05191	05217	05349	07593	07618	08032	08177	08294
05347	05638	05644	05789	05824	08035	08789	08886	08995	
05903	06178	06307	06483	06531					

419 obligations de £ 100 de capital nominal d'origine.

09004	09075	09137	09199	09234	19142	19165	19215	19292	19317
09319	09430	09503	09599	09620	19301	19412	19484	19487	19488
09737	09805	09930	10055	10139	19501	19593	19617	19660	19726
10191	10224	10251	10337	10372	19751	19885	19910	19942	19984
10433	10499	10506	10593	10624	20441	20469	20482	20515	20554
10724	10798	10805	10903	10991	20635	20653	20726	20757	20794
11034	11055	11143	11153	11228	20826	20867	20892	20932	20957
11300	11314	11363	11398	11424	20984	21035	21042	21063	21119
11560	11503	11570	11557	11604	21193	21234	21259	21321	21389
11613	11679	11741	11776	11837	21423	21455	21477	21494	21521
11830	11936	11984	12053	12098	21590	21628	21676	21726	21761
12104	12154	12152	12153	12221	21797	21837	21855	21886	21933
12280	12282	12363	12519	12520	21965	21994	22035	22134	22168
12575	12660	12721	12758	12810	24005	24151	24240	24322	24575
12888	12916	12953	13015	13071	24721	24731	24874	25083	25153
13130	13154	13227	13265	13339	25269	25384	25488	25637	25640
13381	13432	13475	13503	13579	25710	25794	25887	25996	26085
13622	13700	13721	13792	13809	26253	26300	26302	26477	26518
13894	13919	13997	14037	14054	26673	26791	26883	27021	27073
14106	14198	14203	14286	14324	27186	27228	27256	27389	27482
14383	14415	14500	14534	14553	27563	27786	27800	27882	28032
14647	14683	14708	14793	14843	28684	28773	29089	29297	29449
14855	14905	14940	14956	15030	29580	29731	29865	29993	30118
15089	15125	15153	15229	15292	30291	30309	30452	30790	30852
15316	15380	15420	15462	15534	31013	31094	31290	31382	31515
15589	15624	15657	15731	15735	31697	31816	31987	32157	32300
15740	15768	15839	15864	15923	32308	32519	32590	32720	32921
15975	16025	16060	16139	16155	33098	33210	33285	33405	33678
16213	16249	16270	16328	16357	33796	33877	33913	34182	34374
16486	16532	16595	16629	16654	34568	34717	34931	35095	35244
16735	16764	16825	16879	16941	35497	35625	35794	35995	36001
17000	17032	17067	17136	17200	36051	36103	36235	36395	36445
17203	17296	17343	17314	17394	36591	36665	36836	36975	37137
17417	17492	17520	17548	17575	37282	37436	37467	37507	37665
17624	17663	17739	17785	17811	37818	37900	37963	38178	38219
17846	17895	17901	17944	17965	38201	38557	38606	38759	38768
18026	18109	18108	18159	18237	38931	39084	40285	40686	42889
18259	18336	18360	18394	18410	43123	44678	44835	45186	45549
18418	18467	18510	18517	18585	45600	45698	45791	45881	45993
18626	18627	68650	18662	18700	46130	46151	46411	46669	47343
18727	18783	18836	18884	18901	47370	47623	47624	47625	47793
18917	18986	19010	19117	19138	47986	48266	48631	48998	

250 obligations de £ 20 de capital nominal d'origine.

49010	49133	49235	49301	49454	62126	62318	62366	62433	62520
49666	49683	49729	49831	50020	62527	62615	62726	62810	62984
50138	50253	50520	50566	50681	62990	63038	63131	63263	63317
50740	50880	50937	51035	51114	63126	63535	63657	63716	63976
51272	51373	51462	51510	51675	64190	64195	64220	64354	64508
51701	51880	51916	52092	52128	64662	64740	64767	65075	65143
52288	52309	52333	52579	52676	65144	65149	65277	65376	65396
52704	52840	52843	53027	53056	65446	65557	65559	65706	65868
53106	53238	53340	53416	53500	65922	65929	66093	66125	66154
53504	53577	53730	53837	53866	66237	66323	66506	66507	66420
54055	54121	54278	54327	54486	66430	66470	66581	66619	66713
54521	54679	54755	54791	54868	66896	66920	67075	67200	67229
54906	55022	55098	55099	55125	67400	67503	67582	67649	67754
55150	55275	55301	55412	55596	67752	67840	67937	68016	68194
55638	55786	55829	55825	55905	68207	68358	68433	68506	68615
56125	56207	58218	58248	58285	68717	68890	68911	69000	69013
58387	58460	58462	58526	58695	69123	69150	69151	69291	69318
58760	58784	58903	58934	58935	69406	69546	69577	69610	69735
58936	59084	59150	59214	59319	69860	69909	70047	70141	70217
59464	59589	59691	59703	59890	70228	70384	70437	70441	70590
59945	59996	60086	60129	60175	70601	70650	70700	70892	70984
60219	60373	60415	60494	60517	71068	71179	71216	71400	71470
60668	60670	60779	60882	61000	71533	71698	71725	71900	72008
61028	61199	61275	61326	61431	72271	72520	72657	72912	73089
61602	61805	61988	62029	62095	73249	73351	73790	73989	73998

soit 713 obligations pour un montant de £ 98.900 de capital nominal.

Les obligations ci-après désignées ont été amorties aux tirages précédents et n'ont pas encore été présentées au remboursement.

05115.....	oct.	1952	15191.....	oct.	1952	61331.....	oct.	1952	
15131.....	oct.	1952	46844.....	oct.	1952	61690.....	oct.	1952	
17777.....	avr.	1951	50857.....	oct.	1952	61835.....	oct.	1952	
20803.....	oct.	1952	53734.....	oct.	1952	62964.....	oct.	1952	
21192.....	oct.	1952	59519.....	oct.	1952				
33751.....	oct.	1952	60171.....	oct.	1952	63953.....	oct.	1952	
36281.....	oct.	1952	60709.....	oct.	1952	67819.....	oct.	1952	
38951.....	oct.	1952	61063.....	oct.	1952	69651.....	oct.	1952	

ETABLISSEMENTS DARRASSE FRERES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 110 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 13, RUE PAVÉE, PARIS (4e)

R. C.: Seine n° 208550 B.

EMPRUNT OBLIGATAIRE 4 0/0 1945

Échéance du 1er novembre 1953.

LISTE NUMERIQUE

Des 173 obligations sorties au huitième tirage au sort (fait au siège social de la société, le vendredi 25 septembre 1953) **et formant, avec les 2 obligations rachetées en Bourse en 1953 par la société et livrées, la totalité des obligations à amortir au 1er novembre 1953;**

Des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.
76 à 80	52	**1.351 à 1.355**	53	**2.445 à 2.450**	53
211 à 215	53	1.426 à 1.430	52	2.476 à 2.480	51
216 à 220	53	1.476 à 1.480	52	**2.576 à 2.580**	53
276 à 280	52	**1.531 à 1.535**	53	**2.581 à 2.585**	53
301 à 305	51	**1.601 à 1.603**	53	**2.681 à 2.685**	53
336 à 340	52	**1.606 à 1.610**	53	2.686 à 2.690	52
466 à 470	53	**1.636 à 1.640**	53	2.691 à 2.695	52
490	51	**1.726 à 1.730**	53	**2.751 à 2.755**	53
491 à 495	53	1.736 à 1.740	52	**2.876 à 2.880**	53
496 à 500	53	1.781 à 1.785	51	**2.896 à 2.900**	53
531 à 535	49	1.786 à 1.790	52	**2.921 à 2.925**	53
556 à 560	51	1.896 à 1.900	51	**3.296 à 3.300**	53
711 à 715	53	1.951 à 1.955	52	**3.311 à 3.315**	53
881 à 885	51	**1.991 à 1.995**	53	**3.381 à 3.385**	53
896 à 900	53	**2.041 à 2.045**	53	**3.481 à 3.485**	53
916 à 920	53	**2.091 à 2.095**	53	3.501 à 3.505	52
1.031 à 1.035	53	**2.176 à 2.180**	53	**3.741 à 3.745**	53
1.036 à 1.040	52	**2.191 à 2.195**	53	3.771 à 3.775	52
1.086 à 1.090	52	2.221 à 2.225	52	3.781 à 3.785	52
1.146 à 1.150	51	2.281 à 2.285	52	**3.816 à 3.820**	53
1.186 à 1.190	53	2.421 à 2.425	52		

Numéros des coupons devant être attachés aux titres présentés au remboursement.

1er tirage (année 1946), coupon n° 2 à l'échéance du 1er novembre 1947.

2e tirage (année 1947), coupon n° 3 à l'échéance du 1er novembre 1948.

3e tirage (année 1948), coupon n° 4 à l'échéance du 1er novembre 1949.

4e tirage (année 1949), coupon n° 5 à l'échéance du 1er novembre 1950.

5e tirage (année 1950), coupon n° 6 à l'échéance du 1er novembre 1951.

6e tirage (année 1951), coupon n° 7 à l'échéance du 1er novembre 1952.

7e tirage (année 1952), coupon n° 8 à l'échéance du 1er novembre 1953.

8e tirage (année 1953), coupon n° 9 à l'échéance du 1er novembre 1954.

Les obligations désignées par le sort sont remboursables à 5.000 F:

Au siège de la société, 13, rue Pavée, à Paris (4e);

Au siège et dans toutes les succursales ou agences de Paris et de province:

a) De la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France;

b) De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie.

Imprimerie et Librairie BERGER-LEVRAULT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 50.000.000 DE FRANCS
18, RUE DES GLACIS, NANCY

Obligations 4 1/2 0/0 (émission 1911).

Trente-quatrième annuité d'amortissement.

Liste des 161 obligations 4 1/2 0/0 sorties au tirage du 17 septembre 1953 formant, avec les 39 obligations rachetées en Bourse, la totalité de l'annuité d'amortissement prévue par le tableau pour l'année 1953, soit 200 obligations.

23	169	293	273	274	2.715	2.739	2.757	2.797	2.852
355	418	456	460	471	2.881	2.889	2.976	2.984	3.062
472	473	474	516	583	3.009	3.124	3.126	3.142	3.170
602	667	670	681	683	3.222	3.240	3.366	3.484	3.596
687	689	698	700	726	3.599	3.607	3.609	3.618	3.620
743	887	906	922	952	3.623	3.639	3.649	3.650	3.691
957	980	998	1.023	1.104	3.711	3.717	3.727	3.738	3.745
1.107	1.211	1.233	1.290	1.297	3.748	3.769	3.819	3.837	3.841
1.421	1.433	1.506	1.554	1.555	3.846	3.914	3.935	3.948	3.966
1.564	1.631	1.651	1.652	1.716	3.972	3.985	4.002	4.032	4.039
1.718	1.722	1.725	1.851	1.887	4.046	4.129	4.138	4.156	4.163
1.889	1.929	1.931	1.957	2.008	4.289	4.292	4.331	4.426	4.436
2.030	2.036	2.106	2.153	2.162	4.446	4.448	4.460	4.463	4.467
2.191	2.196	2.210	2.245	2.254	4.471	4.556	4.569	4.571	4.587
2.260	2.322	2.340	2.364	2.375	4.613	4.625	4.626	4.742	4.988
2.518	2.524	2.588	2.596	2.598					
2.604	2.639	2.671	2.679	2.686	4.992				

Ces obligations seront remboursées à raison de 501 F à partir du 1er novembre 1953, coupon n° 87 du 1er mai 1954 attaché, aux caisses de la société et à celles de la Société nancéienne de crédit industriel et de dépôts, à Nancy, et de ses agences.

Obligations sorties précédemment et non encore présentées au remboursement.

15	(51)	1.041	(52)	2.031	(52)	2.805	(52)	3.667	(51)
18	(51)	1.086	(52)	2.077	(52)	2.851	(50)	3.673	(51)
230	(46)	1.101	(52)	2.130	(52)	2.972	(52)	3.678	(51)
231	(51)	1.108	(50)	2.135	(52)	3.002	(52)	3.687	(51)
232	(51)	1.118	(52)	2.156	(51)	3.003	(52)	3.701	(51)
275	(51)	1.153	(52)	2.200	(52)	3.096	(52)	3.713	(52)
320	(52)	1.155	(51)	2.226	(52)	3.100	(52)	3.770	(52)
357	(52)	1.174	(45)	2.227	(52)	3.209	(52)	3.782	(51)
394	(52)	1.191	(52)	2.243	(52)	3.236	(52)	3.791	(52)
410	(52)	1.193	(52)	2.262	(52)	3.319	(52)	3.888	(52)
412	(52)	1.215	(51)	2.287	(50)	3.325	(52)	3.899	(52)
416	(52)	1.228	(52)	2.429	(51)	3.330	(52)	3.908	(52)
417	(52)	1.234	(51)	2.432	(50)	3.492	(52)	3.973	(50)
455	(52)	1.238	(52)	2.448	(51)	3.584	(50)	3.975	(51)
458	(52)	1.263	(52)	2.505	(52)	3.589	(52)	4.053	(46)
500	(52)	1.264	(50)	2.532	(52)	3.590	(51)	4.121	(50)
615	(52)	1.481	(52)	2.535	(52)	3.591	(52)	4.123	(51)
680	(52)	1.520	(52)	2.544	(52)	3.601	(52)	4.130	(51)
763	(52)	1.658	(52)	2.546	(52)	3.608	(51)	4.461	(51)
769	(52)	1.677	(50)	2.585	(52)	3.615	(52)	4.476	(52)
825	(52)	1.823	(51)	2.629	(52)	3.636	(52)	4.570	(50)
859	(52)	1.858	(52)	2.633	(52)	3.646	(52)	4.572	(52)
868	(50)	1.927	(46)	2.670	(52)	3.656	(52)	4.698	(52)
955	(51)	1.949	(50)	2.693	(52)	3.658	(51)	4.745	(52)
984	(52)	1.956	(52)	2.703	(52)	3.665	(52)	4.769	(52)
989	(52)	1.958	(52)	2.752	(52)				
1.007	(52)	2.023	(52)	2.772	(51)				

ETABLISSEMENTS AGRICOLES de la VALLEE de la SERRE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 18.510.000 F
SIÈGE SOCIAL: 42, FAUBOURG SAINT-NICOLAS, MARLE-SUR-SERRE (AISNE)
Registre du commerce: Laon n° 8230 B.

Obligations de 5.000 F 6 0/0 1948.

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série des 126 obligations sorties au troisième tirage au sort du 23 septembre 1953 et formant, avec les obligations rachetées en Bourse par la société émettrice, la totalité de l'annuité à amortir au 15 octobre 1953.** Ces obligations seront remboursables à 5.000 F;

2° **De la série sortie au tirage précédent et parmi laquelle figurent des obligations non encore présentées au remboursement.**

NUMEROS	ANNÉE de remboursement	NUMEROS	ANNÉE de remboursement.
228 à 353	53	1.992 à 2.101	52

Etablissements J.-J. Carnaud et Forges de Basse-Indre

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.071.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 37, RUE DE SURÈNE, PARIS (8e)
R. C.: Seine 3465.

Obligations 6 1/2 0/0 1951 de 10.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série comprenant les 1.930 obligations sorties au deuxième tirage d'amortissement effectué le 24 septembre 1953** (la société a racheté 818 titres pour compléter cet amortissement);

2° **De la série comprenant les obligations sorties au premier tirage et non encore remboursées.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
14.847 à 16.847	1953	34.830 à 36.718	1952

Les obligations sorties en 1953 seront remboursables à partir du 1er novembre 1953.

COMPAGNIE des CHEMINS de FER du MAROC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, A PARIS
Registre du commerce: Seine n° 184352.

Obligations nominatives 5 1/2 0/0 1950 de 100.000 F nominal.

Echéance du 15 novembre 1953.

Troisième tirage effectué le 14 septembre 1953 pour amortissement de 91 obligations.

NUMEROS	ANNÉE DE REMBOURSEMENT
2.681 à 2.683	1953
2.767 à 2.851	1953

Coupon échéance 15 novembre 1954 attaché.

Les obligations désignées par le sort seront remboursées par les soins de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris.

Tous les titres sortis aux tirages antérieurs ont été remboursés.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS (9e)
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

OBLIGATIONS DE 1.000 F à 1/2 0/0 1930
DE LA
Société de gaz et d'électricité du Sud-Est.

LISTE NUMERIQUE

Des obligations amorties au tirage du 29 juillet 1953 et remboursables à partir du 1er octobre 1953 à 1.000 F;

Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
371 à 380	53	7.941 à 950	47	17.771 à 780	53
1.731 à 740	46	9.511 à 520	48	18.241 à 250	53
1.841 à 850	53	10.301 à 310	53	18.451 à 460	53
2.451 à 460	53	11.141 à 150	53	18.621 à 630	53
3.641 à 650	53	13.281 à 290	53	19.261 à 270	53
3.771 à 780	53	14.651 à 660	53	19.371 à 380	53
4.061 à 070	53	14.941 à 950	53	19.571 à 580	53
5.671 à 680	53	15.311 à 320	53	19.821 à 830	53
7.301 à 307	53	15.331 à 340	53	21.141 à 150	53
7.911 à 920	44				

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1945
DE LA
Compagnie française d'éclairage et de chauffage par le gaz.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1945) de la Compagnie française d'éclairage et de chauffage par le gaz sont informés que l'amortissement du 1er novembre 1953 a été réalisé par voie de rachats en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort,

Numéros des obligations restant à rembourser.

Amortissement 1947.

9.010 — 9.031 à 9.032 — 9.051 à 9.058 — 9.060 à 9.062 — 9.069 à 9.073 9.076 et 9.077 — 9.115.

Société anonyme pour tous Appareillages Mécaniques (S. A. T. A. M.).

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 juin 1953: page 5156, 1re colonne, Obligations 4 0/0 1942, 1re ligne, au lieu de: « 4.001 », lire: « 4001 à 005 »; 2e ligne, au lieu de: « 3.221 à 005 », lire: « 3.221 à 225 ».

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

Mme Jeanne-Marie-Rose-Georgette Bonnaud, divorcée de M. Stanislas Chyzynski, née à Marseille le 27 octobre 1905, demeurant à Marseille, 28, promenade de la Plage, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs dont elle est la tutrice légale: Stanislas-Jacques, né à Marseille le 11 juillet 1939; Alain-Marie, né à Marseille le 1er février 1942 et Christian-Michel-Marie né à Marseille le 27 juillet 1945, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à leurs noms patronymiques celui de Grégoire.

M. Romankiewicz (Léon), né le 15 janvier 1923 à Varsovie, de nationalité française, demeurant à Lille, 100, rue Jean-Sans-Peur, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Roman.

AVIS DIVERS

Compagnie du Chemin de Fer du Nord

26, RUE LAFFITTE, A PARIS (9e)
Registre du commerce: Seine n° 52298.

Rectificatif à l'avis de répartition publié au *Journal officiel* du 1er octobre 1953, page 8666:

Les actions de la Société anonyme de gérance et d'armement (S. A. G. A.) seront distribuées coupon n° 1 attaché, au lieu de coupon n° 38 attaché.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS
(Décret du 16 août 1901.)

3 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de Lille. **Comité des fêtes du quartier de la Place.** But: venir en aide aux vieillards et malades du quartier en leur distribuant des secours en argent et en nature. Siège social: café Bonami, place de la République, Hem.

3 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Comité des fêtes de Pont-de-Gennes.** But: organisation de fêtes. Siège social: mairie de Pont-de-Gennes.

11 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Judo-Club de Villeparisis.** But: enseigner le judo, jiu-jitsu, self-défense. Siège social: 86, avenue Ambroise-Croizat, Villeparisis.

16 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de Police. **Association de sociétés immobilières de construction (A. S. I. C.).** But: administration de sociétés immobilières de construction agissant sans but lucratif. Siège social: 33, rue de Miromesnil, Paris.

16 septembre 1953. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Rotary-Club de Menton.** But: développement des relations personnelles d'amitié entre ses membres, servir l'intérêt général, observation des règles de haute probité dans l'exercice de toute profession, compréhension mutuelle internationale. Siège social: 30, avenue Félix-Faure, Menton.

21 septembre 1953. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. **Aide aux travailleurs nord-africains.** But: aide aux travailleurs et à leurs familles originaires de l'Union française et en particulier de l'Afrique du Nord; faciliter leur intégration dans le travail métropolitain; adaptation en leur faveur des services sociaux et familiaux existants. Siège social: à la mairie, Gap.

23 septembre 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Union d'aide aux Arméniens de Cannes et ses environs.** But: entr'aide envers les personnes de souche arménienne de Cannes et ses environs. Siège social: 42, rue d'Antibes, Cannes.

24 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de la Corrèze. **Société communale des chasseurs de Laguenne.** But: repeuplement, destruction des nuisibles, répression du braconnage. Siège social: mairie de Laguenne.

28 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Comité d'entr'aide des émigrés « Self-Help ».** But: entr'aide aux émigrés. Siège social: 7, avenue Alphonse-XIII, Paris.

MODIFICATIONS

13 août 1953. Déclaration à la préfecture de la Martinique. La Crèche et foyer des orphelins change son titre, qui devient **Foyer des orphelins.** Siège social: chez Mme Severe (Victor), présidente, Fort-de-France.

18 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. L'Association amicale des directeurs des caisses d'allocations familiales et des congés payés de France, Algérie, colonies et protectorats change son titre, qui devient **Association amicale des cadres de direction des caisses d'allocations familiales de France et d'outre-mer,** et transfère son siège social du 31, rue Médéric, au 66, Chaussée-d'Antin, Paris.

18 septembre 1953. Déclaration à la préfecture de police. **L'Association catholique d'action sociale de Nogent-sur-Marne** transfère son siège social du 6, rue Brillet, au 80, grande-rue Charles-de-Gaulle, à Nogent-sur-Marne.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

11 mai 1953. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de la Moselle le 4 septembre 1953.) **Société polonaise Oswiatta** (section de Sainte-Marie-aux-Chênes). But: répandre la foi catholique parmi les membres de la société. Siège social: 92, cité Ida, Sainte-Marie-aux-Chênes

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 mars 1953: page 2840, 2e colonne, dernière insertion, **Fédération européenne des fabricants de sacs en papier à grande contenance,** au lieu de: « 11 février 1953 », lire: « 11 février 1953 ».

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire